

Rapport complet

ÉVALUATION FINALE DES CONTRATS DE VILLE DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN 2015|2022

Juin 2022





SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 03
THÈME 1 : GRANDE ÉQUIPE DE LA RÉUSSITE RÉPUBLICAINE : DÉCLINAISONS LOCALES	p. 07
THÈME 2 : PILOTAGE, GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE	p. 10
THÈME 3 : RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET PRE	p. 19
THÈME 4 : SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	p. 25
THÈME 5 : CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	p. 36
THÈME 6 : EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	p. 45
THÈME 7 : MOBILISATION ASSOCIATIVE ET CONSEILS CITOYENS	p. 59
ANNEXES	p. 73

INTRODUCTION

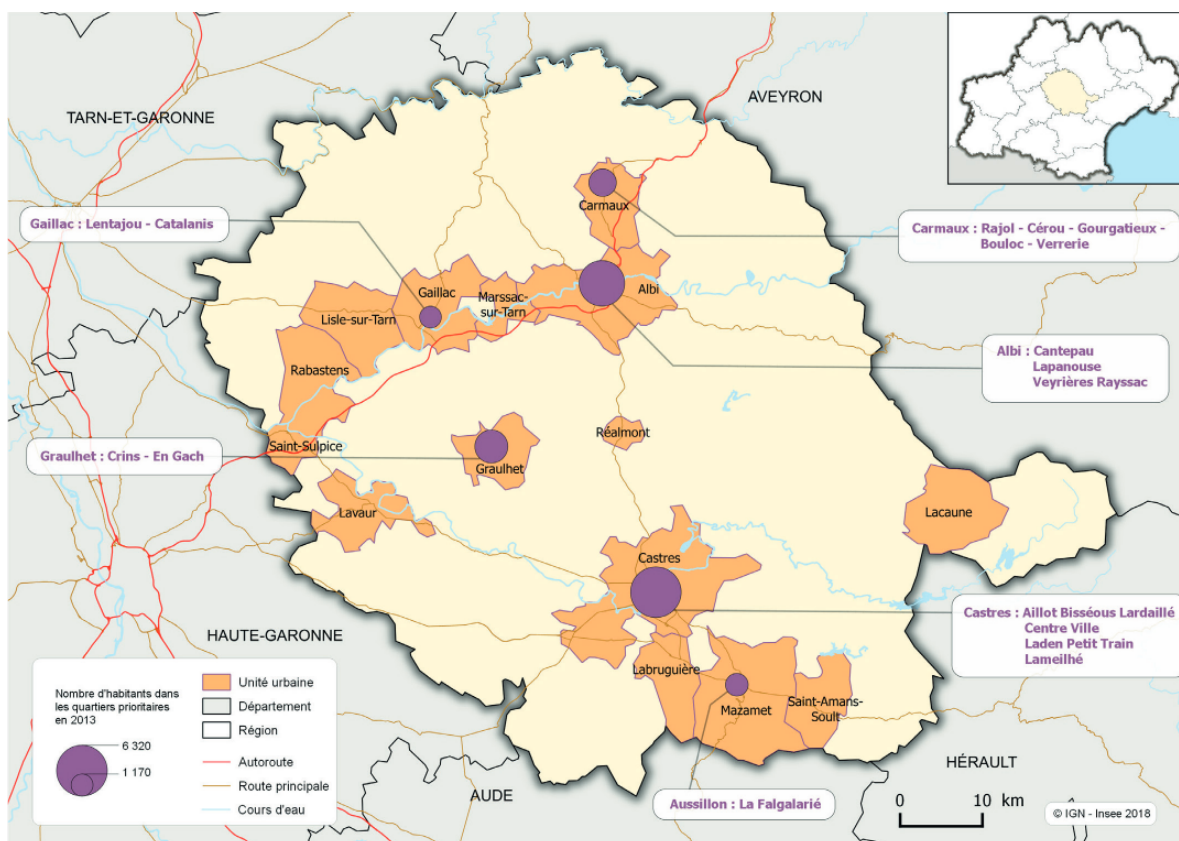
Vue d'ensemble de la géographie prioritaire dans le Tarn

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a profondément réformé le cadre de la politique de la Ville dans une logique de simplification et de concentration des moyens. Elle a fourni l'occasion à six territoires du Tarn qui sont passés en contrat de ville de revoir les géographies d'intervention, le cadre et la méthodologie d'action.

A partir des orientations données par le législateur, la refonte de la géographie prioritaire, devenue effective à partir de 2015, a été établie à partir d'un critère unique : la concentration urbaine de pauvreté, qualifiée à partir du revenu minimum médian fiscal inférieur à 11 250 € par an par foyer fiscal couvrant un périmètre minimal de 1 000 habitants dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants.

Dans le Tarn, les communes de Graulhet, de Gaillac, de Carmaux, d'Albi, de Castres et d'Aussillon ont été éligibles sur la base de ce critère unique. Les six communes du Tarn regroupent onze quartiers prioritaires politique de la Ville ; elle concerne 18 480 habitants répartis sur les 11 QPV (5 % des Tarnais vivent dans un quartier prioritaire), source INSEE 2018.

La carte ci-après rappelle la répartition des nouveaux onze quartiers prioritaires de la politique de la Ville.



Mise en œuvre et suivi de la politique de la Ville dans les onze quartiers prioritaires : étapes et phases de l'action publique



En 2020, la crise sanitaire a contraint le gouvernement à rechercher et initier des solutions d'urgence et à les pérenniser à plus long terme. Le comité interministériel des villes (CIV) du 29 janvier 2021 a défini une stratégie avec de nouveaux engagements et une mobilisation de 1 % a minima du Plan de relance au bénéfice des QPV, orientations confirmées (CIV du 29 janvier 2022). [...]

Initialement conclus sur la période 2015-2020, les cinq contrats de ville ont été prorogés de deux ans par la loi des finances de 2019. L'évaluation à mi-parcours conduite à compter de 2018 dans le Tarn a permis de réaliser un diagnostic partagé et actualisé des difficultés et des ressources des onze quartiers, un ajustement des priorités et une évaluation de la stratégie mise en œuvre.

Inspirés par les orientations de la « mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » du Président de la République (14 novembre 2017), les Protocoles d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) issus de la démarche évaluative à mi-parcours fixent depuis janvier 2020 les nouvelles orientations des cinq contrats de ville 2020 – 2022 et les dispositifs à mettre en œuvre, principalement :

- pilotage et gouvernance à renforcer au niveau des intercommunalités,
- coordination structurelle des dispositifs rattachés ou en lien avec les contrats de ville (ANRU, TFPB, PRE, CLSPD) à intensifier,
- participation des conseils citoyens à initier, relancer ou développer selon les sites, condition impérative pour bénéficier des crédits politique ville désormais,
- mettre en place l'annexe prévention de la radicalisation dans tous les contrats de ville à l'unissons de celles d'Albi et de Carmaux,
- participation, implication et articulation des signataires des contrats de ville à accentuer dans leur domaine de compétences de droit commun et dans les rendez-vous importants.

En 2020, la crise sanitaire a contraint le gouvernement à rechercher et initier des solutions d'urgence et à les pérenniser à plus long terme. Le comité interministériel des villes (CIV) du 29 janvier 2021

a défini une stratégie avec de nouveaux engagements et une mobilisation de 1 % a minima du Plan de relance au bénéfice des QPV, orientations confirmées (CIV du 29 janvier 2022).

De fait, la circulaire du Premier ministre du 18 février 2021 portant sur la mise en œuvre des annonces du CIV) et la déclinaison du Plan France relance dans les quartiers prioritaires prévoit de renforcer les moyens d'action de l'État en faveur de la transformation des quartiers prioritaires pour lutter contre les effets de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales dans les domaines de la sécurité et prévention de la délinquance, du logement et du cadre de vie, de l'éducation et de la petite enfance, de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité économique, de la cohésion sociale et en faveur de l'égalité des chances ; par ailleurs, le pilotage et le partenariat de la politique de la Ville sont pour leur part renouvelés.

Pour accentuer davantage les efforts au profit des publics des quartiers prioritaires, le plan Quartiers d'été 2020, 2021 et 2022 (inclus colos apprenantes vacances apprenantes) a eu comme ambition de « faire de cette période estivale un temps utile dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités » (circulaire plan quartiers d'été 2020 du 18 juin). Dans le Tarn, les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des dispositifs dès 2020 ont été travaillées et construites en lien étroit avec les six collectivités engagées dans les cinq contrats de ville et ont associé l'ensemble des signataires des contrats ; certains ont été porteurs de projets dans ce cadre d'action.

Conformément aux instructions fixées par le Premier ministre, l'ensemble des mesures CIV ont été déclinées et tra-

duites dans le Tarn chaque fois que cela était possible. Elles ont été intégrées dans les enjeux et la définition des priorités 2020 - 2021 - 2022 pour les onze quartiers prioritaires. Un tableau joint à la présente évaluation rend compte de sa mise en œuvre et dresse son état d'avancement (Cf. thématique « Grande équipe réussite républicaine »).

Le Comité départemental de la politique de la Ville, instance nouvelle de dialogue des acteurs territoriaux demandée par la ministre de la Ville (12 mars 2021), a été installé en novembre de la même année par la préfète du Tarn dans un format restreint (élus des six communes, Conseil départemental, deux procureurs de la République, CAF, deux responsables départementaux des forces de sécurité intérieure) pour valider les enjeux 2021/2022 et la mise en place du dispositif d'évaluation finale en 2022 regroupant les cinq contrats de ville.

Cette instance se réunira en assemblée plénière le 14 juin pour valider la démarche d'évaluation finale engagée depuis janvier et les contributions écrites s'y rapportant. Elle est désormais appelée à jouer un rôle de dialogue entre les acteurs de la politique de la Ville et de suivi des mesures du CIV.

“

Le Comité départemental de la politique de la Ville, instance nouvelle de dialogue des acteurs territoriaux demandée par la ministre de la Ville (12 mars 2021), a été installé en novembre de la même année par la préfète du Tarn dans un format restreint [...]

La démarche d'évaluation



Plutôt que de faire parler des chiffres issus d'une grille d'indicateurs, le choix a été fait de s'appuyer plus fortement sur la parole des différents acteurs concernés, qu'ils soient contributeurs directs ou indirects, professionnels ou habitants, responsables politiques ou institutionnels, financeurs ou opérateurs. [...]

L'évaluation doit permettre d'identifier les marges de progrès, comprendre les dysfonctionnements, objectiver la réalité des changements et avant tout dégager de la valeur.

La démarche repose en premier lieu sur l'implication des acteurs et la solidité de l'analyse. Celle-ci s'inscrit dans une dimension collective et participative, porteuse de dynamiques partenariales.

Plutôt que de faire parler des chiffres issus d'une grille d'indicateurs, le choix a été fait de s'appuyer plus fortement sur la parole des différents acteurs concernés, qu'ils soient contributeurs directs ou indirects, professionnels ou habitants, responsables politiques ou institutionnels, financeurs ou opérateurs. La multiplicité des contributeurs a permis d'avoir une vision large et de considérer le sujet sous ses différents angles.

Le travail s'est fait principalement sous forme d'ateliers évaluatifs pour partager les points de vue et l'analyse, à partir du projet initial, du bilan des actions, des observations de terrain et de tout support contenant des informations spécifiques sur les quartiers. À la marge, des entretiens individuels ont eu lieu avec les personnes qui n'ont pu participer aux ateliers pour des raisons de disponibilités. L'évaluation s'est faite à l'échelle départementale pour les cinq contrats de ville.

Une démarche qui a permis de prendre encore plus de recul et de se centrer sur les points essentiels. Par ailleurs les différentes instances de travail, du comité de pilotage aux ateliers évaluatifs, ont renforcé la dynamique de travail par le jeu des échanges et du partage d'expériences, en particulier pour les élus.

Un comité de pilotage animé par l'État, composé des élus des différents territoires, les chefs de projet, les grands contributeurs signataires des contrats de ville ont défini préalablement les champs

thématiques suivants comme enjeux et priorités :

- Participation des habitants, conseils citoyens, implication des associations
 - Continuité éducative, programmes de réussite éducative
 - Emploi, insertion et développement économique
 - Cadre de vie (inclus GUP et TFPB)
 - Sécurité, prévention de la délinquance et tranquillité publique
 - Pilotage et système de gouvernance
 - Grande équipe de la réussite républicaines : déclinaisons locales
- Et un cadre d'analyse portant sur :
- Les processus de coopération

- La mobilisation renforcée des politiques publiques de droit commun
- La territorialisation des actions
- Le rôle des conseils citoyens
- La stratégie et l'impact de soutien à la vie associative

Les ateliers évaluatifs pour chaque thématique ont été organisés puis animés par les chefs de projet. Il s'agissait de « faire parler le territoire » dans une démarche d'analyse partagée avec les principaux acteurs concernés, principalement les coordonnateurs, référents d'actions ou toute autre professionnel impliqué d'une manière ou d'une autre dans le sujet.

A l'issue des ateliers des notes de synthèse ont été produites puis complétées par des apports spécifiques (éléments de contextes, bilans d'actions, données statistiques, ...) pour servir de base au rapport d'évaluation.

Thème 1

GRANDE ÉQUIPE DE LA RÉUSSITE RÉPUBLICAINE : DÉCLINAISONS LOCALES

Grande Équipe de la Réussite Républicaine : feuille de route

La réussite républicaine est au cœur de l'ambition portée par la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers lancée le 18 juillet 2019 par le Président de la République.

Portée et soutenue par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), la mobilisation doit trouver et décliner des mesures concrètes, thématiques ou spécifiques, dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, adaptées aux enjeux, contextes et aux problèmes locaux.

Sous l'égide du préfet de département, la mobilisation de l'État dans la politique de la Ville s'est progressivement transformée et adaptée

en 2019 dans son organisation à deux niveaux pour répondre aux nouveaux enjeux et objectifs des cinq contrats de ville :

- révision de la feuille de route du délégué du préfet pour la politique de la Ville (pilotage/gouvernance, coordination/unification des méthodes de travail/participation citoyenne, prévention de la délinquance et de la radicalisation, emploi/insertion professionnelle, PRE - réussite éducative) à l'échelle des cinq contrats de ville,
- rénovation de l'organisation interne de la DDCSPP (actuelle DDETSPP) sur ses appuis et contributions politique de la Ville notamment dans l'engagement et le suivi des crédits BOP 147 et des postes adulte-relais.

Enfin, le Comité départemental de la politique de la Ville, instance nouvelle de dialogue des acteurs territoriaux voulue par la ministre, a été installée en novembre 2021 par la préfète du Tarn dans un format restreint (élu, Conseil départemental, procureurs de la République, CAF) réunira désormais les signataires des cinq contrats de ville du Tarn.

Mise en œuvre des annonces du CIV et déclinaison du *Plan France relance dans les quartiers prioritaires*.

La circulaire du Premier ministre du 18 février 2021 portant sur la mise en œuvre des annonces du Comité interministériel de la Ville (CIV) et la déclinaison du Plan France relance dans les quartiers prioritaires prévoit de renforcer les moyens d'action de l'État en faveur de la transformation des quartiers

prioritaires pour lutter contre les effets de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales dans les domaines de la sécurité et prévention de la délinquance, du logement et du cadre de vie, de l'éducation et de la petite enfance, de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité économique, de

la cohésion sociale et en faveur de l'égalité des chances; par ailleurs, le pilotage et le partenariat de la politique de la Ville sont pour leur part renouvelés.

Conformément aux instructions fixées par le Premier Ministre, l'ensemble des mesures CIV ont été

déclinées et traduites dans le Tarn chaque fois que cela était possible. Elles ont été intégrées dans les enjeux et la définition des priorités 2020 - 2021 - 2022 pour les onze quartiers prioritaires.

Par ailleurs, sur la base des quatre PERR, la feuille de route renouvelée de la politique de la Ville a été validée en 2021 en comité départemental de la politique de la Ville.

Enfin, quatre Contrats territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) ont été engagés et signés avec les quatre EPCI porteurs des contrats de ville. Les grands enjeux couverts par les contrats de ville sont mentionnés dans les CRTE.

Le tableau Comité Interministériel Villes – suivi des mesures dans le Tarn – édition du 23 mai 2022 indique et précise l'état d'avancement de chaque action au niveau des cinq contrats de ville ou par contrat spécifique, chaque fois qu'elle a lieu. (Cf. annexe p.74)

Mise en œuvre du Plan Quartiers d'été (Quartiers d'automne en 2020 et Quartiers solidaires pour l'automne 2021) Colos et vacances apprenantes et Eté culturel

Sans précédent depuis le lancement de la nouvelle géographie prioritaire en 2014, le gouvernement a initié en 2020 et reconduit en 2021 et 2022 le plan Quartiers d'été avec comme ambition de « faire de cette période estivale un temps utile dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités » (circulaire plan quartiers d'été 2020 du 18 juin).

Dans le Tarn, les modalités d'élaboration et de mise en œuvre du dispositif dès 2020 ont été travail-

lées et construites en lien étroit avec les élus et chef de projets des six collectivités engagées dans les cinq contrats de ville. Dès le lancement, l'ensemble des signataires des contrats ont également été informés et associés au déploiement des dispositifs estivaux lors des COPIL annuels des contrats de ville. Ainsi certains ont été porteurs de projets dans ce cadre d'action.

L'ANCT a directement doté tous les départements d'enveloppes supplémentaires à mobiliser du-

rant les étés et automnes 2020 et 2021, périodes alors placées sous contraintes sanitaires importantes, et durant cet été 2022, en rapport avec le contexte sanitaire et l'allègement des mesures sus-indiquées.

La fiche Plan Quartiers d'été (Quartiers d'automne en 2020 et Quartiers solidaires pour l'automne 2021) Colos et vacances apprenantes et Eté culturel dresse un bilan complet de ces dispositifs (Cf. annexe p. 94).

Mise en œuvre du dispositif Action cœur de ville

Le programme Action cœur de ville porté par l'ANCT vise à réactiver l'attractivité des villes moyennes en revitalisant leur centre-ville et en luttant d'une part contre la déprise commerciale au bénéfice de leur périphérie, et d'autre part contre la vacance des logements des mêmes centre-villes. Il comprend un volet politique de la Ville en matière de logements.

Le département comporte deux sites labellisés « Action cœur de ville » :

- la ville d'Albi associée à son EPCI, la communauté d'agglomération de l'Albigeois,
- le binôme des deux villes de Castres et Mazamet associées à leur EPCI commun, la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

À l'instar des villes moyennes d'égale importance démographique les villes d'Albi, de Castres et de Mazamet sont confrontées aux mêmes phénomènes de disparition

des commerces de centre-ville au profit des centres commerciaux de périphérie et à la vacance des anciens logements devenus non adaptés aux conditions de vie modernes des populations qui ont déserté les centre-villes pour des pavillons en lotissement en périphérie. Les deux conventions ACV signées en 2018 ont été transformées en convention ORT le 24 février 2021 pour les deux sites dans les délais impartis.

Mise en œuvre des projets ANRU dans deux quartiers de la politique de la Ville

1. Le projet de Laden Petit-Train à Castres

Le quartier de Laden Petit Train compte 595 logements appartenant à l'OPH de Castres Mazamet. Le projet de renouvellement urbain porté par la communauté d'agglomération de Castres Mazamet, la ville de Castres et l'OPH de Castres Mazamet est estimé à 36 M€ HT, sur lesquels l'ANRU apporte 12,3 M€ de subvention et 3,9 M€ de prêts bonifiés.

Il s'articule autour des objectifs suivants :

- dédensification et diversification de l'habitat en démolissant 283 logements et en développant l'accès social à la propriété sur le foncier libéré (25 logements) ;
- rénovations lourdes des bâtiments existants (309 logements) ;
- reconstruction de 70 logements répartis sur 3 opérations hors QPV ;
- ouverture du quartier et restructuration des espaces publics.

Les 1^{ères} démolitions concernent le 2-5 impasse Laden et 14-22 rue du Petit Train, elles seront suivies des relogements de 2^{ème} phase de démolition du 2-12 rue Baptiste Marcet. Les travaux de réhabilitation des logements et de reconstitution de l'offre sont en phase préparatoire. Les travaux devraient débuter en 2022. Le projet concernant les espaces extérieurs est également en phase d'études opérationnelles. Les aménagements débiteront à l'issue des premières démolitions.

2. Le projet de Cantepau à Albi

Le quartier de Cantepau compte 1 094 logements sociaux, tous propriétés de l'OPH Tarn Habitat. Le

projet de renouvellement urbain est porté par la CA de l'Albigeois, la ville d'Albi et Tarn Habitat. Le montant initial de travaux est estimé à 45 M€ HT, sur lesquels l'ANRU apporte 10,9 M€ de subvention et 3,4 M€ de prêts bonifiés.

Il vise notamment à travailler en profondeur sur la dalle Bonaparte (réhabilitation et ouverture) et s'articule plus précisément autour des objectifs suivants :

- démolition de 172 logements, reconstruction de 138 logements (4 opérations hors QPV), réhabilitation de 140 logements et résidentialisation de 253 logements ;
- ouverture du quartier par l'aménagement de voies et d'espaces publics et le réaménagement complet de la dalle Bonaparte dont l'ouverture par un escalier très large sera complètement revue suite à la démolition du bâtiment du centre social / halte-garderie ;
- aménagement et extension des écoles Jean-louis Fieuzat et Saint-Exupéry, déplacement et reconstitution de la halte garderie et réaménagement de la médiathèque – maison de quartier.

En 2021, les deux premières démolitions ont eu lieu sur l'avenue Kellerman sachant que le relogement des ménages s'est passé dans de bonnes conditions. Par ailleurs, l'opération de reconstitution de l'offre sur le site de l'Orée du Lude pour une première phase de 44 logements et qui en comprendra 77 à terme a été livrée en mars 2022. D'autres opérations sont en cours de réalisation (travaux en cours ou en phase d'études).

Huit opérations ont été engagées pour un montant de 2,4 M€ soit près de 22 % du montant des sub-

ventions contractualisées et 7 sont en cours d'instruction pour un montant de 2,9 M€ soit 26 % du montant des subventions contractualisées.

Par ailleurs le comité d'engagement de l'ANRU le 27/09/21 a accordé un financement complémentaire à Tarn Habitat de 1 036 000 € suite à des surcoûts de travaux liés au traitement de l'amiante. Il a également validé le déplacement de la halte garderie en frange du quartier sur le site de la Négrouillère dans le cadre d'un projet inclusif à destination notamment des enfants concernés par le spectre de l'autisme.

Thème 2

PILOTAGE, GOUVERNANCE ET INGÉNIERIE

Prolégomènes – rappel des objectifs structurels de la réforme de la géographie prioritaire

Les nouveaux contrats issus de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 sont appelés à être pilotés à l'échelle de l'intercommunalité. Celle-ci apparaît comme un niveau de pilotage pertinent pour faire jouer l'effort de solidarité entre territoires et permettre l'intégration des quartiers prioritaires dans les dynamiques de coopération. La réforme ne visait pas à dessaisir les communes de toute compétence en matière de politique de la Ville mais bien à confier au niveau intercommunal une mission de pilotage stratégique au regard du projet de

territoire et de la place des quartiers en son sein (animation et coopération de la démarche contractuelle). Par ailleurs, elle permettait aux communes un rôle de pilotage opérationnel et de garant de la prise en compte des réalités de proximité.

Au moment de leur signature, deux contrats sur cinq du Tarn étaient placés sous ce régime : Castres-Aussillon (CACM) et Carmaux (3CS). Depuis, ils ont été rejoints par Gaillac et Graulhet (CAGG) en 2017 et par Albi en 2021 (C2A).

Rappel des objectifs de l'évaluation à mi-parcours conduite dans le Tarn

Initialement conclus sur la période 2015-2020, les contrats de ville ont été prorogés de 2 ans par la loi des finances de 2019. L'évaluation conduite à compter de 2018 dans le Tarn a permis de réaliser un diagnostic partagé et actualisé des difficultés et des ressources des quartiers, un ajustement des priorités et une évaluation de la stratégie mise en œuvre. Le pilotage, la gouvernance et l'ingénierie

ont fait l'objet par contrat d'une réflexion partagée et approfondie sur ces trois aspects majeurs pour la dynamique de l'action publique. Ces démarches ont révélé quelques faiblesses structurelles et organisationnelles dans le portage et le pilotage à Albi et Gaillac / Graulhet (Cf. supra). Pour les cinq contrats, des points de progression ont été actés dans les PERR, avenants aux contrats.

“

La réforme ne visait pas à dessaisir les communes de toute compétence en matière de politique de la Ville mais bien à confier au niveau intercommunal une mission de pilotage stratégique au regard du projet de territoire et de la place des quartiers en son sein [...]

Indications méthodologiques et caractéristiques sur la démarche évaluative

Trois ans après, il était essentiel de revenir sur cette question centrale au moment de l'évaluation finale des contrats de ville conduite au plan méthodologique à l'échelle départementale.

De fait, tous les signataires des contrats de ville ont été interrogés sur le portage, la gouvernance politique et stratégique, les difficultés rencontrées à ce niveau, l'animation territoriale et sur les moyens mobilisés par chaque partenaire.

Le choix et la nature des questions formulées ont été élaborées par le chef de projet, chef de file de la thématique « pilotage et gouvernance » avec les avis du délégué du préfet à la politique de la Ville et du chargé de mission Ressources et territoires.

Les développements qui suivent constituent une synthèse des réponses apportées aux questions posées aux différents participants, tous signataires des cinq contrats de ville.

L'organisation du pilotage et de l'ingénierie des cinq contrats de ville dans le Tarn

Contexte

L'organisation politique et technique comme le format des équipes projet est laissé à l'appréciation des élus, après validation de la préfecture. Une partie de la dotation annuelle politique de la Ville (ANCT) est en effet dédiée au « pilotage et ingénierie » de chaque contrat de ville et porte pour les six chefs de projet et les six coordinateurs PRE. Sur ce point a été noté par les élus et les techniciens le retrait total du financement des six postes « ingénierie » chefs de projet contrats de ville de la Région Occitanie (2018) et du Conseil départemental (2019) par décisions internes de ces deux collectivités.

Évolution organisationnelle et structurelle pour les contrats d'Albi et Gaillac / Graulhet depuis la signature de 2015

Pour le premier contrat, un Groupement d'intérêt public créé en 2012 était en charge de son pilotage et de son animation. L'éva-

luation à mi-parcours a révélé de nombreux dysfonctionnements : absence de stratégie collective et de mutualisation de fonds des signataires hors État et EPCI, fonctionnement administratif lourd et éloigné du terrain.

Prononcée en assemblée générale du GIP en novembre 2020, sa dissolution a été rendue effective par arrêté de la préfète du Tarn en date du 5 janvier 2022. Le contrat de ville est désormais porté par un EPCI (C2A), à l'unisson des autres contrats de ville du Tarn.

Pour ce qui concerne Gaillac et Graulhet, le changement de statut de l'EPCI en 2017 (communauté d'agglomération) a entraîné le transfert de la politique de la Ville à l'échelon communautaire. Les deux communes gardent un rôle de pilotage opérationnel à cet échelon de proximité.

Le tableau ci-après (p. 12) précise l'organisation, la répartition et la composition des structures et des équipes par contrat de ville.

“

L'organisation politique et technique comme le format des équipes projet est laissé à l'appréciation des élus, après validation de la préfecture. [...]

Portage	Communes	QPV	Équipe projet	Politique
C.A. Grand Albigeois	Albi	Cantepau Lapanouse Veyrières/Raysac	1 chef de projet	Vice-Présidente de l'agglomération, déléguée à la Politique de la Ville, à l'insertion et au Renouvellement urbain
C.A. Castres-Mazamet	Aussillon	La Falgalarié	1 chef de projet	Maire d'Aussillon et Vice-Président délégué agglomération : Urbanisme, Habitat et Politique de la Ville ,
	Castres	Aillot Bisséous Lardailié Centre ville Laden Petit Train Lameilhé	1 chef de projet	Adjointe maire de Castres : insertion, social et solidarités
C.C. Carmaux Ségala	Carmaux	Rajol Cérou Gourgatieux Bouloc Verrerie	1 chef de projet	Vice-Président Communauté de communes : Politique de la Ville
C.C. Gaillac-Graulhet	Gaillac	Lentajou Catalanis	1 chef de projet	Vice-Président agglomération : Politique de la Ville
	Graulhet	Crins En Gach	1 chef de projet	Adjointe maire de Graulhet en charge de l'éducation et la Politique de la Ville

La mobilisation de l'État dans la politique de la Ville dans son pilotage et son animation a connu plusieurs périodes et organisations dans le Tarn. En 2018, la feuille de route du délégué du préfet pour la politique de la Ville a été révisée par le préfet pour tenir compte de la dotation unique du Tarn depuis le 1^{er} janvier 2019.

Dans le cadre de cette reconfiguration, l'engagement prioritaire du délégué a d'abord porté sur les dimensions stratégiques et prospectives des contrats de ville adaptées aux nouveaux enjeux et axes de travail (pilotage/gouvernance, participation citoyenne, prévention de la délinquance, emploi/insertion professionnelle, réussite éducative) et concerné ensuite les volets coordination/unification des méthodes

de travail et des plans d'action à l'échelle des cinq contrats de ville.

De son côté, la DDCSPP transformée en DDETSPP a corrigé son organisation interne pour adapter et améliorer ses appuis et contributions au niveau de la politique de la Ville, notamment dans l'engagement et le suivi des crédits BOP 147 et des trente conventions adulte-relais.

Bilans sur le portage intercommunal du contrat de ville

Le portage intercommunal du contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi de programmation a-t-il permis de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux (2020/2022) des quartiers prioritaires ?

Élus « politique de la Ville »

Le portage intercommunal était d'ores et déjà opérationnel dans la majorité des contrats de ville du Tarn en 2014 (hors Gaillac-Graulhet). Le passage au niveau intercommunal pour certains contrats a pu rencontrer dans les premiers temps des difficultés d'intégration.

L'intérêt communautaire tient surtout au périmètre des quartiers. Les territoires où plusieurs communes sont concernées les relations sont positives et constructives. Pour Aussillon-Castres, les contrats s'inspirent les uns des autres et notamment à travers les actions qui sont menées. De plus, l'intérêt du portage intercommunal est à relier avec les compétences portées par l'agglomération notamment sur le volet économique et les logements. Reste parfois la grande disparité entre un quartier restreint tel celui d'Aussillon avec les quartiers de Castres.

Suite à la définition des nouveaux périmètres, les contrats de ville ne concernent parfois qu'une seule commune. Il est donc plus complexe pour les communes non concernées par la politique de la Ville de s'approprier le dispositif notamment sur l'Albigeois et le Carmausin.

Le contrat de ville ne concerne que la partie urbaine de la collectivité. Les maires des communes rurales se sentent ainsi non concernés et il y a une réelle difficulté pour susciter

de l'intérêt, voire de l'opposition. Cette compétence communautaire sur une partie d'une seule commune peut poser question. Pour Carmaux, le retour de la dotation DSU posera la question du portage communal sur le prochain contrat.

Bailleurs sociaux

Considérant le nombre d'intervenants et la complexité des thématiques à traiter dans le cadre de la politique de Ville, l'échelle intercommunale est plutôt adaptée aux objectifs partagés par une multitude d'acteurs qui doivent échanger, faire le bilan et développer des solutions adaptées. Même si les bailleurs travaillent sur les enjeux du logement social et les adaptent à leur territoire et à leur patrimoine, travailler sur les différents sujets de la politique de la Ville avec l'intercommunalité apparaît essentiel.

Cependant, pour Tarn Habitat, la qualité du portage repose en grande partie sur la qualité du chef de projet et sur le nord du Tarn, la totalité des chefs de projet a changé rapidement depuis 2019 (trois chefs de projet à Albi en trois ans). Sur l'Albigeois, la nécessaire dissolution du GIP semble amorcer une nouvelle dynamique même si la plus-value du portage intercommunal ne peut être appréciée par manque de recul.

Sur le Castrais, les bailleurs sont très présents dans le pilier cadre de vie, mais ils se sentent souvent éloignés des autres piliers : il manque une articulation à faire avec l'ensemble des acteurs des contrats de ville. Par exemple, pour le retour vers l'emploi, des bilans globaux des chantiers d'insertion sont réalisés mais les bailleurs, à l'initiative de nombreux chantiers,

n'ont pas connaissance des résultats positifs que cela génère en termes d'embauches pour les quartiers. Chiffres à l'appui, un travail avec les gardiens pourrait être engagé sur la communication auprès des jeunes par exemple. Ces dispositifs pourraient être beaucoup plus valorisés.

Chambres consulaires

Les intercommunalités n'ont jamais abordé les contrats de ville avec la Chambre des métiers et de l'artisanat : cet échelon reste pourtant le plus pertinent et efficace pour son champ de compétences. Pour la Chambre de commerce et d'industrie, la compétence thématique relève désormais de l'intercommunalité. Le portage intercommunal a ainsi permis une simplification, sans constat de perte d'efficacité, et une uniformisation du pilotage des contrats de ville sur leur territoire. Dans cette logique, la suppression du GIP à Albi est une vraie optimisation de temps et de moyens. Il faudrait aussi simplifier ou réduire le nombre de réunions et d'instances propres à chaque contrat.

Pour les services de l'État (ARS, DSEN, Pôle emploi, DDETSP, DRAC, Banque des territoires), l'échelle intercommunale est pertinente au regard de dispositifs contractuels (conférence intercommunale du logement, contrat local de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, projets de développement économique...) qui interviennent sur le même périmètre, cependant moindre pour l'Éducation nationale très axée sur les élus de proximité et les élus des communes pour les PEDT. Les avenants des contrats de ville ont apporté une simplification et une meilleure lisibilité au global

du cadre opérationnel par rapport à celui fixé en 2015 mais sont encore observés des cloisonnements institutionnels sur l'ensemble des organisations intervenantes sur ces dispositifs.

Pour le Conseil départemental, le portage intercommunal favorise une bonne articulation avec les politiques du département et

de l'intercommunalité notamment dans le cadre du Plan départemental d'insertion.

Pour la Région, le portage au niveau de l'échelon intercommunal est positif en facilitant le dialogue. Des spécificités sont traitées à l'échelle communale (notamment les plus grandes villes) sur certains territoires.

Bilans de la gouvernance politique et stratégique

Quels ont été le rôle et l'implication des signataires dans les différentes instances et dispositifs des contrats de ville ?

Élus « politique de la Ville »

L'État préfecture est le moteur de la politique de la Ville dans le Tarn. Les partenaires sont présents aux instances institutionnelles, de type « comité de pilotage » annuel, mais très peu sur les dispositifs plus opérationnels. Par ailleurs, les bailleurs sociaux sont très impliqués dans le contrat de ville à travers les actions de l'abattement TFPB mais également dans l'ensemble des instances ou actions mises en place.

Le contrat de ville est l'outil fédérateur de l'ensemble des partenaires sur le territoire tant au niveau des partenaires institutionnels (bailleurs, État, collectivités, organismes publics) que du milieu associatif. En même temps, le nombre de signataires par contrat de ville est beaucoup trop important au regard de leur implication dans les différentes instances. La participation se limite bien trop souvent aux comités de pilotage annuels selon les disponibilités des dirigeants et responsables de structures. Dans la récurrence, ils ne sont pas représentés. Les partenaires de proximité comme le département sont plus présents. Pour

certaines partenaires, le nombre de contrats et d'instances ne permet pas de participer à l'ensemble des dispositifs et contraint de se limiter à un comité annuel.

L'implication des techniciens du Conseil départemental peut parfois se limiter à la programmation de chaque contrat de ville, la présence des élus départementaux dans les instances COPIL n'a pas eu de suites. Pour le Département, il y aurait donc un intérêt à ce que soient réalisées plus de concertations en amont des programmations.

Pour Pôle emploi, la politique de la Ville permet une mobilisation renforcée du droit commun. Les items des QPV font partie du quotidien; ce critère est bien intégré dans la pratique professionnelle.

Pour la Chambre des métiers et de l'artisanat, présente chaque fois qu'elle le peut, l'objectif principal est de faire en sorte que l'artisanat, première entreprise du Tarn, soit identifiée tant en termes d'offre de biens et de services de proximité à la population, mais également en tant qu'acteur de la formation et de l'insertion professionnelle. Il faut que les communes se donnent les moyens de préserver et /ou de faire revenir de l'activité économique dans ces centralités afin d'apporter

des services et des emplois aux habitants des quartiers prioritaires.

De son côté, la Chambre de commerce et d'industrie mobilise ses collaborateurs en fonction des compétences recherchées ou thèmes abordés (commerce, entrepreneuriat, RH, orientation...).

Pour la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie), le contrat de ville est une instance permettant aussi un échange d'informations entre acteurs de terrain et institutions et l'occasion de présenter les offres de l'assurance maladie dans le cadre de l'accès aux droits et aux soins (Misas, ASS, CES avec les EPS et des informations collectives nutrition activité physique, hygiène buccodentaire, éducation thérapeutique du patient diabétique...).

Bailleurs sociaux

Quatre bailleurs sont signataires des contrats de ville et tous engagés depuis 2016 dans le dispositif TFPB. Ils sont des partenaires incontournables pour participer aux marches exploratoires ou dynamiser les conseils citoyens desquels découlent des travaux d'entretien qui répondent à de véritables besoins des habitants. Ils interviennent en tant qu'experts de la connaissance et de la situation socio-économique

des quartiers et peuvent être force de proposition sur des actions du contrat de ville y compris en dehors du champ du cadre de vie (forum de l'emploi, clauses d'insertion, partenariat avec des associations,...).

L'implication des bailleurs a été très forte dans la participation aux instances de pilotage (COFIL, Comités techniques, GUP) et dans des actions concrètes (plans d'actions TFPB, réflexions sur l'emploi, la santé, soutien aux associations qui œuvrent pour du lien social...).

L'amélioration du cadre de vie des locataires passe par la connaissance de la vie du quartier dans sa globalité et l'implication des bailleurs dans le contrat de ville permet de proposer des pistes d'amélioration dans les actions menées, de recueillir le besoin des habitants et donc de les faire participer à l'amélioration de leur cadre de vie. Une fois encore, la TFPB prend ici toute son importance puisqu'elle participe pour beaucoup à la réalisation de ses actions en lien avec les conseils citoyens quand ils existent. L'organisation d'un comité technique annuel généralisé par le délégué du préfet fin 2019 à tous les contrats avec les bailleurs, EPCI, communes, DGFIP et DDCSPP (chef de file du dispositif) a également permis des avancées très significatives au plan du déploiement et du suivi des actions.

Dans le nord du département, l'instabilité des chefs de projet et le manque d'appropriation des services opérationnels des intercommunalités de la politique de la Ville (OM, éclairage, propreté, espaces verts...) a pu rendre difficile la concrétisation des GUP et parfois la mise en œuvre des mesures de la TFPB. Des partenariats ont également été créés avec le service accès au logement et insertion sociale, la Délégation aux Droits des Femmes

et à l'Égalité, les forces de l'ordre, le Conseil départemental, le 115 et le CIDFF concernant les procédures d'hébergement et d'accès au logement social des femmes victimes de violences, certains logements temporaires sont situés dans les QPV.

Chambres consulaires

Les deux chambres ont été représentées autant qu'elles le pouvaient au sein des instances des contrats de ville par des membres élus et des techniciens même si souvent les sujets évoqués étaient parfois éloignés de leurs missions (exemple : les entreprises artisanales se sentent aujourd'hui peu concernées par les dispositifs qui en découlent) sauf sur le pilier développement économique et emploi. La CCI a également assuré un accompagnement des porteurs de projet, une mobilisation des financements de droit commun (Initiatives Tarn, Réseau Entreprendre Tarn, convention de revitalisation...), un investissement dans l'orientation des jeunes, notamment vers l'alternance (Point Orientation Alternance), et soutenu les commerces de proximité par des appuis techniques et /ou financiers.

Pour la CMA, la principale problématique rencontrée est celle des moyens financiers qui manquent cruellement pour mettre en place des actions à court, moyen et long terme.

Pour la région Occitanie, sont communiqués plusieurs financements liés à la politique de la Ville: subventions aux associations 2016-2021, formations adultes-relais et appel à projets entrepreneuriat en direction des opérateurs qui accompagnent entreprises émergentes (spécifiques aux QPV).

Rappel : 105 QPV en Occitanie 39 contrats de ville et deux char-

gés de mission à l'échelle régionale. Cela ne permet pas aux équipes techniques de se mobiliser sur les différentes instances en dehors des comités de pilotage même si le déploiement des financements est réalisé.

Quel est le rôle et l'implication des conseils citoyens dans les différentes instances et dispositifs ?

Après des années de fonctionnement des contrats de Ville, la création des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires reste un objectif majeur dans le Tarn et peut être présenté comme un point partiellement atteint des contrats de ville 2015 en rapport avec les ambitions de la loi de 2014. L'initialisation, la participation et l'implication des conseils citoyens dans les contrats de ville du Tarn a été inscrite et rappelée par la préfecture dans chaque protocole PERR en 2019.

À cette date, il existe 7 conseils citoyens sur les 11 quartiers prioritaires du Tarn nommés par arrêté préfectoral.

Là où ils fonctionnent, l'engagement et le travail des conseils citoyens est reconnu et salué par tous les acteurs locaux. Même s'il reste essentiellement « l'affaire » de la préfecture, des communes et des bailleurs dans son suivi et son accompagnement.

Élus « politique de la Ville »

Le rôle et l'implication des conseils citoyens est ainsi très variable en fonction des territoires.

Lorsque le conseil citoyen est actif il y a une forte implication des membres dans les différentes instances, hélas pas suffisante. L'implication et la dynamique des conseils citoyens sont fortement dépendantes de son animation et notamment du chef de projet, ac-

teur de premier plan sur le dispositif. Grâce à la préfecture, les médiateurs conseils citoyens (quatre postes adultes-relais attribués sur ce sujet à Albi, Castres, Gaillac et Graulhet) viennent en appui du chef de projet.

À Aussillon et Carmaux, sont observées une forte dynamique et une participation concrète des conseils citoyens aux différentes instances. Depuis sa constitution, il a été associé à chaque instance liée à la politique de la Ville comités techniques, réunions et diagnostics en marchant liés à la mise en place de l'abattement TFPB, comités de pilotage. Toujours présent et impliqué, le conseil citoyen a intégré son rôle au sein de ces temps d'échanges et prend régulièrement position pour faire remonter ce qu'il constate sur le terrain et au contact des habitants.

À Albi, l'organisation du GIP n'a pas permis de créer les conditions de la participation et de l'implication attendues en 2016. La dynamique a été récemment relancée avec une nouvelle équipe élue/cheffe de projet/adulte-relais) et un important renouvellement des conseils citoyens.

À Graulhet et à Gaillac, le dispositif a fait l'objet d'échanges réguliers entre préfecture et mairies. À Graulhet, le conseil citoyen a été relancé par la nouvelle équipe municipale et est cours de construction avec une intégration plus forte dans les quartiers. Sans une forte animation du chef de projet et du médiateur, il peut y avoir un désengagement progressif.

Cette animation peut également s'appuyer sur des actions de formations ou de sensibilisation (entamé sur l'Albigeois). À Gaillac, le conseil citoyen a participé de manière irrégulière et éphémère aux différentes instances.

Pour Castres, le conseil citoyen n'existe pas mais suite aux marches exploratoires réalisées avec un résultat très positif il est en phase de démarrage avec l'appui de l'État. Il s'agit de bien stabiliser le projet avant de passer à une phase de constitution et déclaration officielle. En appui du chef de projet, le rôle de l'adulte-relais présent au quotidien est primordial.

Une représentation des conseils citoyens, adaptée à l'état des forces en présence, a été invitée à participer à l'évaluation finale des contrats de ville en ce qui concerne la gouvernance des contrats de ville.



L'implication et la dynamique des conseils citoyens sont fortement dépendantes de son animation et notamment du chef de projet, acteur de premier plan sur le dispositif. [...]

Bilans de l'animation et de la coordination technique

Comment articulez-vous le niveau politique et technique dans le pilotage du contrat de ville ?

Élus « politique de la Ville »

L'élu « politique de la Ville » doit porter et donner l'impulsion politique et rester le décideur de l'action à conduire. Le chef de projet est en lien permanent avec l'élu afin d'être le plus réactif possible et demande une validation à l'élu « première ligne » chaque fois que nécessaire. Il y a une bonne articulation entre l'élu en charge de la politique de la Ville et le chef de projet.

Quelles ont été les problématiques rencontrées dans le pilotage, la coordination et l'animation des contrats ?

Élus « politique de la Ville »

Deux priorités se dégagent des entretiens : un besoin impératif de stabilisation des équipes et une redynamisation des comités de pilotage.

L'animation du contrat tient essentiellement au chef de projet

Les absences de chef de projet liés à des départs, des congés maternité... sont problématiques à cause du « manque » dans l'animation et la coordination des projets avec l'ensemble des acteurs, et les relations humaines professionnelles qui s'en dégagent.

Par ailleurs, le chef de projet peut être confronté à des difficultés de positionnement par rapport aux différentes missions et thématiques abordées et aux structures intercommunales. Ce sont des missions supra thématiques, de coordi-

nation, de mise en relation mais également des missions très opérationnelles avec une présence sur le terrain indispensable qui parfois peut ne pas être compatible. Ces différentes missions sont plus ou moins accomplies en fonction du temps dédié à la politique de la Ville (temps partiel, temps plein) et du positionnement avec les autres services à mobiliser (services de compétence communale alors que le chef de projet est salarié de l'intercommunalité, services cloisonnés au sein de l'intercommunalité). Un chef de projet à temps plein et exclusivement dédié à la politique de la Ville sur chaque commune serait plus efficace.

Enfin, il existe une forte disparité des profils des six chefs de projet avec parfois en amont des connaissances imprécises du dispositif des contrats de ville et les objectifs qui demandent sans délai une faculté et une rapidité d'adaptation des candidats en rapport d'une part, avec la place centrale exigée par le poste et d'autre part, en raison du suivi et du traitement immédiat à apporter aux sujets et problématiques pluridisciplinaires des QPV. Ce constat est également vérifiable pour les postes de coordinateurs CLSPD. Des progressions importantes et des efforts au niveau du recrutement sont à envisager.

La mise en place des rencontres départementales par le délégué du préfet avec une coordination et un partage collectif des enjeux ont été très importantes pour échanger et appréhender ce qui peut se faire ailleurs.

La mise en place de Quartiers d'été, telle qu'elle a été construite dans le Tarn (coordination, souplesse, implication et participation) a démon-

tré que le pilotage du contrat avec des nouvelles modalités de mises en œuvre pouvait remobiliser les partenaires (porteurs de projet et signataires). Cela a créé du lien et a été fédérateur de l'ensemble des partenaires.

Les actions ponctuelles faites dans ce cadre sont très intéressantes. Dans les futurs contrats, il serait intéressant de maintenir des actions pérennes comme la programmation annuelle et des actions plus ponctuelles comme quartiers d'été afin de maintenir une dynamique.

Redynamiser les comités de pilotage est un point crucial

Les comités de pilotage sont des lieux d'échanges et de définition stratégiques mais qui ont perdu des signataires et manquent parfois de sens et souvent de lisibilité sur les suites données. Il est important qu'il y ait une plus grande perméabilité entre les comités techniques et les comités de pilotage. Les modalités d'animation des comités de pilotage sont essentielles pour favoriser la participation des partenaires. Il est important de susciter l'intérêt et de donner la parole aux partenaires. Il ne faut pas se limiter à une chambre d'enregistrement en réalisant un comité de pilotage descendant mais réaliser un comité partenarial.

Enfin, la gouvernance mise en œuvre pour faciliter une approche transversale n'est pas optimale: la politique de la Ville est à inscrire dans une démarche systémique pour traiter l'ensemble des problématiques (mobilité, garde d'enfant, emploi...). Chaque thématique devrait intégrer la question des QPV (un vice-président d'une thématique doit pouvoir s'interroger sur chaque

projet à la politique de la Ville).

Pour les services de l'État (ARS, Pôle emploi, DRAC, CAF DDETSPP, Banque des territoires), il y a une méconnaissance de l'ensemble des actions et dispositifs (et de visibilité) qui sont à intégrer dans le contrat de ville. Fédérateur et coordinateur, le chef de projet doit permettre une mise en place des actions sur l'ensemble des axes et les mettre en cohérence. Sa place comme animateur territorial doit être également précisée.

Pour le conseil départemental, le chef de projet doit avoir une vision globale qui permet au département de s'inscrire dans le territoire : il donne le cadre, du sens et de la coordination.

Les instances (COPIL et COTECH) se sont-elles réunies régulièrement et ont-elles permis de travailler sur les enjeux et les problématiques rencontrés dans la mise en œuvre des actions du contrat ?

Élus « politique de la Ville »

Les instances se sont réunies régulièrement et ont permis un bon travail autour du délégué du préfet qui a un rôle primordial. Elles sont renforcées par des échanges réguliers entre le délégué du préfet et les élus, avec ou sans techniciens, sur tous les aspects d'organisation et de fonctionnement des contrats de ville. La consultation technique pour la programmation par contrat est appréciée et efficace.

Plus largement, les élus plébiscitent et saluent la démarche évaluative conduite à l'échelle départementale et la mise en place du comité départemental de la politique de la Ville, instance nouvelle de dialogue des acteurs territoriaux voulue par la ministre, installée en novembre 2021 par la préfète du Tarn, qui les associe directement. À l'ave-

nir, cette instance pourrait jouer un rôle stratégique (définition des plans d'action et actualisation des enjeux), une enceinte de dialogue des sujets de la politique de la Ville et fédératrice pour l'action publique conduite dans les onze quartiers prioritaires.

Pour les services de l'État (ARS DDETSPP DSEN DRAC CAF), les comités de pilotage des six PRE sont désormais incontournables pour le pilotage et le suivi de ce dispositif très investi et appuyé par la préfecture (stratégie, pilotage et dotations financières) et la DSEN.

Le dispositif PRE est une plus-value importante pour suivre des parcours individualisés, renouer de nouvelles relations (PRE Gaillac) et pour la mise en place d'actions concertées.

Depuis 2019, on note des progrès organisationnels et méthodologiques dans la coordination des nombreux dispositifs autour de l'emploi et de l'insertion professionnelle et du soutien à la parentalité. Par exemple, les chefs de projet sont associés par la préfecture aux trois SPEL et aux travaux du Plan un jeune une solution et par la CAF aux comités REAPP sur proposition du délégué du préfet.

Il faut instaurer des temps de participation et de partage des dossiers notamment en ce qui concerne le développement économique. Le développement économique reste trop peu mobilisé par le contrat de ville même si c'est un enjeu prioritaire. On observe que les services compétents des intercommunalités ne sont pas ou très peu impliqués dans les contrats de ville.

De l'avis majoritaire des signataires, une comitologie régulière a été mise en œuvre en application des textes (COPIL et COTECH),

conseils citoyens pour la majeure partie des contrats, ateliers participatifs ...) impliquant les différents acteurs locaux et les partenaires; nécessaire, elle reste pourtant plus statutaire qu'opérationnelle.

A été soulignée également la faible articulation avec les autres politiques structurantes engagées avec un impact sur les quartiers de la politique de la Ville : par exemple les projets de développement économique, les autres contrats, plans ou schémas qui peuvent exister sur le territoire comme NPNRU, OPAH-RU, PLH, ACV, CLSPD, Territoire zéro chômeur longue durée. Certains d'entre eux font pourtant partie des piliers ou des volets thématiques du contrat de ville. En fonction des collectivités concernées et leur structuration, on constate une différence de niveau de mobilisation selon la qualification des quartiers concernés PRIR/QPV. L'implication et le pilotage politique des élus sont plus marqués dans le premier cas.

Thème 3

RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET PRE

Le volet éducatif du contrat de ville comprend l'ensemble des actions éducatives portés en cohérence par les partenaires à destination des enfants des quartiers prioritaires. Il doit tenir compte de la diversité des situations locales et de la multiplicité des acteurs à l'échelle de l'agglomération et veiller à rendre les périmètres de compétences et d'intervention des différents échelons territoriaux lisibles et mobilisables. Le dispositif « Programme de Réussite Éducative », mis en place

2005, vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les jeunes dans le cadre d'un suivi individualisé (parcours de réussite éducative).

La mise en place des six PRE sur le Tarn s'est faite de façon échelonnée avec des organisations de travail hétérogènes. Les PRE d'Aussillon et de Saint-Juéry ont été les 1^{er} en 2007. L'année 2008 est une année de consolidation du dispositif et d'extension du PRE d'Aussillon

aux collégiens. C'est également la mise en place des PRE de Graulhet, Castres, Albi et Carmaux; celui de Saint-Juéry a alors fusionné avec celui d'Albi. Les démarrages ont parfois été difficiles, par exemple sur Castres du fait d'un turn-over au niveau de la coordination et du porteur du projet. Le PRE de Gaillic a été initié beaucoup plus tardivement, en 2016, mais avec un réel démarrage en 2020, en conformité avec les modalités de la circulaire du dispositif.

Portage et fonctionnement

L'organisation et le fonctionnement des PRE du Tarn répondent à l'instruction interministérielle du 10 octobre 2016 relative au Programme de Réussite Éducative, en accord avec les bonnes pratiques recommandées par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (aujourd'hui l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires - ANCT) :

- des PRE inscrits dans le volet éducatif des contrats de ville ;
- un comité de pilotage annuel dédié ;
- une approche individualisée et globale de l'enfant : accompagnement éducatif, soutien à la parentalité, décrochage scolaire, santé, activités socioculturelles et sportive ;
- des PRE avec une mission

de coordination (± pilotage de l'équipe) et une mission de référent de parcours ;

- des outils qui structurent et formalisent cette organisation (charte, conventions, fiche de saisine...);

Le pilotage des PRE du Tarn est pour moitié à l'échelle communale et pour moitié intercommunale. Ils interviennent à l'échelle des quartiers (1 à 5 quartiers en politique de la Ville couverts). Les structures porteuses sont en majorité des CCAS/CIAS. Un PRE est porté par une communauté d'agglomération, un autre par la caisse des écoles.

Ces différences ne paraissent pas avoir d'impact sur la bonne mise

en œuvre des PRE. Il est cependant important de veiller à la cohérence d'un rattachement et/ou de l'articulation aux services en charge de l'enfance/éducation /jeunesse, afin de ne pas créer de doublon, de dynamiques similaires en parallèle, ni de confusion auprès des partenaires.

PRE et processus de coopération

Instances de travail dédiées

Les Équipes Pluridisciplinaires de Suivi (EPS) se réunissent régulièrement (3 à 11 fois par an selon les territoires) et mobilisent largement les acteurs locaux et de terrain.

Il s'agit le plus souvent :

- des écoles maternelles, primaires et des collèges : directeurs d'écoles, CPE, psychologue de l'Éducation Nationale, assistantes sociales scolaires ;
- Maisons du Département : assistantes sociales de secteurs ou éducateurs spécialisés ;
- les centres de loisirs associés à l'école ;
- les structures / associations en lien avec la réussite éducative : AFEV, MJC...

Les professionnels du champ de l'éducation et ceux qualifiés en travail social sont présents. Les professionnels de santé sont par contre très rarement représentés, malgré l'intérêt voire la nécessité de cet éclairage dans les EPS.

Sur tous ces territoires, ces membres sont liés par une charte qui précise notamment le cadre de fonctionnement et le caractère confidentiel des éléments échangés durant ces instances. Sur les PRE Albi et Castres, des EPS spécifiques ont été constituées pour chacun des établissements scolaires ou quartiers. Les autres animent une seule et même EPS pour l'ensemble de leur territoire.

Les PRE sont associés aux diverses instances partenariales et opérationnelles en lien avec la réussite éducative. Il s'agit principalement des équipes éducatives de l'Éducation nationale, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

(CLAS), Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD/CISPD), réunion d'équipe de suivi du Département.

Du point de vue des coordonnateurs PRE, ces instances paraissent complémentaires et s'articulent assez bien sur leur territoire ; le PRE étant le seul à avoir une approche vraiment globale et sur différents champs. De ce fait ils associent un plus grand nombre d'acteurs.

Partenariats - Engagements des structures

Le PRE a pour objectif de rassembler l'ensemble des acteurs publics et associatifs qui interviennent sur un même territoire en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves. Selon les territoires, on constate des divergences dans les partenariats créés et l'engagement des structures :

- le champ de la santé est très peu représenté dans les instances, que ce soit le comité de pilotage ou les réunions des EPS. Lorsque des professionnels de santé participent aux EPS, il s'agit d'une démarche volontaire sans rétribution ;
- certains enseignants rencontrent des difficultés pour assister aux réunions compte tenu des problèmes de remplacement sur les temps de classe. Des établissements scolaires généralement volontaires mais pas toujours disponibles. Dans le secondaire, les principaux et psychologues se libèrent plus facilement qu'en élémentaire où les directeurs ont parfois peu de temps de décharge, qu'ils ne peuvent exclusivement consacrer au PRE.

Travail en réseau

Le Groupement d'Intérêt Public Ressources et Territoires (R&T)

est un centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale sur les 8 départements de l'ex-région Midi-Pyrénées. R&T s'inscrit dans une dynamique d'animation territoriale notamment en direction des PRE. À ce jour, Albi, Castres et Carmaux sont inscrits dans ce réseau.

Compte tenu des priorités fixées par le gouvernement et des impacts de la crise sanitaire dans les QPV, la dynamique de réseau a été soutenue par le délégué du préfet, à l'instar de ce qui avait été installé au niveau des chefs de projet, à travers l'organisation de temps réguliers en visioconférence entre coordinateurs PRE et sur des thématiques données. Elle a été prolongée selon les priorités d'action à conduire dans la réussite éducative (fracture numérique, Quartiers d'été 2020 et 2021, colos et vacances apprenantes)

La mise en place de réunions transversales regroupant les acteurs du PRE à l'échelle départementale a été poursuivie à l'initiative du PRE de Castres.

Les coproductions

Le PRE est un outil dont la démarche permet différentes coproductions : diagnostic partagé hiérarchisation des priorités/orientation vers les partenaires territoriaux les plus adaptés aux situations...

Les PRE peuvent également être à l'initiative de groupes de travail particuliers autour de problématiques identifiées sur le territoire et en lien avec les préoccupations du PRE (ex : addiction aux écrans). Bien que sur l'accompagnement individualisé, les PRE peuvent être à l'initiative de projets collectifs pour

répondre à des besoins non couverts sur le territoire.

Participation des parents

L'adhésion des parents est au cœur du dispositif, leur participation est :

- systématique dans le suivi individualisé : la mobilisation et l'implication des parents tout au long du parcours représente une grande partie du travail des référents ;
- variable dans les instances de gouvernance et de travail : les associations de parents d'élèves ne sont pas tous associés aux copil sur tous les territoires.

Ceci étant, la participation des parents à la vie administrative / aux instances du PRE reste un objectif

à atteindre au titre de l'évaluation directe des dispositifs par les bénéficiaires et de l'implication des habitants dans la politique la ville. Les équipes PRE sont dans une démarche d'aller vers, notamment en partenariat avec les centres sociaux (actions en proximité, actions collaboratives) mais moindre avec certaines Maisons du département.

Quelques blocages locaux

Il est primordial d'avoir une équipe stable, notamment en ce qui concerne les référents de parcours. Le choix des collectivités est fait d'impliquer des contrats d'adulte-relais (AR) avec un fort turn-over lié à la vocation même du dispositif AR.

Le dispositif AR qui est un dispositif de professionnalisation et d'insertion n'est pas compatible avec les missions de référents de parcours. Il serait important de pérenniser/professionnaliser les postes de référents de parcours pour maintenir le lien avec les familles (confiance).

Ce turn-over se constate également au sein des équipes partenariales, ce qui suppose une veille permanente de la part des équipes du PRE pour garantir le bon fonctionnement des EPS et la qualité des parcours (échanges, rencontres, prise en compte des difficultés rencontrées par les partenaires...).

Mobilisation du droit commun

Compte tenu de l'importance des moyens dégagés dans le dispositif des PRE, l'ANCT met en progressivement depuis 2022 des outils et une méthode de contrôle des PRE portant sur les bénéficiaires et la qualité des outils de suivi de l'activité, le fonctionnement des PRE, les actions, le partenariat et les contributions des collectivités. Tous les PRE seront concernés par cette démarche.

Par décision de la préfecture approuvée et saluée par les élus, la part de l'enveloppe de l'ANCT consacrée aux 6 PRE du Tarn est constante au fil des ans et stabilisée depuis 2018.

Les PRE sont ainsi très majoritairement financés par l'ANCT (dotations de fonctionnement annuelles et affectation de postes adulte-relais) et par la structure porteuse (commune, EPCI, CCAS, Caisse des écoles) :

- Albi : ANCT 61% / CCAS d'Albi 39%

- Aussillon : ANCT 92,5 % / Commune 5,5 % / CCAS 2 %
- Castres : ANCT 65 % / Caisse des écoles (mairie de castres) 35%
- Gaillac : ANCT 75% / Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet 25%
- Graulhet : ANCT 86,5 % / Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet 13,5 %
- Carmaux : ANCT 70,8% / Communauté de Communes Carmaux-Ségala 29,2%

Après consultation des élus et des coordinateurs PRE, une première répartition des dotations PRE a été opérée en 2017 avec lissage pour tenir compte des parcours suivis dans chaque contrat de ville. Il a été procédé à une seconde répartition en 2021 pour tenir compte de la montée en charge du PRE de Gaillac (financement poste) après discussions avec l'EPCI et la commune.

L'orientation des enfants/familles vers le droit commun est un principe fort dans la démarche d'accompagnement. Le PRE est un « coup de pouce » qui ne doit pas durer dans le temps. La durée du suivi n'a pas de limite mais une période de 2 ans est préconisée puisque l'objectif est de responsabiliser les parents, de favoriser leur autonomie afin que le PRE se retire pour leur laisser toute leur place. À la demande de l'État, plusieurs PRE sont d'ailleurs en réflexion sur la définition d'une durée limitée, en concertation avec les membres de leur EPS. Ce point de vigilance sera suivi par l'ANCT.

Le droit commun est par contre plus difficilement mobilisé pour le fonctionnement du PRE (budgets destinés au suivi des enfants et pour les ressources humaines). L'engagement notamment financier et sur les effectifs reste en effet limité. Les objectifs de déploiement des PRE et du développement du nombre de parcours ne permettent pas une

mobilisation de financements supplémentaires. Il dépend donc de la seule volonté de la structure porteuse de mobiliser plus de moyens et de cofinancement.

La mobilisation du droit commun prend plusieurs formes :

- mise à disposition de locaux et de matériel (commune, EPCI, CCAS, caisses des écoles, CAF, CCAS...)
- mobilisation des acteurs du droit commun à travers les EPS.
- orientation des enfants et de leurs familles vers les dispositifs de droit commun. Il s'agit le plus souvent d'une mise en relation avec un travailleur social du secteur, la référente famille des centres sociaux, un médecin spécialiste, le CMPP ou un professionnel de santé libéral, une structure jeunesse... en fonction des besoins.

Sur ces aspects-là et du fait d'un travail en partenariat bien installé, cette mobilisation du droit commun est plutôt naturelle et « in-

consciente » mais demanderait à être mieux encadrée et suivie par les collectivités et leurs EPCI.

On constate bien évidemment des différences par rapport au soutien politique des élus qui peut être porté aux PRE, notamment en fonction de leur sensibilité pour le sujet. Ils y sont en tout cas encouragés par l'État et par les engagements sur le dispositif PRE. Des « ressentis subjectifs » mais la stabilisation des équipes peut cependant être un indicateur du soutien politique apporté et de l'engagement de la structure porteuse. La réflexion sur l'organisation et le pilotage des PRE a été souvent et régulièrement posée par le représentant de l'État à Albi (GIP), Gaillac et Graulhet (place et coordination de l'EPCI).

À ce jour les coordonnateurs des équipes PRE ne sont pas tous titulaires. Certains relèvent d'un contrat de droit public. La coordination sur un territoire repose sur un temps du poste d'adulte-relais. Pour deux

des six territoires, la mission de suivi repose également et seulement sur des postes d'adulte-relais, choix fait par les élus. Sur les autres PRE, la pérennisation des postes s'est effectuée dans le temps, grâce à des volontés fortes des structures porteuses. La sensibilisation des élus est nécessaire ; les coordinateurs s'y emploient, notamment à travers la valorisation de l'organisation et de l'efficacité de leur dispositif (nombre de parcours et de sorties positives...).

Les comités de pilotage organisés annuellement par tous les PRE (Gaillac depuis 2020) doivent permettre de réunir les principales institutions. Dans les COPILs du Tarn, la préfecture, l'Éducation nationale et la CAF sont systématiquement présents. La participation du Conseil départemental est plus aléatoire, celle de la région très limitée et le champ de la santé (ARS, CPAM) est complètement absent.

Les questions de territorialisation

Le périmètre / orientation

Des « conventions de mutualisation réussite éducative » sont signées chaque année entre les structures porteuses des PRE et la préfecture du Tarn. Cette convention détermine la subvention accordée au PRE au titre de la mutualisation des crédits. Elle rappelle également les objectifs et priorités du PRE.

Le public ciblé est lui aussi précisé ; il diverge entre les territoires : exclusivement des enfants et des jeunes résidant sur un QPV, pour 2 PRE ; également une ouverture aux enfants scolarisés dans un établissement situé sur un QPV pour les 3 autres PRE.

Ces différences ne sont cependant pas liées aux cofinancements apportés. Un document du CGET « Mise en place et suivi d'un PRE » précise justement que « la question géographique n'est pas toujours simple au regard de l'articulation entre la géographie prioritaire de la politique de la Ville et celle de l'Éducation nationale, mais aussi des multiples situations existantes (enfants vivant dans un quartier mais scolarisés ailleurs, ou le contraire...). La question des cofinancements doit donc être posée pour les actions menées au profit des enfants des quartiers prioritaires de la politique de ville, mais aussi en fonction du fait que le PRE peut être amené à intervenir en de-

hors de la géographie prioritaire de la politique de la Ville ».

Sur le terrain, cette question du périmètre peut générer selon certains « colère et frustration », du fait de ne pouvoir accompagner un enfant avec de grandes fragilités « parce qu'il ne réside pas du bon côté de la rue ».

Lors de leur mise en place, les PRE ciblaient les enfants du primaire. Les directives nationales ont au fur et à mesure encouragé à prendre en charge les collégiens, voire même les lycéens.

A ce jour, au regard de moyens contraints et d'un nombre de parcours « forcément » limité, les

PRE de Castres et Albi ont limité cette tranche d'âge. La stratégie est différente :

- un PRE qui s'adresse aux petites sections jusqu'à la fin de la 6^e à Albi afin d'intervenir le plus en amont possible et parce que l'accompagnement des adolescents prenait trop d'ampleur,
- un ciblage des 6-16 ans sur Castres.

Les périmètres des PRE, dans leur géographie, ont parfois fortement évolué depuis leur mise en place. L'exemple d'Aussillon : le territoire support était constitué des communes de Mazamet, Aussillon et Labruguière (territoire couvert par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale et correspondant à la géographie du Réseau de Réussite Scolaire). En 2015, la géographie prioritaire est modifiée, faisant passer les deux quartiers de Mazamet et Labruguière en territoire de veille. À ce jour, le PRE ne concerne plus que le quartier d'Aussillon - la Falgalière.

Articulation avec les autres dispositifs

Les PRE sont le support central du volet éducatif des contrats de ville, en articulation avec les autres actions et dispositifs en lien avec la réussite éducative. Les liens étroits et/ou fréquents avec les chefs de projets (cheville ouvrière) des contrats de ville facilite donc, comme il se doit, l'articulation avec les actions des programmations annuelles des contrats de ville.

Il en est de même avec les dispositifs très opérationnels de soutien scolaire, tels que les CLAS, dispositif « Coup de pouce » (PRE Castres), lorsqu'ils existent sur les territoires. Les équipes sur le terrain ont effectivement noué des partenariats étroits, notamment facilités par les EPS.

Dispositifs de l'Éducation nationale

Dans les cinq contrats de ville, les liens avec les établissements scolaires paraissent très satisfaisants. Les établissements scolaires participent dans la mesure de leur disponibilité aux EPS. Ceci étant, la participation des coordonnateurs PRE à des réunions initiées par l'Éducation nationale, au sein des écoles, n'est pas autant facilitée (cellule de veille, réunion sur la lutte contre le décrochage scolaire...).

Trois territoires ont des établissements en Réseau d'Éducation Prioritaire : Carmaux, Aussillon et Graulhet. Bien que l'Éducation nationale donne la priorité au droit commun, elle a des dispositifs propres et des moyens renforcés sur les REP. Il s'agit notamment du doublement des classes de grande section, CP et CE1 de coordinateurs REP 1^{er} degrés et sur le primaire, de temps supplémentaires pour les décharges des directeurs d'écoles...

Ces moyens ne sont par contre pas nécessairement en corrélation avec le périmètre des quartiers prioritaires. Le zonage des ZEP est antérieur à la nouvelle géographie prioritaire de 2015, basée sur un nouvel indice social combinant catégories sociales défavorisées, ZUS, retard des élèves à l'entrée en 6^e et taux de boursiers. Sur Albi, le collège de Cantepau n'est pas en ZEP du fait de la mixité des élèves accueillis. Il est cependant sur un territoire classé parmi les 18 quartiers les plus pauvres de France.

D'autres actions et dispositifs existent cependant pour encourager et progresser dans les ambitions de la réussite éducative, quel que soit le territoire :

- dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté: dispositif « petit déjeuner », dont la

mise en place est dépendante des communes,

- Les « cordées de la réussite » IMT Albi « osez l'excellence » qui visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles concernent tous les établissements des contrats de ville mais la cordée reste assez méconnue. Elle est identifiée notamment à Carmaux et Graulhet, à l'initiative des établissements (et non pas des communes),
- Référents décrocheurs dans chaque établissement scolaire, en lien avec les psychologues de l'éducation nationale, professeurs principaux, coordinateurs MLDS, dispositif relais et CPE : cellule mise en place à titre préventif pour les jeunes en voie de décrochage,
- Le dispositif « devoirs fait », proposé en collège, déployé dans les lycées professionnels du Tarn (3^{ème} prépa - métiers).

Programme Éducatif Communautaire (PEC), Programmes éducatifs de Territoires (PEDT) et Conventions Territoriales Globales (CTG)

On constate de grandes différences dans l'organisation des compétences, entre les différentes communautés d'agglomération et les communautés de communes. De fait, l'articulation des programmes qui devrait être évidente ne l'est pas toujours.

L'exemple de la communauté de commune Carmausin-Ségala et de la communauté d'agglomération de Gaillac Graulhet :

- La communauté de communes Carmausin-Ségala 3CS a la compétence enfance jeunesse (extra scolaire). Elle anime un Projet Éducatif Communautaire qui cible les 3-11 ans.

Les communes ont la compétence scolaire et périscolaire. Chacune a élaboré son PEDT : des objectifs

propres et potentiellement différents pour chacun. Les renouvellements de ces PEDT ont lieu sur des périodes/années différentes selon les communes.

Ces PEDT font suite aux Projets Éducatif Locaux (PEL), lors de la réforme des rythmes scolaires en 2013, afin de mettre en cohérence les activités éducatives à destination des enfants et des jeunes au regard d'orientations partagées et en articulant les temps scolaires, péri et extrascolaires.

La concertation entre ces différents niveaux et programmes n'est pas formalisée (hormis la participation de la communauté de commune aux COPILs des PEDT) alors que leurs objectifs devraient être convergents.

- La communauté d'agglomération de Gaillac Graulhet a la compétence scolaire, périscolaire, extra-scolaire. Elle a un Projet Éducatif de Territoire qui va de

la petite enfance aux jeunes de 25 ans environ, décliné en PEDT (qui cible les 3-11 ans). Toutes les compétences étant au niveau de la communauté d'agglomération, l'articulation entre les différents temps de l'enfant est grandement facilité. Un effort est également fait dans l'harmonisation du renouvellement de ces différents programmes.

À ces organisations s'ajoutent les Conventions Territoriales Globales (CTG) avec la CAF qui doivent permettre, à l'échelle d'un EPCI, d'avoir une vision globale et décloisonnée sur les secteurs petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité mais aussi logement et accès aux droits. Ces CTG remplacent et complètent les Contrats Enfance Jeunesse.

Cette logique de structuration peut amener les équipes à travailler en mode projet et plus en transversalité ; elle n'est cependant pas si évidente sur les territoires, notamment du fait de :

- divergences entre les objectifs de la CAF et les enjeux perçus par les élus ;
- des recrutements de « chargés de coopération » liés au cahier des charges des CTG et financés en partie par la CAF peuvent parfois créer une confusion sur la complémentarité/articulation de leurs missions avec les directeurs des services.

La prise en compte de la politique de la Ville et plus précisément du PRE dans ces organisations n'est pas systématiquement ; elle dépend des priorités des élus.

Sur le terrain, la perception des acteurs est vraiment mitigée, « voire très obscure » : un empilement de programmes et de dispositifs qui se superposent et rajoute en complexité. Ce sont finalement les organisations plus informelles et opérationnelles qui leur paraissent efficaces (par exemple les rencontres entre chefs de projets et coordonnateurs sur Albi), ainsi que le travail en réseau et en proximité.

L'efficacité du PRE

L'ensemble des PRE du Tarn paraissent identifiés et reconnus comme un outil de développement local structurant pour leur territoire; constat qui se renforce bien évidemment quand le PRE se consolide et se pérennise. L'efficacité des PRE, au-delà du nombre de parcours et de sorties positives, résident surtout dans :

- l'accompagnement et le soutien fort de l'État sur le PRE, garant de l'intérêt général,
- la volonté des élus de s'y impliquer,
- la participation en droit commun des EPCI et des communes,
- la mobilisation des partenaires et le travail en réseau. Les partenaires institutionnels (CAF, conseil départemental, ARS) ne sont pas systématiquement présents,

- l'approche vraiment globale de l'enfant et de sa famille ; le principe de « parcours » au-delà du scolaire.

A priori un des seuls dispositifs aussi « performant » sur ces points ;

- sa réactivité dans la mise en œuvre pratique de solutions adaptées à chaque situation. Réactivité à corrélée à la relation de proximité établie entre les partenaires et le PRE ;
- sa capacité d'anticipation, notamment à travers la mise en place d'actions en lien avec des situations particulières et les besoins constatés sur le territoire. L'EPS joue finalement aussi un rôle de veille ;
- la création de liens et passerelles entre les dispositifs pour éviter des ruptures de parcours ;

- la connexion qu'il apporte entre les écoles et leur environnement.

Les acteurs de terrain soulèvent cependant :

- une efficacité conditionnée par une stabilisation des équipes, pour les familles et les partenaires ;
- la nécessité de se dégager des dispositifs qui enferment, posent un cadre souvent rigide selon eux « Les dispositifs doivent venir au service des projets et non l'inverse ».
- il en est de même pour les appels à projets qui orientent trop souvent le déploiement des actions et les éloignent des besoins du territoire ;
- le principe de « parcours », d'un enfant, d'un jeune, qui devrait être central.

Thème 4

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Au même titre que l'amélioration du cadre de vie ou de l'enseignement scolaire de leurs enfants, les habitants des onze quartiers du Tarn inscrits en politique de la Ville aspirent à voir leur sécurité dans l'espace public garantie par l'État en lien avec les élus et les collectivités exerçant des compétences propres en la matière.

Pour y répondre, les habitants bénéficient des dispositifs mis en place pour lutter contre la délinquance et l'insécurité sur l'ensemble des communes du Tarn, que les quartiers dépendent d'une zone de compétence police nationale (Castres, Aussillon, Carmaux et Albi) ou de la gendarmerie (Gaillac et Graulhet). A cela s'ajoutent de moyens spécifiques en faveur des quartiers dans le cadre des contrats de ville

signés en 2015 et prorogés jusqu'au 31 décembre 2022.

Le 29 janvier 2021, le gouvernement a décidé de nouvelles mesures en faveur des quartiers prioritaires (circulaire premier ministre du 18 février 2021 portant sur la mise en œuvre des annonces du Comité interministériel de la Ville - CIV) notamment dans le domaine de la sécurité et prévention de la délinquance. Cet ensemble de mesures CIV ont été déclinées comme enjeux et priorités 2020 - 2021 - 2022 pour les onze quartiers prioritaires.

L'évaluation à mi-parcours menée dans les cinq contrats de ville a conduit les signataires à s'interroger et réfléchir davantage sur les problématiques de sécurité publique, de prévention de la délin-

quance et de la radicalisation afin d'améliorer les réponses collectives et apporter des solutions concertées et concrètes dans les onze QPV.

Depuis la signature des quatre PERR validés en 2019 et en Comité départemental de la politique de la Ville, le sujet de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance implique désormais tous les signataires de la politique de la Ville ; il fait l'objet d'échanges nourris dans les COPIL des contrats de ville depuis deux ans. De fait, certains objectifs territorialisés et opérationnels (addictions, délinquance des mineurs, violences faites aux femmes notamment) ont été assidûment suivis.

Les dispositifs généraux de sécurité intérieure au sein des QPV

Ils mobilisent en premier lieu les Forces de sécurité intérieure (FSI) et l'institution judiciaire.

Une nouvelle doctrine d'emploi des forces de sécurité intérieure a été lancée par le gouvernement en février 2018 : la police de sécurité au quotidien (PSQ). Elle s'applique sur tout le territoire national tant en zone de police nationale que de la gendarmerie. Il s'agit de rapprocher les forces de sécurité intérieure

de la population et rendre leur présence plus visible sur le terrain, en lien étroit avec les élus et les polices municipales, lorsqu'elles existent. De plus, un rapprochement resserré et pragmatique est assuré par le réseau partenarial installé autour des Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO).

Les deux procureurs de la République d'Albi et de Castres sont signataires des contrats de ville :

Aussillon, Castres, Graulhet pour le tribunal judiciaire de Castres, Albi, Carmaux et Gaillac pour le tribunal judiciaire d'Albi. Les procureurs sont chacun, dans leur ressort juridictionnel, parties prenantes dans la prévention de la délinquance, dans l'accès au droit et l'aide aux victimes et au regard de la lutte contre les discriminations.

Albi Ville	Délinquance générale			Délinquance de proximité			IRAS		
Année	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Faits constatés	2897	2604	2805	995	823	890	213	235	383
Faits élucidés	1006	910	1283	161	117	147	216	234	380
Taux élucidation	34,70%	34,95%	45,75%	16,20%	14,20%	16,50%	101,40%	99,60%	99,20%

Castres	Délinquance générale			Délinquance de proximité			IRAS		
Année	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Faits constatés	2427	1687	2153	1209	676	688	131	78	235
Faits élucidés	617	511	1011	106	60	110	134	77	234
Taux élucidation	25,40%	30,30%	46,95%	8,75%	8,90%	16,00%	103,00%	98,70%	99,60%

Carmaux Ville	Délinquance générale			Délinquance de proximité			IRAS		
Année	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Faits constatés	412	403	564	135	147	136	48	28	107
Faits élucidés	188	144	285	26	21	19	47	26	107
Taux élucidation	45,65%	35,75%	50,55%	19,30%	14,30%	14,00%	97,90%	92,85%	100%

Aussillon	Délinquance générale			Délinquance de proximité			IRAS		
Année	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Faits constatés	126	119	144	73	55	69	3	7	16
Faits élucidés	23	30	52	5	4	5	3	7	16
Taux élucidation	18,25%	25,20%	36,10%	6,85%	7,25%	7,25%	100%	100%	100%

L'action de la police nationale : communes d'Albi, Carmaux, Castres et Aussillon

Commentaires

1. Délinquance générale

Faits constatés (FC)

À l'échelle départementale, les FC sont en très légère baisse en 2021 par rapport à 2019. On observe un creux en 2020 lié au contexte particulier de la crise sanitaire. Il est difficile de faire un parallèle avec les faits constatés à l'échelle des communes de la DDSP, tant les évolutions de l'indicateur sont contrastées :

Elles sont plutôt en hausse sur les villes des petites circonscriptions

- + 37 % à Carmaux
- + 14,3% à Aussillon

Et plutôt orientées à la baisse sur les deux plus grandes villes du département

- - 3,2 % Albi
- - 11,3 % à Castres

Faits élucidés

Dans les quatre communes dotées de QPV, les FE ont augmenté entre 2019 et 2021, induisant de facto une hausse des taux d'élucidation.

Taux d'élucidation

En matière de délinquance générale, l'évolution du taux d'élucidation départemental est très favorable : il est passé de 32,8 % à 44,4 % entre 2019 et 2021. On retrouve des évolutions assez comparables à l'échelle des communes dotées de QPV en particulier sur les deux villes les plus importantes du département :

- 45,7 % à Albi.
- 46,9 % à Castres
- 36 % à Aussillon, est le TE global le plus faible en 2021 même s'il a doublé en 2 ans ; il reste malgré

tout inférieur à la moyenne départementale.

- 50,5 % à Carmaux, est le TE le plus élevé en 2021 parmi les 4 villes étudiées.

2. Délinquance de proximité

Faits constatés

Là encore les évolutions de l'indicateur des FC sont contrastées d'une ville à l'autre. Ils sont plutôt orientés à la baisse, excepté à Carmaux :

- - 43 % à Castres,
- - 10,5 % à Albi,
- - 5,5 % à Aussillon
- stable à Carmaux

Faits élucidés

Aucune tendance ne se dégage, les évolutions étant très variables d'une ville à l'autre.

Taux d'élucidation

Les taux d'élucidation en matière de délinquance de voie publique des villes étudiées sont proches des résultats départementaux, excepté à Aussillon :

- 14 % à Carmaux (- 5 points entre 2019 et 2021)
- stable autour de 16,5 % à Albi
- stable autour de 7 % à Aussillon
- 16 % à Castres (+ 7 points entre 2019 et 2021)

A titre de comparaison, le taux d'élucidation départemental en matière d'infractions de voie publique se situe à 16,6 % en 2021, contre 12 % en 2020 et 13 % en 2019.

3. Les infractions relevées à l'initiative des services IRAS

Cet indicateur global est en hausse sensible sur les quatre communes entre 2019 et 2021. Cette évolution favorable tient d'une part à l'effort consenti en matière de lutte contre les stupéfiants (trafics et usages-reventes), et d'autre part au recours fréquent depuis septembre 2020

à la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle pour constater les détentions et usages de petites quantités de stupéfiants.

Le taux d'élucidation des IRAS ne présente aucun intérêt puisque par définition toutes les affaires initiées par les services sont forcément élucidées.

L'action de la gendarmerie nationale: communes de Gaillac et de Graulhet

1. Délinquance générale

Sur la commune de Gaillac, la légère baisse de la délinquance générale est à mettre en relation avec la hausse importante des IRAS alors que sur la commune

de Graulhet, la baisse plus importante est à relativiser au regard de la baisse des IRAS sur la même période.

2. Délinquance de proximité

Tant sur la commune de Gaillac que sur celle de Graulhet, la délinquance de proximité est en baisse importante.

3. IRAS

Les infractions relevées à l'initiative des services sont en augmentation sur la commune de Gaillac avec une prise en compte importante des infractions liées aux stupéfiants à l'inverse de la commune de Graulhet.

Année	Gaillac Faits constatés (+taux élucidation)			Graulhet Faits constatés (+taux élucidation)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Total DG	692 (42%)	633 (52%)	688 (55%)	674 (49%)	693 (60%)	623 (49%)

Gaillac	Constatés			Élucidés (+ taux d'élucidation)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Vols crapuleux	8	5	1	3	6	0
Cambriolages	53	48	40	2	3	0
Vols non crapuleux	75	46	39	8	7	0
Dégradations	29	37	33	3	16	16
Total	165	136	117	16 (9%)	32 (23%)	16 (13%)

Graulhet	Constatés			Élucidés (+ taux d'élucidation)		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Vols crapuleux	4	2	0	2	3	0
Cambriolages	52	32	37	5	6	2
Vols non crapuleux	62	44	48	9	17	7
Dégradations	60	44	40	18	8	7
Total	179	122	125	34 (19%)	34 (27%)	16 (12%)

Année	Gaillac			Graulhet		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Total IRAS	59	49	107	74	88	56
Dont IRAS Stup	37	37	95	50	64	35

L'intervention des deux FSI dans les dispositifs et partenariats (hors CISPDP et CLSPDP)

Les FSI (Forces de sécurité intérieure) sont systématiquement impliquées dans les CISPDP / CLSPDP créés et existants: cet engagement est détaillé dans les développements supra portant sur ces instances spécifiques. D'autres dispositifs et partenariats constituent des priorités d'action des policiers et gendarmes au profit des quartiers prioritaires.

1. Du côté de la police nationale

Groupes de partenariats opérationnels QPV

La démarche de Sécurité du Quotidien finalisée en juin 2019 par les services de la DDSF, s'est traduite par l'instauration de Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO). Ils constituent au sein de secteurs définis :

- des dispositifs pérennes de recueil des besoins de la population,
- des dispositifs pérennes de réponse à ces besoins,
- des dispositifs d'évaluation sur l'ensemble des secteurs

Il s'agit d'un cadre d'action partenarial dont la finalité est d'apporter des réponses transversales aux problématiques de sécurité du quotidien identifiées qui touchent les concitoyens et habitants. La mise en place s'est accompagnée d'un découpage du territoire en neuf secteurs de proximité (tous les QPV sont couverts) animés par six officiers et un gradé :

> CSP d'Albi :

- Les QPV (Cantepau, Lapanouse, Veyrières-Rayssac)
- Albi-ville (centre-ville, cœur historique)
- Villes périphériques (Saint-Juéry, Arthès, Lescure)

> CSP de Castres :

- Centre-ville Castres
- Les quartiers Aillot-Bisséous, Laden Petit Train et Lameilhé)

> CSP de Mazamet :

- Centre-ville Mazamet
- Aussillon - La Falgalarié
- La Lauze (quartier de Mazamet)

> CSP de Carmaux :

- 1 secteur unique qui englobe les 3 communes de la circonscription (Carmaux, Blaye-Les-Mines et Saint-Benoît de Carmaux)

Dans chaque secteur a été désigné un référent, interlocuteur privilégié pour les partenaires de la sécurité. Il est notamment chargé d'animer les GPO qui se tiennent mensuellement depuis juin 2019. Ils ont vocation à réunir, sous l'impulsion des services de police, les partenaires de la sécurité notamment les mairies, les polices municipales, les bailleurs sociaux, les transporteurs, l'Éducation nationale, la fédération des buralistes, le délégué à la cohésion police-population et d'autres en fonction des problématiques locales. En amont de chaque réunion, le responsable de secteur, en lien avec ses principaux partenaires, identifie une problématique locale particulière susceptible d'être traitée dans le cadre du GPO. Les acteurs concernés par la question sont ensuite conviés à une réunion de travail qui vise, une fois le problème clairement posé, à lister les actions que chacun est en capacité de mettre en œuvre. Un bilan des résultats obtenus est dressé à l'occasion du GPO suivant.

Depuis leur création, les problématiques traitées portent sur des domaines très divers comme les nuisances liées aux trafics de stupéfiants (sentiment d'insécurité, dégradations, incivilités...), les implantations sauvages de gens du voyage,

les occupations de halls d'immeuble par des jeunes, les phénomènes de rodéo, les nuisances liées à l'activité d'établissements de nuit (discothèques, épiceries...), les incivilités dans les transports en commun, les vitesses excessives de véhicules sur certains axes, la gestion des personnes atteintes de troubles mentaux, les abandons de déchets sur la voie publique et la présence de chiens errants.

Intervenante sociale en police

Une intervenante sociale sur les commissariats d'Albi et Castres est en fonction depuis le 1^{er} février 2021. Elle intervient sur Albi le lundi et vendredi toute la journée et le mercredi après-midi et sur Castres le mardi et jeudi toute la journée. Elle est chargée de conseiller et orienter les victimes d'infractions pénales.

Actions de rapprochement police-population : mission du délégué chargé du rapprochement police-population DCCP

La mission de délégué chargé du rapprochement police-population (DCCP) est assurée au niveau départemental par un commandant divisionnaire réserviste depuis avril 2019. Il participe activement à Castres comme à Albi au dispositif des GPO en tissant les liens nécessaires avec la population des quartiers ainsi qu'avec les acteurs locaux. Il contribue par ses contacts à la remontée des besoins de sécurité et attentes de la population mais également du renseignement opérationnel. Il est associé aux réunions participatives, aux GPO de la police nationale sur Albi et Castres et dans les dispositifs des contrats de ville impliquant des habitants (conseils citoyens, deux marches exploratoires Castres en 2021/ 2022 notamment).

Participation citoyenne

Un dispositif de participation citoyenne a été mis en place par la mairie d'Albi en 2021, au travers du Conseil Consultatif Albigeois composé de 6 commissions ayant chacune leur thématique de travail. Dans ce cadre, la commission thématique « Albi ville sûre et propre » composée de 48 membres, travaille plus particulièrement sur les questions de la prévention, de la tranquillité publique, de l'accès aux droits, de la laïcité, de la lutte contre les incivilités et nuisances de la vie quotidienne. Il a été récemment décidé avec la mairie d'Albi que les GPO pourraient s'appuyer sur cette commission et les travaux qu'elle mène. Ainsi, lorsque des thématiques susceptibles d'entrer dans le champ de compétence des GPO émergeront, une action commune pourra être engagée associant police nationale et police municipale.

2. Pour la gendarmerie nationale

Gaillac et quartier prioritaire Lentajou – Catalanis

Afin de conforter les relations existantes, l'État et la ville de Gaillac ont décidé de leurs engagements réciproques dans un contrat de sécurité intégrée afin d'améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants de Gaillac et de lutter au mieux contre l'ensemble des formes de délinquance pour la période 2022-2026.

La ville de Gaillac entend avec ce contrat de sécurité intégrée agir aux côtés de l'État, dans le respect des prérogatives de chacun. Véritable levier pour renforcer le continuum de sécurité au service de l'ordre républicain et de la tranquillité de tous, le contrat de sécurité intégré concourt à la réalisation de cinq objectifs :

- garantir la sécurité et la tranquillité de tous ;

- lutter contre l'économie souterraine et le trafic de stupéfiants ;
- renforcer la prévention de la délinquance ;
- développer des actions partenariales avec la Justice ;
- renforcer la prévention de la radicalisation et la lutte contre le séparatisme.

Des opérations coordonnées avec la police municipale sont aussi régulièrement organisées par la compagnie de gendarmerie notamment dans le cadre de la lutte contre les trafics de produits stupéfiants.

Graulhet quartier prioritaire Crins II - En Gach

Comme à Gaillac et avec les mêmes objectifs, un contrat de sécurité intégrée pour améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants de Graulhet et mieux lutter contre l'ensemble des formes de délinquance est engagé entre l'État et de la ville de Graulhet sur la période 2022-2026.

Une collaboration étroite existe par ailleurs avec la municipalité notamment pour multiplier les patrouilles dans les quartiers sensibles le matin, le midi et le soir que ce soit à pied ou en véhicule. La volonté existe également pour contrôler les rassemblements dans les halls d'immeuble ainsi que pour impliquer les formateurs antidrogue (FRAD) lors de réunions dans les établissements scolaires.

Le dispositif « Intervenante sociale en gendarmerie » est également développé dans sa zone de compétence avec un ressort géographique couvrant plusieurs communes du département.

L'action des parquets près les tribunaux judiciaires d'Albi et de Castres

En matière de prévention de la délinquance, le parquet d'Albi, en plus de sa participation régulière à diverses instances telles que le GED ou le CLSPD, a initié en 2021 deux groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD).

Pour mémoire, les GLTD ont été définis par les circulaires des 26 juin 1996 et 9 mai 2001 (action publique et sécurité). La circulaire conjointe des ministres de la Justice et de l'intérieur du 1^{er} février 2011, relative à la lutte contre la récidive et la multi-réitération, a rappelé que le GLTD doit permettre d'élaborer à l'encontre des multiréitérants identifiés, des réponses rapides et fermes à tout nouvel acte de délinquance. Les GLTD, initiés et dirigés par le parquet, ont pour objet de cibler pour une durée limitée un site d'action publique prioritaire en associant les différents acteurs concernés (forces de l'ordre, collectivité locale, bailleurs sociaux...) et doivent aboutir notamment à une coordination renforcée de l'action des services de police et de justice.

Les GLTD initiés et animés par le parquet d'Albi sont au nombre de deux :

- le GLTD d'Albi visant à lutter contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine en découlant sur les trois QPV de la Ville,
- le GLTD de la Communauté de communes du Carmausin Ségala (3CS) visant à lutter contre la délinquance juvénile.

En matière d'aide aux victimes, le bureau d'aide aux victimes (BAV) a été associé aux principales réformes à mettre en œuvre, au premier rang desquelles il faut citer la lutte contre les violences familiales. Ainsi l'AJT (Association d'Aide aux Victimes

agrée sur le département et appartenant au réseau France Victimes) est en lien direct avec le SAUJ ce qui permet une meilleure coordination pour l'accueil et l'accompagnement des victimes dès qu'elles sont identifiées. Ceci s'applique notamment dans le cadre des ordonnances de protection. L'AJT fait également partie du comité de pilotage de lutte contre les violences intrafamiliales instauré au sein de la juridiction en novembre 2021.

Enfin, en matière d'accès aux droits, le procureur de la République près le tribunal judiciaire d'Albi est le vice-président du CDAD du Tarn, aux côtés du président du tribunal judiciaire qui en assure la présidence.

Il est possible de retrouver le CDAD dans 24 lieux différents sur le département du Tarn et plus précisément dans 14 sites sur le ressort du tribunal judiciaire d'Albi (tribunal, France Services, Maisons de quartier, maison d'arrêt pour accompagner les détenus et leurs familles...).

Les permanences tenues par le CDAD sont en présentiel ou en visioconférence afin de pouvoir être accessibles à tous, y compris dans les territoires les plus éloignés ou pour les personnes qui rencontreraient des difficultés à se déplacer.

Dans le cadre de la politique de l'accès aux droits, des actions de sensibilisation, financées parfois depuis 2015 dans le cadre de la politique de la Ville, sont menées à destination des jeunes (citoyenneté, réseaux sociaux, harcèlement...), des personnes vulnérables (collectif CESAME pour les populations migrantes, épicerie sociale de Gaillac...) et des aidants familiaux.

Du côté de la juridiction de Castres, les points d'accès aux droits déployés participent à l'amélioration

de la connaissance des dispositifs et des droits des justiciables d'Aussillon, Graulhet et Castres.



Il est possible de retrouver le CDAD dans 24 lieux différents sur le département du Tarn et plus précisément dans 14 sites sur le ressort du tribunal judiciaire d'Albi (tribunal, France Services, Maisons de quartier, maison d'arrêt pour accompagner les détenus et leurs familles...). [...]

Les dispositifs généraux de prévention de la délinquance en service dans les onze QPV

Peu travaillée et détaillée dans chaque contrat de ville en 2015, la thématique sécurité publique et prévention de la délinquance est progressivement devenue une problématique à part entière des intervenants de la politique de la Ville, même si elle reste variable en intensité et en gravité dans les onze quartiers. Malgré des ambitions partagées et des avancées concertées des acteurs dans ce domaine, les attentes de la population et des élus restent fortes. Ce champ thématique a ainsi été entièrement intégré dans la présente démarche évaluative.

En complément du précédent regard sur les actions relevant ou impliquant directement les structures d'État, cette politique publique et les dispositifs partenariaux de coopération ont été étudiés avec les principaux partenaires des contrats de ville et les acteurs de terrain, collectivités et bailleurs notamment.

L'idée cardinale du continuum de sécurité en France depuis ces vingt dernières années consiste à rappeler que les forces de sécurité intérieure ne peuvent pas seules répondre à l'ensemble des problèmes de sécurité parce que d'autres acteurs peuvent jouer leur rôle dans le cadre d'un partenariat renforcé.

Trois questions évaluatives ouvertes ont été retenues afin de structurer et d'analyser les réponses apportées :

- dans les plans d'actions des CLSPD/CISPD, quelles sont les actions qui ciblent ou concernent plus particulièrement les QPV ?

- Dans le cadre des CLSPD/ CISPD, les QPV font-ils partie d'une stratégie d'intervention ou a minima d'une attention particulière ?

- Quelles sont les articulations fonctionnelles/organisationnelles entre les CLSPD/CISPD et le contrat de ville ?

Les réponses apportées sont abordées en transversalité dans les thèmes et développements ci-après.

CISPD et CLSPD dans les contrats de ville : aperçu rapide

On constate un état des lieux très hétérogène du déploiement des CLSPD/CISPD dans les communes en contrats de ville qui donne à voir un bilan imparfait et nuancé au plan du pilotage, de la dynamique et des plans d'actions concertés.

Dans le temps, les instances ont été différemment créées : Carmaux (2003), Albi (2014), Gaillac et Graulhet (2015), en cours de création à Aussillon et sans aboutissement à Castres. Par ailleurs, les questions d'ingénierie et d'animation assurées par un coordinateur pleinement investi dans cette fonction apparaissent, en rapport avec le contexte, dans de nombreuses situations, comme un point de fragilité.

De fait, la mise en relation et en adéquation entre ingénierie contrats de ville / enjeux et stratégie / plans d'action des CLSPD, certes en progrès récemment, reste parfois fluctuante à un moment où d'une part, la problématique « sécurité » dans les onze quartiers constitue un enjeu majeur validé en Comité départemental de la politique de la Ville et d'autre part, la prévention des phénomènes de délinquance exige une coordination étroite et concertée sur l'investissement et l'engagement des compétences et

des moyens pour y répondre.

De l'avis unanime des professionnels, le CLSPD reste pourtant la seule instance partenariale légitime et incontournable pour associer et fédérer les acteurs sur des problématiques de terrain et apporter les réponses adaptées et concertées. Il constitue une organisation essentielle regroupant de multiples acteurs et facilitant la mise en réseau. Le CLSPD encadre les échanges juridiquement et la confidentialité des informations échangées est importante.

Les niveaux de coopération CLSPD-CISPD/ PDV sont « satisfaisants » et permettent une mutualisation financière et des dynamiques partenariales. « Le partenariat ne se décrète pas. La politique de la Ville apporte une culture commune et permet de se connaître, d'échanger et de mieux travailler ensemble ». Néanmoins, les modalités d'organisation et de fonctionnement sont complexes et une optimisation des temps de coordination et de mobilisation des acteurs est à trouver. À côté, les Groupes de Partenariats Opérationnels (police nationale) spécifiques aux QPV fonctionnent bien.

Une approche de la prévention de la délinquance très différenciée selon les territoires

1. ...avec CLSPD ou CISPD

Albi

Le CLSPD d'Albi existe depuis 2014. Sur la base d'un diagnostic local de sécurité réalisé par le cabinet ERM, le plan d'actions CLSPD 2021-2024 comporte 82 actions et un Plan de lutte contre la radicalisation a été présenté en janvier 2018. Sur le plan répressif, un plan de vidéo-protection se développe avec l'installation de caméras dans les bus urbains de la communauté d'agglomération pour la régulation des comportements quotidiens.

Carmaux

Le CISPD a un volet prévention plus que « sécurité » même si les FSI sont présentes dans l'instance. La prévention de la délinquance est inscrite explicitement dans le pilier cohésion sociale du contrat de ville au même titre que la santé, la citoyenneté.

« En sommeil » entre 2015 et 2019, il a connu un nouvel élan avec l'arrivée d'un coordinateur issu du milieu de la prévention de la toxicomanie. En 2020, un diagnostic de Ressources et Territoires, appuyé par du FIPDR, a fixé la stratégie et les nouvelles orientations. La dynamique partenariale est aujourd'hui réelle et élargie grâce à une remobilisation des partenaires et la construction de fiches actions effectives.

Une instance plénière se réunit une fois par an et une cellule de veille nominative à la demande se constitue.

Le Groupe Local de Traitement de la Délinquance piloté par la Justice est installé et se réunit trois fois par an. La prévention spécialisée est en œuvre sur Carmaux, Blaye, Saint

Benoît avec le financement d'un seul poste d'éducateur spécialisé au sein d'une association.

2. ... sans CLSPD

Castres

En lien très étroit et en confiance avec les représentants de l'État locaux depuis septembre 2019, la prévention de la délinquance de la ville de Castres s'oriente autour de 3 axes :

- répressif avec une police de proximité : 2x2 équipes Lameilhé/Laden Petit Train/Aillot-Bisséous-Lardaillé. Des équipes inscrites territorialement du lundi au samedi de 13 h à 20 h et un système de vidéo-protection depuis 2010.

- Médiation avec une équipe de médiation urbaine depuis 2014 avec 3 médiateurs en QPV et centre-ville (dont 2 postes adulte-relais). L'organisation du temps de travail des 3 médiateurs se concentre entre 14h-22h (été) et 13h-20h (hiver). Des liens nombreux avec la Mission locale et le service Enfance Jeunesse pour les 6-15 ans, le Point animation Jeunesse, la Mission locale et Pôle emploi pour la Garantie Jeunes. Un travail sur les décrocheurs est en cours de réalisation. Depuis 2019, arrivée d'un éducateur jeunes enfants qui participe à la cellule de veille sur les problématiques psychiatriques (CMP + Hôpital Pinel).

- Prévention par des ateliers proposés par le service Enfance-Jeunesse sur les temps des vacances et des actions Quartier d'été travaillé avec la préfecture depuis 2020, « Les RDV de l'été » notamment des actions éducatives par le sport animées dans les COSEC. 1 semaine par QPV (matin et après-midi). L'après-midi, initiation au sport de combat : boxe éducative. Mission locale et Pôle emploi participent

au repérage. La boîte éducative a bénéficié d'un financement dans Quartiers d'été pour 20 à 30 jeunes par quartiers.

3. ... Avec CLSPD en relance

Gaillac

Le CLSPD a été engagé dans l'élaboration de l'annexe prévention de la radicalisation en juin 2019 mais de l'avis des partenaires, a connu un manque de dynamisme et ne s'est pas mobilisé chaque fois que nécessaire dans le QPV (ex: problématique de rassemblements rencontrée avant l'été 2021). L'arrivée très attendue d'un nouveau coordinateur devrait relancer dans la confiance et l'efficacité cette instance et apporter des projets structurants en réponse attendue aux phénomènes constatés (rodéos, déscolarisation, délinquance primaire 12-13 ans).

Aussillon

La mise en place du CLSPD d'Aussillon est en bonne voie avec un accompagnement assuré par le GIP Ressources et Territoires. Le choix initial a été de ne pas recourir à un prestataire extérieur pour réaliser un diagnostic de type traditionnel mais de donner prioritairement la parole aux acteurs de terrain et de proximité sur le territoire pour construire le projet. A cet effet des groupes d'analyse partagée ont été réunis rassemblant l'ensemble des partenaires concernés, cette étape paraissant essentielle à la maturation du projet. Les réflexions et contributions de ces différents groupes, au nombre de cinq, ont permis de définir un plan d'actions décliné sous forme de fiches actions. Il est prévu de réunir l'assemblée plénière constitutive sous l'autorité du procureur de la République dans le courant du second semestre 2022.

Graulhet

Freiné à partir de 2018 par des problèmes internes de pilotage et de gouvernance, le CLSPD a été relancé en février 2021 par le nouveau maire avec la mise en place de GTO (Groupes Thématiques Opérationnels) prévention de la délinquance jeunesse, violences intra-familiales, aides aux victimes et travail sur les auteurs, tranquillité publique, prévention de la radicalisation. Une assemblée plénière en présence de la préfecture et de la Justice s'est déroulée le 25 novembre 2021 et le comité restreint du 8 février 2022 a validé un plan d'actions. Depuis, sur proposition du délégué du préfet à la politique de la Ville, une cellule restreinte se réunit tous les premiers vendredis du mois afin de faire un point d'avancement sur les sujets les plus marquants.

Le Contrat de Sécurité Intégrée 2022-2026, un dossier de subventionnement pour le financement de l'installation de 32 caméras sur 4 ans (soit 8 par an) et le recrutement de deux ASVP à la fin de l'année 2022, viennent en complément indispensable des axes et mesures sus-indiquées.

4. La coordination des élus dans la politique de la Ville et les CLSPD

La loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance et mis à leur disposition de nouveaux outils (rappel à l'ordre, conseil pour les droits et devoirs des familles, transaction...). Légitimité par le droit, le maire ou son représentant doit également porter la vision stratégique et insuffler l'impulsion politique de la prévention partenariale à travers le CLSPD.

L'une des difficultés organisationnelles internes aux six collectivités à ce sujet concerne la démultiplication et la différenciation des attributions confiées à des élus « sécurité », « politique de la Ville » et parfois « quartiers », observables dans la majorité des territoires. Cela appelle donc des coopérations très étroites entre élus/élus et entre élus/techniciens autour de la prévention de la délinquance à conduire dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville lesquelles n'existent malheureusement pas toujours dans les cinq contrats de ville.

On constate en effet des systèmes de pilotage très différents selon les territoires.

- Castres : 4 élus de proximité pour cadre de vie, GUSP, Éducation, Jeunesse, avec une coordination poussée entre les élus.
- Aussillon : un pôle Proximité Élu composé du maire + Sécurité + Jeunesse + Scolaire ; à noter que le maire est aussi vice-président chargé de la politique de la Ville pour l'EPCI CACM,
- Albi : 1 adjointe à la « Sécurité Prévention, Tranquillité publique » ville d'Albi, assistée d'une conseillère municipale « Police Municipale » + « VP », 1 élue EPCI C2A « Politique de la Ville », des élus de quartiers/animation et 3 élus délégués aux quartiers prioritaires.
- Carmaux : 5 élus représentent le CISP. Élu direct en charge de la relation sociale, vice-président de l'action sociale, 1 élu politique de la Ville.
- Gaillac : 1 élu politique de la Ville et 1 élu « Sécurité »,
- Graulhet : 9 élus composent le CLSPD dont 2 de l'opposition. Parmi les 7 élus de la majorité : élue « politique de la Ville », élue « solidarité », élue « habitat et logement », élu « politiques d'innovation jeunesse », élue « sport et

vie associative », élu « travaux et aménagements », conseillère municipale.

S'agissant du Conseil départemental, on remarque l'absence d'un élu référent dédié à la « politique de la Ville » et aux questions de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.



La loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance et mis à leur disposition de nouveaux outils (rappel à l'ordre, conseil pour les droits et devoirs des familles, transaction...). [...]

Des thématiques en développement sur les territoires avec des outils innovants

1. La prévention des violences intrafamiliales

L'ensemble des territoires propose des instances de travail sur cette thématique : à Carmaux, avec un groupe de travail sur les violences faites aux femmes, une permanence dédiée aux victimes et un annuaire de professionnels, à Castres, par un travail avec les intervenants sociaux en commissariat et une prise en charge des victimes et à Albi, par un croisement d'actions et dispositifs (création de sacs à mains avec numéros d'alertes, permanences accès au droit et sport de combat dans les maisons de quartiers, chaque semaine, avec initiation à la boxe).

2. La prévention de la radicalisation

En 2018, compte tenu du contexte local et de l'importance du sujet dans certains territoires du département, la prévention de la radicalisation a fait l'objet d'une attention particulière de la préfecture et d'une dynamique participative lancée sur ce sujet avec les six collectivités en contrats de ville. Les annexes prévention de la radicalisation (circulaire PM Valls 2016) ont été signées dans les cinq contrats avec une mobilisation du FIPDR en appui ingénierie : Albi et Carmaux en 2018, Gaillac, Graulhet, Castres Aussillon mises à niveau en 2019.

3. L'amélioration du cadre de vie et de l'environnement urbain

La mobilisation sur le dispositif TFPB (abattement de 30 % en faveur des 6 736 logements sociaux répartis situés dans les 11 QPV) est

conforme aux attentes depuis 2016 avec les quatre bailleurs répartis dans les cinq contrats de ville. L'organisation d'un comité technique annuel initié par la préfecture fin 2019 par contrat avec les bailleurs, EPCI, communes, DGFIP et DDETSPP (chef de file du dispositif) a permis des avancées très significatives au plan du déploiement des mesures de tranquillité publique (renforcement de présence du personnel de proximité, gestion des déchets et des encombrants / épaves, tranquillité résidentielle et travaux de sécurisation caves, gestion des déchets, digicodes...).

Enfin, d'autres mesures comme les jardins partagés, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), les marches exploratoires sont encouragées pour favoriser le partenariat et la coconstruction avec les habitants sur le thème de la tranquillité et de l'hygiène publiques particulièrement. Parfois privées d'un pilotage structuré et calibré, elles restent imparfaitement engagées dans les cinq contrats de ville. On relève la présence de jardins partagés à Albi, Aussillon, Carmaux et Graulhet, la mise en place d'une GUP à Aussillon et Graulhet et un recours bien amorcé aux marches exploratoires sur Aussillon Albi, Castres, Carmaux et Graulhet (automne 2022).



[...] d'autres mesures comme les jardins partagés, la Gestion Urbaine de Proximité (GUP), les marches exploratoires sont encouragées pour favoriser le partenariat et la coconstruction avec les habitants sur le thème de la tranquillité et de l'hygiène publiques particulièrement. [...]

Thème 5

CADRE DE VIE ET D'ENVIRONNEMENT

Pilier 2 du contrat de ville, la thématique « Cadre de vie et environnement urbain » repose pour une large part sur la mise en œuvre de dispositifs territoriaux fondés sur le partenariat et l'implication directe des habitants eux-mêmes.

Dans le cadre des deux projets ANRU conduits par les contrats de ville de Castres et d'Albi, il s'agit de mieux articuler les projets de renouvellement urbain avec un accompagnement social, éducatif et économique des habitants. En ce qui concerne tous les contrats, le volet cohésion sociale au profit des habitants est un axe fort de ce

pilier à travers la Gestion urbaine de proximité (GUP), le dispositif TFPB et les expériences de jardins partagés. Les marches exploratoires comportent enfin un levier participatif pertinent et impactent sur le cadre de vie et l'environnement des habitants.

En ce qui concerne le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain », les quatre protocoles des différents contrats de ville du Tarn insistent sur :

- la poursuite de l'action des bailleurs sociaux conduite dans le cadre de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

sur les thématiques de sécurité, d'hygiène et de tranquillité publique et de proximité,

- la validation de la charte d'attribution inter-bailleurs et/ou de la Convention Intercommunale d'Attribution,
- la mise en œuvre des GUP, le soutien aux initiatives des habitants en rapport avec l'amélioration du cadre de vie, et le développement de mesures locales impliquant les habitants,
- la signature des conventions ANRU le cas échéant.

La gouvernance et le pilotage des contrats de ville

Le portage du contrat de ville

Considérant le nombre d'intervenants et la complexité des thématiques à traiter dans le cadre de la politique de la Ville, l'échelle intercommunale est plutôt adaptée aux objectifs partagés par une multitude d'acteurs qui doivent échanger, faire le bilan et développer des solutions adaptées. Même si les bailleurs connaissent les enjeux du logement social et les adaptent à leur territoire et à leur patrimoine, travailler sur les différents sujets de la politique de la Ville avec l'inter-

communalité apparaît essentiel.

Pour Tarn Habitat, la qualité du portage repose en grande partie sur la qualité du chef de projet et il se trouve que sur le nord du Tarn, la totalité des chefs de projet a changé sur la période. Sur l'Albigeois, la dissolution du GIP et la prise en main par l'agglomération semble amorcer une nouvelle dynamique mais il est difficile de se prononcer sur la plus-value du portage intercommunal par manque de recul.

Sur le Castrais, l'axe d'amélioration porterait plus sur l'articulation qui est faite auprès de l'ensemble des acteurs des contrats de ville. Les bailleurs sont très présents dans le pilier cadre de vie mais se sentent souvent éloignés des autres piliers.

Par exemple, pour le retour vers l'emploi, des bilans globaux des chantiers d'insertion sont réalisés, mais les bailleurs, alors qu'ils sont à l'initiative de nombreux chantiers, n'ont pas vraiment conscience des résultats positifs que cela génère en termes d'embauches pour les quartiers. En ayant une meilleure

connaissance de l'impact, chiffres à l'appui, un travail avec les gardiens pourrait être engagé sur la communication auprès des jeunes par exemple.

La gouvernance politique et stratégique

Les bailleurs jouent un rôle important sur le pilier cadre de vie grâce au dispositif TFPB. Ils sont des partenaires incontournables pour participer aux marches exploratoires ou dynamiser les conseils citoyens desquels découlent des travaux d'entretien qui répondent à de véritables besoins des habitants. Ils interviennent en tant qu'expert de la connaissance et de la situation socio-économique des quartiers et peuvent être force de proposition sur des actions du contrat de ville y compris en dehors du champ du cadre de vie (forum de l'emploi, clauses d'insertion, partenariat avec des associations,...).

L'implication des bailleurs a été très forte que ce soit dans la participation aux instances de pilotage (COPIL, comités techniques, GUP) ainsi que dans des actions concrètes (plans d'actions TFPB voire réflexion sur l'emploi, la san-

té, actions partenariales avec des associations qui œuvrent pour du lien social,...). Ces dispositifs partenariaux sont utiles, ils permettent d'échanger sur les pratiques, les particularités, de faire remonter les points d'attention, d'amélioration... mais souvent coûteux en moyens.

L'amélioration du cadre de vie des locataires passe par la connaissance de la vie du quartier dans sa globalité et l'implication des bailleurs dans le contrat de ville permet de proposer des pistes d'amélioration dans les actions menées, de recueillir le besoin des habitants et donc de les faire participer à l'amélioration de leur cadre de vie. Et c'est là où la TFPB prend toute son importance puisqu'elle participe pour beaucoup à la réalisation de ses actions.

On note néanmoins que sur le nord du département, l'instabilité des chefs de projet et le fait que la politique de la Ville soit insuffisamment appropriée par les services opérationnels des intercommunalités (OM, éclairage, propreté, espaces verts...) a pu rendre difficile la concrétisation de la GUP.

Des partenariats ont également été créés avec le service Accès au logement et insertion sociale, la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité, les forces de l'ordre, le conseil départemental, le 115 et le CIDFF concernant les procédures d'hébergement et d'accès au logement social des femmes victimes de violences. Il se trouve que certains logements temporaires sont situés dans les QPV.

Pilotage : animation, coordination, coopération

Les contrats de ville favorisent la mobilisation et la connaissance partagée des dispositifs menés par les acteurs locaux entraînant un indéniable effet levier. Toutefois, une piste d'amélioration pourrait être recherchée sur la coordination des acteurs locaux entre eux tout en soulignant que cela se concrétise au prix de nombreux moyens en personnel consommés en réunions et/ou en coordination. La problématique de tous les signataires des contrats se situe notamment au niveau de la disponibilité. Et parfois au niveau du terrain en raison du choix d'affectation et des missions des personnels des bailleurs.

Les logements, les statuts d'occupation, les travaux réalisés

Le portage du contrat de ville

Dans le Tarn, 6 villes sont concernées avec 11 Quartiers prioritaires de la politique de la Ville représentant 7 224 logements sociaux gérés par 4 bailleurs sociaux, signataires des contrats de ville.

Les données de l'INSEE soulignent une forte concentration de locataires / propriétaires occupants dans les QPV ce qui fait des bailleurs sociaux des acteurs essentiels

des contrats de ville : 90% à Albi (Cantepau, Veyrières) et à Castres (Laden, Lameilhé), entre 80% et 90% partout ailleurs sauf à Gailiac et Graulhet où les locataires sociaux restent majoritaires mais dans une moindre mesure : respectivement 77% et 66%.

(Cf. tableau p. 38)

Les travaux sur les logements et leur impact

Tous les bailleurs ont engagé des travaux d'investissements pendant la durée des contrats.

Ces programmations s'effectuent sur la base d'une prospective globale à 10 ans de la vision patrimoniale. Il n'y a donc pas de lien direct avec la programmation du contrat de ville. Les bailleurs planifient leurs réhabilitations en fonction des

Commune	QPV	Nbre logements (INSEE 2019)	Bailleur	Le cas échéant répartition par bailleur
Albi	Cantepau	1084	Tarn Habitat	
	Lapanouse	583		
	Veyrières/Rayssac	722		
Aussillon	La Falgalarié	402	3F Occitanie	
Carmaux	Rajol Cérou	904	3F Occitanie	279
	Gourgatieux		Tarn Habitat	625
	Bouloc Verrerie			
Castres	Aillot Bisséous	817	Maisons Claires	144
	Lardaillé		OPH CACM	673
	Centre ville	278	OPH CACM	
	Laden Petit Train	592	OPH CACM	
Gaillac	Lameilhé	831	Maisons Claires	175
			OPH CACM	666
Graulhet	Crins En Gach	543	Tarn Habitat	
Total		7085		

besoins des bâtis (remplacement de composants) mais également sont attentifs à la performance énergétique de leur immeuble et à l'impact positif sur les charges locatives que cela représente pour leurs locataires. Les investissements dépendent aussi des aides octroyées par les partenaires (état, collectivités, Europe,...) mobilisées au mieux par les bailleurs et qui peuvent conditionner des stratégies de démolitions ou de réhabilitations en fonction des dispositifs (fond FNAP pour les démolitions, fonds FEDER pour les réhabilitations,...).

En 2015, deux conventions à inscrire dans le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain étaient prévues dans deux contrats de ville, elles ont été signées en 2019 pour Albi et en mai 2020 pour Castres. Pendant la durée du contrat de ville, hors opération ANRU, des travaux sur les logements étaient prévus et ont été réalisés : un peu moins de 500 logements démolis, plus de 1 700 réhabilités, et environ 70 constructions neuves. Ces chiffres indiquent clairement que le bâti HLM a été construit dans les années 60-70, qu'il nécessite des travaux importants de remise en état. La vacance touche également certains secteurs et entraîne des démolitions qui sont

compensés par des reconstructions en moins grand nombre.

Sur certains quartiers, les démolitions suivies de reconstructions ont eu un impact direct, d'ores et déjà tangible sur le cadre de vie. Les exemples de Graulhet à Crins avec Tarn Habitat ou à La Falgalarié à Aussillon avec 3F Occitanie illustrent bien l'amélioration obtenue : des logements plus haut de gamme ont été réalisés, ils sont plus attractifs, répondent davantage à la demande car à échelle plus humaine (pavillons individuels plutôt que collectifs) et s'intègrent mieux dans le tissu urbain. L'image de marque des quartiers est revalorisée et dynamisée.

Dans d'autres QPV (Bisséous à Castres par exemple), les démolitions ont permis d'aérer le quartier et certaines emprises foncières ainsi dégagées ont été cédées à la ville pour créer des aires de stationnement très utiles répondant aux besoins du stade Pierre Antoine. Certains locataires ont fait l'objet de relogement hors QPV. Pour Maisons Claires, la reconstitution de l'offre s'est faite en dehors des QPV bien que les organismes aient de plus en plus de difficultés à équilibrer les opérations d'offre de nouveaux logements.

Ces travaux ne peuvent pas être menés sans un partenariat renforcé avec les collectivités locales qui interviennent en même temps sur les espaces publics (containers enterrés, travaux sur le stationnement, la voirie, l'éclairage public). En cas de dégradations, la réactivité des mairies vient en appui des efforts des bailleurs. Cette complémentarité bailleur/collectivité apporte une véritable plus-value, elle est un gage de réussite du changement des QPV.

Au-delà des travaux d'aménagement extérieur, les collectivités peuvent également jouer un rôle apprécié d'accompagnement pédagogique des locataires sur des thématiques telles que la propreté, les réparations anti-vandalisme...

L'attractivité commerciale et les services publics

Beaucoup de locaux commerciaux sont vacants dans les QPV. Un travail partenarial est nécessaire pour y remédier, certains investissements engagés par les collectivités locales dans le but de redynamiser le cadre de vie ayant parfois un effet d'entraînement sur les commerces comme à Cantepau à Albi (*Cf. annexe p.88*). Un travail ciblé dans ce sens est conduit dans les projets ANRU déployés dans deux QPV à Castres et Albi.

La question qui se pose d'une façon plus générale est celle de la commercialité. Souvent, les locaux ne sont plus exploitables par rapport à la réglementation liée aux Établissements Recevant du Public (ERP). Le coût de remise aux normes des commerces est très élevé pour les organismes. Sachant le peu d'attractivité commerciale des QPV, les organismes s'interrogent sur l'occupation de ces surfaces. La Covid a également eu un effet négatif sur certains commerçants comme les salons de coiffure (3 salons ont fermé à La Falgalarié à Aussillon, et à Lameilhé ou à Aillot à Castres).

Dans certains cas, d'anciens locaux commerciaux ont été mis à disposition d'associations.

Cependant, on regrette l'absence de structures associatives installées dans les onze QPV : cette situation fragilise les dynamiques de coopération et de coordination des projets de la politique de la Ville et ne facilite pas de réelles participations des habitants, de surcroît dans les QPV dépourvus de lieux et sites d'échanges et de rencontres (cas de Gaillac et Graulhet).

Les services publics comme La Poste sont présents à Aussillon, à Albi à Lapanouse, à Cantepau et à

Veyrières. À Castres, ils ont quitté les quartiers de Laden et d'Aillot. Face à une situation qui dépasse ici les seuls quartiers prioritaires, l'ANCT accentue le développement des Maisons France Services ou Espaces France Services : le département du Tarn compte actuellement 18 structures labellisées France Services (FS) dont 16 sont portées par des collectivités, 2 par La Poste. À Albi et Aussillon, ces structures sont en QPV, à Graulhet, elle est en cours de labellisation en 2022 également en QPV et un projet de France Services dans les locaux de la sous-préfecture de Castres a été validé et est en cours de montage.



Beaucoup de locaux commerciaux sont vacants dans les QPV. Un travail partenarial est nécessaire pour y remédier, certains investissements engagés par les collectivités locales dans le but de redynamiser le cadre de vie ayant parfois un effet d'entraînement sur les commerces comme à Cantepau à Albi. [...]

La population

Deux points peuvent être soulignés en matière de peuplement (source INSEE) : la durée d'occupation des logements et la vacance.

En moyenne 35 % des ménages habitant les QPV ont emménagé depuis au moins 10 ans. La population des QPV est donc assez volatile, se renouvelle fréquemment mais avec des caractéristiques identiques (fort taux de chômage, de familles monoparentales, ...etc). Les loyers des logements situés en QPV correspondent aux loyers plafonds de la PALULOS (Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif). Ils restent dès lors attractifs pour des ménages ayant des revenus faibles ou devant faire face à une baisse de revenus. Beaucoup de ménages ayant retrouvé une stabilité sortent des quartiers par la suite d'où un turn-over significatif. L'analyse de l'évolution socio démographique n'est donc pas pertinente pour mesurer les effets des actions entreprises. Pour cette raison, la politique de la Ville est un perpétuel recommencement.

Il est à noter cependant qu'il reste dans ces quartiers des personnes plus âgées qui ne souhaitent pas en partir. La vacance en 2017 est un élément caractéristique de certains QPV. Elle s'explique soit par un manque d'attractivité, soit parce que la stratégie de peuplement amène parfois le bailleur à créer de la vacance technique sur les quartiers en vue de démolitions ou d'un meilleur équilibre social des quartiers.

La part des familles monoparentales

Les familles monoparentales sont particulièrement représentées dans les onze QPV :

- 15% au centre-ville de Castres,
- De 15% à 20% à la Falgalarié, Carmaux (16%), Graulhet (17%), Gaillac (18%),
- 20% et plus à Albi et autres QPV de Castres : Laden (21%) ; Lapausse, Veyrières, Aillot (23%) ; Cantepau (25%).

La question de la parentalité est centrale dans les contrats de ville et renvoie à des problèmes de fonctionnement de vie dans les quartiers. Certains bailleurs sensibilisés à cette problématique, ont encouragé des actions spécifiques en direction des femmes : « Paroles de femmes » à Graulhet ou « Bouge » à Castres. Le rôle des conseillères en économie sociale et familiale est également mis en avant sur ce point.

Des logements ont été mis à disposition d'associations pour le logement d'urgence des femmes victimes de violence.

Mais c'est avant tout la politique d'attribution dans le cadre d'un travail « à la cage d'escalier » qui peut permettre de prendre en compte cette forte représentation des familles monoparentales. Attention toutefois dans la mise en œuvre de ce travail à la multiplicité des règles et des contraintes d'attributions.

La politique intercommunale d'attribution

La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR en parachevant la réforme de la ges-

tion de la demande, en créant un droit à l'information et en réformant le régime des attributions au niveau local, pose le cadre d'une politique intercommunale des attributions.

Lors du Comité Interministériel en faveur de l'Égalité et de la Citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015, le gouvernement a réaffirmé son souhait de favoriser un meilleur équilibre social de l'habitat sur les territoires, non seulement en agissant sur l'offre de nouveaux logements, en veillant à sa bonne répartition spatiale, sa diversité et son adaptation aux besoins et aux revenus des ménages, mais aussi en agissant sur le parc social existant, en réformant les attributions des logements sociaux et les politiques de loyers pratiquées afin qu'elles constituent de véritables leviers de mixité sociale à l'échelle de l'intercommunalité, des communes et des quartiers.

Une ample réforme des attributions qui repose sur la mise en œuvre de politiques intercommunales devait donc être engagée pendant la durée du contrat de ville au travers la constitution de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et de la Convention intercommunale d'Attribution (CIA). Des échanges se sont déroulés sur certains territoires mais sans aboutir toutefois à la validation d'une CIA. Sur la C2A et sur la CACM, les CIL ont été constituées en 2016 et des documents cadre ont été approuvés en 2018. Sur la CAGG et sur 3CS, tout est à faire.

Les bailleurs regrettent que ce sujet d'actualité se soit interrompu en cours de route. Selon eux, avec les CIL, les objectifs de mixité auraient été étudiés avec la plus grande attention dans la mesure où les po-

litiques d'attribution sont déjà traitées au sein même des organismes et être mieux définis par territoire. Pour les services de DDETSPP en charge du dossier, un travail de sensibilisation des élus sur l'importance et l'intérêt de la démarche au vu des nouvelles orientations de la loi 3DS du 21 février 2022 va être mené en 2022.

A noter également que la procédure de labellisation a été réformée pour apporter plus de fluidité et de lisibilité. Elle servira de base à la mise en place des CIA qui remplaceront les instances actuelles (CPES futures CTES).

La sécurité publique vue du côté des bailleurs

Les gardiens sont les 1ers interlocuteurs des locataires et les garants de la qualité de service au quotidien, notamment de l'entretien et de la sécurité des immeubles dont ils ont la charge. Ils peuvent entreprendre des actions de responsabilisation ou de sensibilisation auprès des locataires sur des thèmes tels que des jets de déchets par les fenêtres, dégradation des parties communes, occupation abusive des halls d'accueil ou des enquêtes de voisinage pour des troubles de nuisances sonores... Le renforcement de la présence est essentiel sur ces quartiers et fait d'ailleurs l'objet de lignes budgétaires allouées conséquentes sur les bilans des abattements TFPB.

Une médiation de proximité existe par ailleurs sur certains quartiers à Carmaux, à Castres par le biais d'adultes-relais du service Vie Urbaine, Sécurité Publique. Les services de proximité jouent un rôle très important. Le service de proximité de l'OPH de la CACM a été réorganisé depuis le 1^{er} janvier 2022. Il est composé au total de 23 agents (2 managers, 9 ouvriers, 10 gardiens et 2 agents d'entretien) mobilisés sur les quartiers sans distinction de quota de logement par agent, pouvant se remplacer au pied levé ou se regrouper pour des actions spécifiques.

La vidéo protection

Le déploiement des systèmes de vidéo protection dépendent des collectivités car installés sur le domaine public. Seule la vidéo protection a connu un développement dans les cinq contrats de ville, sans pour autant l'être exclusivement dans les QPV. Celle-ci reste faible sur certains quartiers et tous les secteurs ne sont pas couverts (Albi, Carmaux par exemple). Certains bailleurs ont investi dans des vidéos protection mais cela représente un coût important et demande du temps aux organismes qui doivent mobiliser des équipes pour le visionnage.

Beaucoup de caméras qui dépendaient des offices ont été vandalisées. Les caméras nomades semblent plus efficaces pour dissuader des regroupements sur certains points chauds.

En définitive ce dispositif doit être amélioré en lien étroit entre commune / police ou gendarmerie nationale dans le cadre d'une stratégie globale, après validation des projets présentés au référent-sûreté PN / GN.

La Gestion Urbaine de Proximité et les marches exploratoires

En complément de l'animation et du pilotage des politiques publiques de sécurité et de prévention de la délinquance, les dispositifs de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et des marches exploratoires sont différemment utilisés dans les QPV : actées dans les contrats d'Aussillon, de Carmaux, de Gailiac, seule Graulhet a mis en place une GUP. Dans ce cas, cet outil, parce qu'il a été bien piloté avec une équipe de suivi, parfois un adulte-relais, a permis de mettre en œuvre des chantiers d'insertion en réponse à des besoins exprimés par les habitants.

S'agissant des marches exploratoires, elles ont été réalisées à Castres, Albi, Graulhet, Carmaux et Aussillon et dans certains cas, semblent avoir remplacé la GUP.

(Cf. tableau p.42)

La participation citoyenne

NB : Ce point fait l'objet d'une thématique spécifique de l'évaluation finale des contrats de ville.

Pour les quatre bailleurs, les conseils citoyens ont vraiment un rôle à jouer pour faire remonter les besoins et valoriser ce qui est fait en plus. L'implication réelle des habitants est un moyen à approfondir pour faire des actions réalisées un levier efficace et pour donner un sens au rapprochement Contrat de ville et TFPB (rappel : un budget conseil citoyen est prévu dans la convention cadre TFPB).

Elle est très active à Carmaux et Aussillon, en complète relance cette année sur Albi, en situation de fragilité sur Graulhet, en panne complète sur Gaillac et en montée depuis 2020 sur Castres. Sur Carmaux, les deux bailleurs contribuent au développement et au soutien du conseil citoyen. Sur Aussillon, à l'appréciation du bailleur, une réussite et la présence d'un gardien de 3F Occitanie y participe. A Castres, l'Office met beaucoup d'espoir dans ces démarches qui viennent d'être initiées : « étant donné le faible investissement des locataires jusqu'à présent, tout ce qui est une source de proposition est bienvenue ».



Pour les quatre bailleurs, les conseils citoyens ont vraiment un rôle à jouer pour faire remonter les besoins et valoriser ce qui est fait en plus. [...]

Commune	QPV	GUP	Mise en oeuvre de marche exploratoire
Albi	Cantepau Lapanouse Veyrières/Rayssac	Convention C2A Réaménagement abords	2017-2018 2016
Aussillon	La Falgalarié	Formalisée en 2009	2015
Carmaux	Rajol Cérou Gourgatieux Bouloc Verrerie	Signalée à mettre en oeuvre dans le CdV Travaux effectués avec le CC	2 marches liées à l'exonération de la TFPB
Castres	Aillot Bisséous Lardaillé		En projet
	Centre ville Laden Petit Train		2022
Gaillac	Lameilhé		2021
	Lentajou Catalanis	Réalisée à Cantajou	En projet
Graulhet	Crins En Gach	X	1 en 2017 + 1 en projet

Organisation et fonctionnement de l'exonération de la TFPB

La réglementation prévoit un abattement de 30% de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) des logements situés en quartier prioritaire de la politique de la Ville au bénéfice des bailleurs sociaux. Pour pouvoir bénéficier de cet abattement, chaque bailleur déclare aux services fiscaux dans les termes prévus à l'article 1338 du Code général des impôts, la programmation détaillée des actions réalisées en contrepartie de l'abattement consenti.

L'exonération à prendre en compte est importante en fonction des communes, puisque les revenus sur lesquels s'applique un taux d'abattement par commune représentent tout bailleur confondu en date de septembre 2021 (source DGFIP) :

- Albi : 875 691 €
- Aussillon : 141 414 €
- Carmaux : 256 484 €
- Castres : 918 058 €
- Gaillac : 114 946 €
- Graulhet : 129 647 €

En fonction des bailleurs sociaux, des efforts particuliers sont mis en avant: sécurisation et amélioration du cadre de vie pour l'OPH de Castres Mazamet, renforcement du personnel de proximité pour Tarn Habitat et 3F, renforcement du sur-entretien pour Maisons Claires, plus grande vigilance par rapport aux dégradations, etc. Il est important de souligner que 79% du patrimoine de l'OPH de Castres Mazamet se situe dans un quartier prioritaire. Différencier les actions menées sur les quartiers prioritaires et non prioritaires semble dès lors complexe.

Maisons Claires s'est engagé dans son Plan à Moyen Terme à réhabiliter l'ensemble des immeubles des QPV dans le but de présenter une

offre mieux adaptée, de rendre les logements plus attractifs, de réduire à terme la vacance dans ces secteurs, de réduire le turn-over, d'attirer des populations différentes et de développer ainsi la mixité. Les populations sur place se sentent ainsi plus écoutées et mieux considérées.

Dans ce contexte, l'exonération de la TFPB est un levier pour accompagner ces populations :

- en gardant des sites propres, en maintenant un patrimoine en état permettant de travailler auprès des populations le respect de leur propre logement,
- en multipliant la présence des équipes sur le terrain au contact des locataires,
- en mobilisant une conseillère en économie sociale et familiale qui peut intervenir sur les problématiques sociales et sur le maintien à domicile des ménages en impayés par le biais d'actions spécifiques,
- en prenant le temps de travailler avec l'ensemble des partenaires (associations, forces de l'ordre...).

Afin de bien identifier ce qui relève de l'exonération de la TFPB, les actions ont été classées par nature de service et / ou travaux par catégorie.

Renforcement de la présence du personnel de proximité par rapport à présence dans patrimoine hors QPV - Formation/soutien des personnels de proximité

Les bailleurs privilégient le contact humain en mobilisant le personnel au plus près des QPV.

L'organisation en place, caractérisée par une forte présence de proximité, nécessite une vigilance sur les formations et les conditions de travail du personnel : actions de

maintien d'un confort/sécurité de travail acceptable, actions d'adaptation aux besoins des locataires, actions de soutien psychologique... Selon les bailleurs, l'organisation peut être différente : Tarn habitat souligne l'existence de 4 agences en QPV (Albi Cantepau, Gaillac Lentajou, Graulhet Crins, Carmaux Rajol-Cerou) et des points d'accueil dans chaque QPV.

Sur-entretien

En complément des programmes d'entretien courant (ménage, espaces verts, réparations), ces actions permettent des nettoyages renforcés sans surcoût pour les locataires et des traitements différenciés sur les équipements vandalisés ou à réparer. Le dispositif d'abattement permet d'adapter et de cibler les actions au contexte et aux événements constatés sur les quartiers prioritaires.

Gestion des déchets et encombrants / épaves

La présence des collectivités dans le dispositif est aussi indispensable pour bien comprendre et articuler les missions des uns et des autres. Par exemple, concernant la gestion des encombrants, il existe un partenariat bailleur/service municipal ou intercommunal au niveau du nettoyage des abords avec un passage d'une structure d'insertion pris en charge par la ville de Castres deux ou trois fois par semaine selon les QPV et des actions de nettoyage par les gardiens de l'OPH de la CACM au quotidien, pour certains quartiers par un agent d'astreinte tous les samedis (84 tonnes en 2020 ramassées par l'OPH de la CACM). Tarn Habitat a formalisé une convention avec la C2A : des aires de contai-

ners enterrés sont cofinancées afin de couvrir progressivement tous les QPV en contrepartie de la gratuité des mises en décharge des encombrants collectés.

Tranquillité résidentielle

Il s'agit le plus souvent d'investissements lourds sur les équipements d'accès aux parties communes des bâtiments, des caves (sécurisation), d'aménagements des abords, voire les bâtiments destinés à lutter contre des appropriations de halls vandalisés régulièrement. Des opérations plus ponctuelles ou limitées dans le temps (exemple avant démolition) sont également organisées : amélioration de l'éclairage, sécurisations et contrôle d'accès, surveillance de chantiers...

Concertation/sensibilisation des locataires - Animation, lien social, vivre ensemble

Des réunions publiques, du porte à porte, des actions ciblées et adaptées aux besoins des locataires sont mises en œuvre par tous les bailleurs : association des habitants aux projets et animations liées aux transformations urbaines (Rayssac, Cantepau, Gaillac, Graulhet), actions de sensi-

bilisation des locataires à la maîtrise des charges, à la digitalisation, mise à disposition de moyens, et/ou de locaux aux conseils citoyens, jardins partagés (Veyrières, Rayssac, Lapanouse, Cantepau, Carmaux, Gaillac,...), financement d'accès à la culture (concours Pause Guitare), minoration de loyers commerciaux, embauche Emplois d'avenir et adulte-relais avec rencontre en pieds d'immeuble, partenariat avec des structures d'insertion pour réaliser des travaux chez les particuliers en co-financement... Tarn Habitat remarque cependant que des progrès restent à faire en matière de conseil citoyen, de marches exploratoires et sur les aspects de sécurité où, malgré tous les dispositifs, il y a parfois des situations très délicates à régler. Pour tous les bailleurs, les conseils citoyens ont vraiment un rôle à jouer pour faire remonter les besoins, et valoriser ce qui est fait en plus.

Petits travaux d'amélioration de la qualité des services

Il est mentionné dans certains cas, un surinvestissement dans l'entretien des logements notamment pour faciliter la relocation, l'amélioration des caves, des pieds d'im-

meubles et balcons...

D'une façon plus générale, l'ensemble des actions a des impacts sur la qualité physique des espaces (amélioration esthétique des abords et du patrimoine, renforcement qualitatif des équipements), sur la qualité des services rendus (adaptation aux besoins et aux territoires, tranquillité, propreté, proximité des contacts), sur la vie du quartier (personnels sur site, accompagnement actions initiatives avec les habitants), le tout se faisant en assurant une continuité de présence dans le temps et en agissant soit sur des espaces restreints (hall), soit sur des espaces impactant l'ensemble des locataires/usagers. Cette continuité spatiale et temporelle contribue au maintien et à l'amélioration du lien bailleurs-locataires-partenaires et à l'amélioration du vivre ensemble.

Un COPIL permet de faire un point annuel préfecture / bailleurs / EPCI et commune ; la DGFIP et la DDETSPP sont associés. Toutefois, cette organisation annuelle par contrat de ville ne semble pas suffisante pour bien impliquer les différents niveaux d'acteurs et associer les habitants.

L'insertion par l'emploi

NB : Ce point fait l'objet d'une thématique spécifique de l'évaluation finale des contrats de ville.

Les clauses d'insertion sont systématiquement incluses dans les marchés des bailleurs. Elles s'adressent en priorité aux habitants des QPV. On note que les bailleurs ont peu de retours sur les effets pour les personnes. Les bilans et effets restent donc à préciser et à améliorer. A ce stade, on peut indiquer :

- un forum a été organisé à Albi en partenariat avec la C2A afin de

permettre aux habitants de se rapprocher des entreprises.

- Maisons Claires a intégré des clauses d'insertion dans les contrats concernant la réhabilitation de Lameilhé. Pour ce faire, le bailleur est accompagné par les services de l'USH.

- 3F Occitanie dispose d'un facilitateur de clauses d'insertion. Lors de l'opération de démolition à Aussillon, 1 546 heures sociales d'insertion professionnelle ont été réalisées par 9 personnes.

- L'OPH de la CACM travaille en

partenariat avec le pôle Habitat et politique de la Ville de la CACM. Une communication est faite avant tout démarrage de chantier auprès des jeunes des QPV afin qu'ils puissent se déclarer auprès d'une agence d'intérim et ainsi être répertoriés comme candidat. Ce système d'externalisation semble intéressant pour l'Office car cela permet à ces jeunes de faire un premier pas vers l'emploi à travers des structures dont c'est le métier.

Thème 6

EMPLOI, INSERTION PROFESSIONNELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les mesures publiques mises en œuvre au titre de la politique de la Ville dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité économique, sont destinées à rééquilibrer les chances des habitants des quartiers prioritaires, d'abord en ciblant les politiques de droit commun pour rattraper la situation « normale » d'accès aux dispositifs et ensuite en affectant obligatoirement des moyens spécifiques au troisième pilier des contrats de ville à hauteur de 20 % - à minima - de la dotation annuelle du BOP 147.

Compte tenu de l'importance majeure de ce domaine pour l'égalité des chances, la cohésion sociale et la solidarité nationales, les mesures du CIV et la déclinaison du Plan France relance fixent de nouvelles orientations « politique de la Ville »

pour améliorer la situation économique et sociale des publics des quartiers prioritaires.

A ces mesures nationales s'ajoutent de nombreuses initiatives territoriales déployées par les acteurs publics locaux dans les cinq contrats de ville. En témoignage, un portail de mesures locales et de bonnes pratiques est proposé en fin de développement.



[...] les mesures du CIV et la déclinaison du Plan France relance fixent de nouvelles orientations « politique de la Ville » pour améliorer la situation économique et sociale des publics des quartiers prioritaires. [...]

Un partenariat avec la politique de la Ville plus ou moins fort selon son champ d'intervention

Pour les signataires et les acteurs de la politique de la Ville, le partenariat se noue à différents niveaux et de manières différentes en fonction des statuts et des domaines de compétences.

Il est pour certains institutionnel

Le partenariat se traduit par la signature des contrats de ville et de leurs avenants, l'implication des partenaires (service public de l'emploi, DDETSPP, chambres consulaires) dans les instances et réunions des contrats de ville dont les comités de pilotage. Cela leur permet

de pouvoir avoir connaissance des actions déposées dans le cadre des contrats de ville, de donner leur avis, voire de les cofinancer. La plupart du temps, les partenaires ne sont présents que dans les instances relatives à leur champ de compétences (exclusivement sur le pilier développement économique et emploi) et non sur des sujets autres ou

transversaux. Il est important qu'ils puissent y participer afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de redites et qu'il y ait une réelle articulation entre droit commun et actions développées dans le cadre de la programmation pour une réelle plus-value.

Cela permet aussi que chaque partenaire soit bien identifié comme étant une ressource essentielle dans les dynamiques spécifiques liées aux quartiers prioritaires (par exemple CMA_L'artisanat, première entreprise du Tarn ; CCI accompagnement des porteurs et soutien aux commerces de proximité ; pour les deux, la promotion de l'alternance). Par ailleurs, les services emploi et développement économiques des quatre EPCI ne sont pas ou très peu inclus dans la boucle des contrats de ville.

Et certains des partenaires du champ du développement économique (chargés de mission, consulaires) relèvent qu'ils n'ont pas tous été associés à la définition du programme d'actions des contrats de ville. D'autant que lorsqu'ils ont été associés à certaines actions, il n'y a pas eu de réelle valeur ajoutée car les modes d'actions étaient trop éloignés des missions auprès des entrepreneurs/artisans (EPCI_Dev Eco ; CMA). Le lien se faisant alors plus naturellement - du fait de leurs missions - avec les managers des centres-villes ou dans le cadre des projets de rénovation urbaine (CCI_Albi_Cantepau-Réorganisation des commerces et services). L'AFPA, tout en étant dans un partenariat institutionnel, n'intègre pas les réunions de programmation. Elle est souvent partenaire d'actions, d'événements autour de la découverte des métiers.

Le partenariat avec les collectivités est indispensable pour pouvoir être au plus près des habitants des QPV : soit au travers d'une coor-

dination territoriale ou bien par l'obtention de locaux de proximité. Notons que le partenariat est rendu difficile dès que la demande de local n'aboutit pas. Sur certains territoires, la proximité est parfois de fait, lorsque le service public est installé au cœur du QPV (MJTN_Carmaux et France service à Albi).

Tous participent à des actions « emploi et insertion professionnelle » menées par d'autres acteurs ou partenaires. Sur l'Albigeois, le partenariat notamment avec les Carrés jeunes ou dans le cadre de l'ANRU dans les QPV est cité comme structurant pour le développement des actions. A Castres, les adultes-relais médiation tranquillité publique (ville) travaillent en concertation avec la Mission locale sur le dispositif Garantie jeunes.

Il est pour d'autres financier, avec une porte d'entrée en direction des QPV via les appels à projets

Le partenariat peut être financier lorsque la politique de la Ville finance les chantiers inscrits dans les QPV. Les acteurs ont le sentiment de devenir partenaires lorsque leur structure émerge au contrat de ville.

Il ressort des échanges que « le soutien financier peut être le moteur au travers des appels à projets ou des opérations de l'État ». Notons que la politique de la Ville n'est pas seule à induire par ses financements une prise en compte des habitants des quartiers prioritaires puisque ces dernières années les autres partenaires financeurs donnent des orientations en matière d'interventions auprès des publics des QPV (ADIE, Initiative Tarn, ...).

Il est le plus souvent ponctuel au travers d'actions événementielles ou opérations spécifiques (job dating, journée de l'agroalimentaire

à Cantepau sur les métiers en tension_PE). Certains iront développer des permanences (ML) alors que d'autres font le choix de former les médiateurs (PE_formation des agents d'accueil des MFS).

Le partenariat peut avoir une forme plus contrainte et néanmoins porteuse au travers des recherches de financements : les critères des appels à projets exigent de plus en plus d'avoir une attention particulière en direction des publics résidant en QPV.

Rappel : Compte-tenu de leur importance, de leur place et de leur engagement dans les onze QPV, la participation des associations impliquées dans la politique de la Ville est assurée dans la présente démarche évaluative ; il est intéressant de se reporter à leurs développements sur le sujet.

Le partenariat se noue techniquement plus ou moins fortement en fonction de son domaine d'activités...

Le partenariat se noue de façon différente selon les territoires.

Là où il est le plus fort, c'est lorsque des coordinations sont mises en place par les équipes de la politique de la Ville, permettant d'agir ensemble dans l'insertion des habitants des QPV (plate-forme insertion pro_Gaillac, plate-forme action linguistique_Castres, Plag Pro_Albi) voire intégrées (Plate-forme 3CS_Carmaux). En effet, les acteurs et les équipes liées à la politique de la Ville agissent ensemble dans le repérage des bénéficiaires des actions d'insertion, et définissent ensemble un parcours le plus cohérent possible pour chaque bénéficiaire.

Mais ce qui le caractérise le plus est le partenariat technique : par

l'appui sur le terrain et les collaborations dans la mise en place des GUSP (Graulhet, Albi), par le suivi de dossiers communs telle la TFPB, par le portage en une seule et même institution (Albi, Carmaux) voire intégré au service politique de la Ville (Castres).

... Voire parfois rendu impossible

« Les priorités ne sont pas les mêmes, les cultures sont tellement différentes. On a tenté et cela n'a pas fonctionné. »

Si les liens sont plutôt bien développés entre politique de la Ville et champ du social et de l'insertion, les liens avec celui du développement économique sont bien plus ténus et ponctuels (École du numérique_Castres). Si certains chargés de développement économique EPCI sont associés à la programmation, d'autres ne le sont pas ou plus. L'angle de la politique de la Ville n'est pas prioritaire dans les missions des chargés de mission qui paradoxalement sont des collègues directs des chefs de projets des contrats de ville. Ce point de

grande fragilité est soulevé par de nombreux signataires des contrats qui notent un manque de cohérences et de visibilité sur les projets construits souvent en dehors des contrats de ville.

Cette difficulté structurelle à nouer le partenariat avec les acteurs du développement économique est d'autant plus regrettable qu'il devrait permettre de préserver voire de faire revenir de l'activité économique dans les quartiers prioritaires afin d'apporter des services et des emplois aux habitants.

L'intervention de la politique de la Ville dans le champ de l'insertion, l'emploi et du développement économique par le prisme des dispositifs

Les clauses sociales : objectif 100 % des travailleurs ciblés des QPV

Il s'agit d'un dispositif d'insertion économique ou sociale et d'accès à l'employabilité générale.

On les retrouve principalement dans les opérations ANRU puisqu'il en est fait une obligation dans le recrutement des ouvriers (Cantepau demain pour Albi et Laden Petit-Train pour Castres). Au niveau du Conseil départemental, cela s'est traduit au travers du Plan Tarn Fibre puisqu'ils ont induit une clause d'insertion dans l'appel d'offre dont le suivi spécifique est assuré par le facilitateur des clauses sociales de la collectivité.

À ce jour, nous avons trop peu de recul pour en tirer des conclusions puisque seulement 4 personnes se sont positionnées sur le pays Castrais et 28 personnes à Albi dans le cadre de Cantepau Demain (représentant 6107 h réalisées en matière de reconstruction et

de démolitions). Il apparaît que la difficulté principale réside dans le suivi des parcours au fil du temps. Toutefois « c'est un bon système de repérage » des « pépites » des QPV, puisque 100% des travailleurs/travailleuses sont issues des QPV.

Si ce dispositif est opérant et pragmatique, c'est parce que l'État veille au respect des conventions et donne des objectifs très précis (quantitatifs et qualitatifs, par exemple le nombre de postes pour les femmes, l'obligation d'entrée en parcours individualisé, ...). Il est toutefois plus complexe de répondre aux critères d'embauche qualitatifs (jeunes, femmes...) mais cela ne paraît pas insurmontable aux partenaires chargés du déploiement de ces dispositifs.

Les partenaires orientent les personnes des QPV au travers du sourcing. C'est le cas au niveau des services insertion des agglomérations albigeoise, castraise qui assurent

le rôle de facilitateurs de clause. Ces derniers ciblent des personnes qu'elles suivent en parcours d'insertion mais vont aussi collecter des candidatures externes. Ils sont régulièrement à la recherche de nouvelles personnes, que l'on remet ensuite dans les différents dispositifs déjà existants de Droit commun. La logique est double et s'alimente de part et d'autre. Il est important de pouvoir favoriser le travail en dehors de leur quartier pour les personnes positionnées. D'une part cela peut être gênant et difficile de travailler sur son propre quartier d'habitat, d'autre part il s'agit de travailler à la mobilité des personnes. Ce dispositif permet de faire sortir de son quartier une personne qui a des compétences et la faire connaître des entreprises extérieures. Toutefois, certains acteurs font le choix que le lien se fasse dans le même quartier. La personne embauchée est alors partie-prenante de l'amélioration de la vie de son quartier¹.

¹ Voir en annexes l'action « Les rendez-vous de l'emploi d'Albi »

Ce dispositif n'est pas la panacée mais il permet de faire passerelle avec les entreprises et permet de ramener les habitants des QPV vers les acteurs de l'emploi. C'est souvent une première étape, permettant aux personnes positionnées sur des clauses de pouvoir enclencher ensuite un suivi plus approfondi (formation, insertion,... découverte de l'offre de service du service public de l'emploi).

Une problématique majeure de ce dispositif étant l'attractivité des métiers proposés (bâtiment et espaces verts principalement) et qui rebutent souvent les femmes. Une réflexion est menée pour développer des postes relevant plus du féminin.

Les partenaires notent que l'appel d'offre est un outil mobilisateur de la politique de la Ville dans le sens où il peut imposer par ses clauses l'embauche d'habitants des QPV. Il serait important de généraliser cette approche. Et pour cela, il est parfois nécessaire de revoir les exigences en matière de productivité attendue dans les marchés pour favoriser une approche plus qualitative sans être plus onéreuse. Les acteurs de l'insertion regrettent de ne pas être associés en amont afin de travailler les objectifs des marchés avec les entreprises et les collectivités pour que les cahiers des charges puissent être mieux adaptés à la réalité des publics qu'ils accompagnent.

PAQTE

Ce dispositif a été mis en place par la circulaire du Premier Ministre n° N° 6057/SG du 22/01/2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, l'objectif de ce dispositif est de traduire l'engagement des entreprises pour les

quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et assurer une meilleure inclusion économique et sociale des habitants des quartiers. Le PAQTE cible quatre axes d'engagement prioritaires :

- sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège de REP+
- former en favorisant l'accès à l'alternance
- recruter de manière non-discriminatoire
- acheter de manière plus responsable et inclusive

Dans le Tarn, la mise en œuvre du PAQTE s'est faite avec la création du club départemental créé le 16 octobre 2019.

La fondation Agir contre l'exclusion FACE Aveyron-Tarn est le leader de ce club d'entreprises et l'entreprise COM'EA, membre du club, a été désignée par ladite fondation pour l'animation. En plus des membres de ce club, composé de 58 signataires de la charte, 45 autres entreprises locales sont engagées en faveur du public issu de quartiers prioritaires, soit un total de 103 entreprises. Toutes ces entreprises sont enregistrées sur la plateforme dédiée au dispositif, accessible depuis février 2022.

Si l'impact de la crise sanitaire a été important, les entreprises restent mobilisées depuis deux ans en faveur des quartiers prioritaires. Cette mobilisation se traduit par un certain nombre d'actions portant sur :

- la sensibilisation des plus jeunes sur des métiers en tension comme ceux du bâtiment au travers de stages pour les élèves de 3^{ème} (36 jeunes du Tarn), de partenariats (9) avec les établissements scolaires (Eiffage_Castres), ou d'interven-

tions (21) auprès de collégiens et lycéens du département ;

- la formation par l'apprentissage et l'alternance de jeunes (Castres, Carmaux) ;
- le recrutement via le sourcing des partenaires du service public de l'emploi ou de l'insertion (emplois francs, clauses sociales Albi_Cantepau) ;
- les achats. Ces derniers permettent de développer des partenariats avec des structures de l'économie sociale et solidaire (Structures de l'IAE, Regain-Quartier+_Albi) et mobiliser des entreprises locales pour divers chantiers (Cantepau demain_Albi).

« Beaucoup d'entreprises accueillent des apprentis qui peuvent être issus des QPV. Cela représente un premier pas vers l'emploi, souvent sur des métiers qui sont en tension, dans des secteurs qui ne sont pas attractifs pour les jeunes des QPV. »

Les emplois francs

Le dispositif d'emploi franc permet à un employeur de bénéficier d'une aide lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV). De plus, jusqu'en mai 2021, une prime exceptionnelle était accordée pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en emploi franc. Ce dispositif est encore mal connu des employeurs. Il a été reconduit en 2021 et 2022 mais cessera au 31/12/2022.

Pour autant, la CCI mène régulièrement des actions de promotion et d'information des entreprises sur les mesures et dispositifs d'aide à l'emploi. On peut ainsi citer, l'action menée au 1^{er} semestre 2021 d'information directe de près de 150 entreprises sur les mesures

d'aides à l'embauche des jeunes et en particulier sur les emplois francs, permettant l'insertion des jeunes des QPV.

On comptabilise 113 emplois francs sur l'ensemble du Tarn avec 15 emplois conclus par des entreprises du club d'entreprises ayant recours aux outils de sourcing, d'aide au recrutement et à des nouvelles procédures RH comme l'inclusion.

L'insertion par l'activité économique (I.A.E.)

Dispositif impulsé par l'État, elle ne relève pas strictement des territoires prioritaires.

Toutefois, par la réaffirmation au travers de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 de son impact en matière d'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi, elle induit que les structures de l'IAE aient un regard particulier vis-à-vis des populations issues des QPV.

Elle permet de passer d'un accompagnement en matière d'aide sociale à un accompagnement lié au travail. Il n'est pas toujours possible que les travailleurs soient en capacité d'atteindre les exigences du monde de l'économie normale, c'est pourquoi ils passeront au préalable par les structures de l'IAE pour s'y préparer. Elle s'adresse toutefois à des publics qui sont en capacité de s'adapter aux besoins des entreprises.

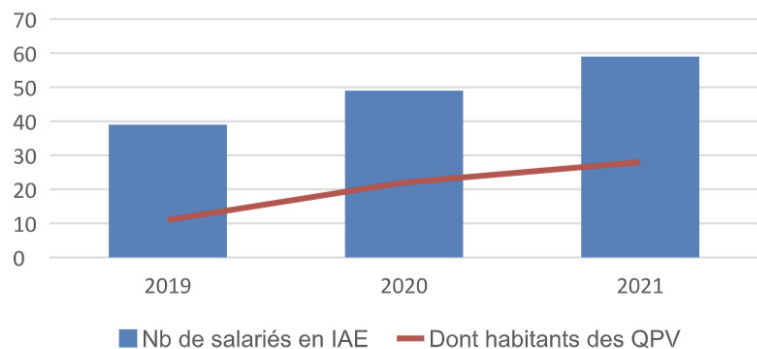
Conçue dans le cadre du Pacte ambition, portée par le Haut-commissariat à l'inclusion dans l'emploi, la plate-forme de l'inclusion, guichet unique pour simplifier les démarches liées à une inscription dans un parcours d'insertion par l'activité économique, a été mise en place en 2021. Les partenaires notent que cette plate-forme ne

permet plus de cibler les publics, à moins que les prescripteurs ne le fassent. Cela a retiré les entrées qui pouvaient se faire en proximité et en orientation directe. A ce jour les petites associations des QPV ne savent pas qu'elles peuvent être prescriptrices de parcours en insertion, ce qui permettrait encore plus de cibler les personnes des QPV.

C'est un domaine encore difficile à comprendre pour les acteurs qui ne sont pas du sérail, notamment du fait qu'il est difficile de se comprendre par le nombre de sigles employés au quotidien : « Les passerelles ne peuvent pas se créer car on ne se comprend pas ».

L'exemple du Foyer Léo Lagrange à Graulhet nous montre comment, si la structure en fait un projet, elle induit un accueil croissant des résidents des QPV.

> Progression de la part des salariés en IAE issus



La convention de revitalisation

L'obligation de revitalisation est un dispositif légal récent de soutien des territoires en difficulté. En effet, dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), ce dispositif vient en effet soutenir l'activité économique des territoires dont l'équilibre est mis en difficulté par l'ampleur de certains projets de licenciements. Les entreprises concernées versent une contribution (obligatoire ou volontaire selon les cas) destinée à créer de l'activité, développer des emplois et atténuer ainsi l'effet des licenciements sur le bassin d'emploi sur lesquels elles sont implantées. Cette obligation a été actionnée dans le cadre de la fermeture d'une usine majeure (Castres-Mazamet). Le plan de licenciement a prévu une dotation du territoire pour flécher des actions ciblant les habitants des QPV (bonification). Cela n'a pas réellement fonctionné et faute d'habitants des QPV, les partenaires ont dû faire un avenant pour recruter en dehors des QPV. Les jeunes n'étaient pas positionnés et les emplois étaient peu attractifs

Exonération CFE (ex taxe professionnelle)

Liée à la création d'entreprises dans les QPV, elle consiste en une exonération de fait que les entrepreneurs découvrent lors du montage. Elle ne semble pas être un levier pour favoriser la création d'entreprises du point de vue du développement économique.

Les dispositifs en faveur des jeunes : le plan un jeune, une solution

Afin de soutenir les jeunes arrivants sur le marché du travail, le gouvernement, dans le cadre de « France Relance », a mobilisé 6,5 milliards d'euros au moyen du plan #1jeune-

Isolution, lancé le 23 juillet 2020. Ce plan vise à offrir une réponse à chaque jeune selon sa situation et son individualité et prévoit trois axes d'intervention :

- encourager les entreprises à embaucher;
- augmenter les formations et orienter les jeunes vers les métiers d'avenir;
- accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

Au dernier trimestre 2021 le Tarn comptait 10 % de jeunes demandeurs d'emploi issus des QPV. Ils sont suivis par les missions locales, Pôle emploi et Cap emploi mais le service public de l'emploi travaille constamment pour repérer les « invisibles » afin de les accompagner et définir un projet professionnel. Parmi les mesures prises dans ce plan, certaines sont relatives aux jeunes habitants des QPV.

Les parcours emplois compétences (PEC)

Ils sont destinés aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'orientation vers ces contrats est effectuée par le service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale et Cap emploi) après un diagnostic global des freins d'accès à l'emploi. Dans le cadre du plan de relance 1 jeune 1 solution, le gouvernement a prévu 80 000 parcours emploi compétences (PEC) ciblés sur les jeunes en 2021. Les Missions locales ont porté une attention particulière afin que les jeunes des QPV accèdent à ce type de contrat aidé.

Dans le Tarn, 577 PEC ont été comptabilisés au titre de l'année 2021 dont 210 en faveur de jeunes de moins de 26 ans avec 10 % issus de QPV.

La garantie jeunes

La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET).

Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective par les missions locales et bénéficient de mises en situation professionnelle. Dans le cadre du plan de relance 1 jeune 1 solution, en 2021, le gouvernement a augmenté les moyens financiers alloués aux missions locales pour permettre une hausse du nombre d'entrées en garantie jeune. Ainsi le nombre total de bénéficiaires potentiels est porté à 200 000 jeunes accompagnés en 2021 au niveau national.

Au titre de l'année 2021, 1410 jeunes ont été accompagnés par les deux missions locales dont 254 / 18 % issus de QPV, dans le Tarn.

La promo 16-18

Le plan « 1 jeune, 1 solution » prévoit 35 000 parcours personnalisés pour des jeunes de 16 à 18 ans décrocheurs scolaires afin de leur permettre de se projeter dans le monde professionnel en leur faisant découvrir des métiers. Il s'agit d'un programme de quatre mois piloté par l'AFPA à destination des jeunes décrocheurs, avec pour objectif de leur redonner confiance en eux.

Pour l'année 2021, l'AFPA du Tarn a suivi 46 jeunes dont 8 / 17 % sont issus de QPV avec une majorité résidant dans le nord du département.

Le projet OPÉRA

Le projet OPÉRA s'inscrit dans le cadre de l'Appel à projets « Repérer et mobiliser les jeunes invisibles », lancé en 2019 par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Inclusion et financé par le Plan d'Investissement dans les Compétences.

Dans le Tarn, un seul projet a été retenu et est porté par la MJC de Graulhet. Outre cette dernière, le consortium est constitué du centre social de la ville de Graulhet, la Mission locale Tarn Sud, l'association Santé en synergie, le foyer Léo Lagrange, Unis-Cité et la mairie de Graulhet. Les adultes-relais du territoire sont également associés à ce projet.

Les objectifs du projet se déclinent au travers de cinq thématiques :

- créer un dispositif territorial de gouvernance et de coordination pour améliorer l'efficacité des interventions auprès des jeunes cibles,
- créer une méthodologie d'intervention et de suivi commune et centrée sur les besoins du jeune afin de mieux repérer et suivre les parcours des jeunes en difficulté,
- développer des actions pour attirer, informer et aller vers les jeunes invisibles afin d'évaluer leurs besoins et leurs contraintes : camion itinérant, programme ludique, réseaux sociaux, mobilisation des pairs...
- proposer des nouvelles formes de remobilisation via des parcours intermédiaires afin de recréer le lien de confiance avec le jeune,

- accompagner le jeune vers les dispositifs de droit commun.

Ce projet est déployé sur le bassin d'emploi de Graulhet et inclut, en conséquence, le public issu des QPV de la zone. Ainsi, à ce jour, 65 jeunes ont été repérés dont 85 % issus de QPV dans le bassin d'emploi graulhétois.

De la coordination politique et technique liée à la politique de la Ville dans le champ de l'insertion – emploi – développement économique

Les développements sur le pilotage et la gouvernance produits dans le cadre de cette évaluation finale rappellent les objectifs de la loi de 2014 et les orientations prises dans les cinq contrats de ville depuis 2019 : il s'agit de bien confier au niveau intercommunal une mission de pilotage stratégique au regard du projet de territoire et de la place des quartiers en son sein (animation et coopération de la démarche contractuelle) tout en permettant aux communes un rôle de pilotage opérationnel et de garant de la prise en compte des réalités de proximité.

A l'écu « politique de la Ville » revient de porter et donner l'impulsion politique, au chef de projet incombe le soin d'être le plus réactif possible et de coordonner et articuler les projets.

Une cohérence des dispositifs et des parcours au niveau des contrats de ville

La coordination qui peut être engagée par le chef de projet de la politique de la Ville permet de définir un parcours sur-mesure, articulant les interventions possibles des partenaires (plate-forme de remobilisation vers l'emploi_Gaillac, plate-forme d'insertion et équipes pluri-disciplinaires_à Carmaux et Albi-CD81 et plate-forme linguistique_Carmaux-C3S-Cohésion sociale, comité technique d'animation par Pôle emploi_Castres et Albi ; Plag-Pro_Albi-C2A-Insertion).

La politique de la Ville crée par son intervention spécifique une porte d'entrée qui permet l'exceptionnel en comparaison avec le droit com-

mun (notamment préparer l'entrée des publics les plus éloignés de l'emploi en parcours).

De l'avis unanime, il manque une coordination globale entre le service public de l'emploi, les représentants des entreprises d'insertion et les chargés de mission développement économique autour de la politique de la Ville, car « il y aurait des choses à faire ». En effet, une instance de coordination à l'échelle de la politique de la Ville permet de faciliter les partenariats et les échanges sur des problématiques complémentaires à son propre champ d'intervention et permettant la mise en œuvre d'actions concertées et coordonnées (développement économique, sécurité, attractivité, insertion, social,...) et mieux cibler les objectif « publics QPV ».

Le Département expérimente le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) aux côtés de douze acteurs de l'insertion et de l'emploi réunis au sein d'un consortium (Conseil régional, Pôle emploi, Mission locale, CAF, CCI...) et qui s'engagent à aller vers un même type de service rendu à l'utilisateur sur l'ensemble du territoire par un diagnostic social et professionnel systématique pour aider la personne à élaborer son projet professionnel, une coordination et un suivi partagé du parcours entre les professionnels des différentes structures et une coordination de l'offre d'accompagnement social et professionnel.

L'expérimentation cible les jeunes sortant de l'ASE et jeunes décrocheurs, le public relevant de l'accompagnement global et le public du handicap habitant sur deux communautés de communes dont la Communauté du Carmausin Ségala (territoire du contrat de ville de Carmaux).

Le chef de projets politique de la Ville peut être facilitateur en matière de coordination des interventions, de mobilisation des acteurs intervenant dans les QPV, comme de partage de connaissance des territoires prioritaires pour lesquels il est missionné.

“

Le Département expérimente le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) aux côtés de douze acteurs de l'insertion et de l'emploi réunis au sein d'un consortium. [...]

Des freins encore et toujours présents dans l'accès à l'insertion et l'emploi...

Les partenaires soulèvent les freins rencontrés par les habitants des QPV en matière d'insertion et d'emploi. Toutefois, ils reconnaissent aussi que des phénomènes sont perçus plus globalement vis-à-vis de la population générale depuis la pandémie de Covid-19.

Pôle emploi parle même de freins périphériques que l'organisme a classifiés². Ils traduisent les difficultés non-professionnelles entravant le retour à l'emploi. Ces freins sont identifiés conjointement par le conseiller Pôle emploi et le demandeur d'emploi lors du diagnostic réalisé au moment de l'inscription. Ainsi, 32% des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C à fin décembre 2021 sur le Tarn ont au moins un frein contre 33% en région Occitanie.

...Par le manque de modes d'accueil des enfants

Assurément le problème du mode de garde des enfants reste le frein essentiel à l'insertion des femmes. Difficilement quantifiable, les acteurs de terrain de l'insertion relèvent cette problématique comme prégnante encore de nos jours.

...Par la non-maîtrise de la langue française

Cela reste une problématique importante dans l'insertion vers l'emploi des habitants des QPV. Il faut dire que les acteurs de l'insertion s'adressent aux personnes les plus éloignées de l'emploi et n'ont pas de regard sur une population qui irait bien dans les QPV. Cela leur arrive de rencontrer des « pépites », sauf que la barrière de la langue (orale

et écrite) va freiner les parcours. Certains acteurs disent qu'il leur faudra deux à trois ans pour maîtriser la langue française. Et s'il est relevé que les associations font un travail extraordinaire dans les QPV du Tarn sur ce champ, cela ne représente pas suffisamment d'heures en apprentissage de la langue pour répondre à l'ensemble des besoins³. En effet, pour pouvoir aller en entreprise, il faut pouvoir comprendre les consignes de sécurité. La maîtrise de la langue est aussi un facteur tangible de la confiance en soi pour les personnes.

A contrario, il faut aussi dire que les chefs d'entreprise manquent d'informations générales sur les dispositifs et les mesures politiques de la Ville. Le dispositif PAQTE n'a pas encore réussi sur ce point malgré quelques avancées. Y compris cer-

² Huit types de difficultés sont identifiés : l'exclusion numérique, les difficultés financières, les difficultés liées au moyen de transport, à l'état de santé, à la capacité d'insertion et de communication, aux contraintes familiales, au logement ou encore aux difficultés administratives ou juridiques.

³ Voir en ANNEXE « Les actions sociolinguistiques dans les QPV »

tains signataires, ils ne connaissent pas forcément les dispositifs développés par la Région en matière de consolidation ses savoirs de base afin d'être autonome dans les situations de la vie courante (dispositif Lectio). La multiplicité des dispositifs induit que les chefs d'entreprises ne sont pas au fait de l'offre. Mais pour eux, l'important sera aujourd'hui de trouver des compétences, et dans un deuxième temps ils rechercheront des dispositifs d'aide pour accompagner les salariés qui en auraient besoin. La problématique de la langue ne semble pas être un obstacle au recrutement du point de vue des acteurs du développement économique. Ils notent que la cooptation est pratiquée dans certaines filières, permettant parfois le recrutement des personnes ne parlant pas la langue française. Rappelons que souvent c'est la situation de travail qui motive la personne à apprendre la langue. Il faut certainement une base, mais le reste peut se travailler par la suite. Cette approche mériterait d'être plus approfondie et développée.

...Par les difficultés liées à la mobilité

Mais aujourd'hui encore, une grande difficulté réside encore et toujours dans la mobilité des personnes en parcours d'insertion, d'autant si elles ne parlent pas le français. Il faut alors apprendre à se déplacer, lire des horaires, préparer spécifiquement le code de la route, apprendre à acheter des billets de bus ou de train, ... Il apparaît nécessaire de développer une plateforme de mobilité sur le département du Tarn.

...par la fracture numérique

La fracture numérique est réelle dans le Tarn et plus particulièrement les QPV. Aller sur des applications n'est pas donné à tout le monde, il faut pouvoir être accompagné. Des initiatives ont été lancées en 2020 à l'initiative du délégué du préfet pour la politique de la Ville sur le sujet de la fracture numérique avec des dotations ANCT au niveau des PRE, des fonds Quartiers d'été et une formation des acteurs par Ressources et

Territoires mais cela doit aller encore plus loin avec une implication marquée des EPCI notamment. Covid-19 et confinement à l'origine de nouveaux phénomènes ?

- On constate que le rapport au travail n'est plus le même.
- On constate qu'il y a moins de possibilités de mises en stage dans les entreprises.

Celles-ci auraient perdu le réflexe d'accueillir des personnes en parcours d'insertion.

- On note un repli sur soi généralisé de la part des personnes en parcours d'insertion.
- On note de plus en plus de personnes candidates qui ne répondent pas aux sollicitations lorsqu'ils ont des missions.
- Pour les emplois dans les filières techniques, il faut pouvoir s'inscrire dans le temps afin d'accéder à la formation en interne, mais les candidats ne s'impliquent plus dans la durée.
- Il arrive de plus en plus fréquemment que ce soient les codes de l'entreprise qui sont non maîtrisés : être à l'heure, respecter les consignes...

Une sur-mobilisation des moyens en insertion pour prévenir le décrochage des habitants de QPV ?

L'approche collective et dans la durée dans le domaine de l'insertion demande sûrement un plus grand investissement auprès des publics des QPV que des autres. Les partenaires notent un décrochage plus grand et vont parfois déployer des moyens supplémentaires pour y remédier.

De la prudence sur les statistiques en matière d'emploi

Nos partenaires attirent notre attention sur le fait que les statistiques ne sont le reflet que d'un instant-T.

Si au fil des ans la situation ne s'améliore pas dans les QPV, c'est qu'ils jouent un rôle de tremplin pour leurs habitants. De ce fait, à l'issue d'une trajectoire positive, les habitants laissent la place à de nouveaux arrivants ayant les mêmes besoins en insertion qu'eux précédemment. Il est à noter que les habitants des QPV déménagent plus fréquemment que dans les autres territoires du Tarn, venant ainsi corroborer l'idée que ces quartiers jouent un rôle de propulsion dans l'insertion des habitants. En effet, si plus de la moitié des tarnais (près de

54%) résident dans leur habitation depuis plus de 10 ans, l'exemple des habitants des QPV de l'Albigeois quant à eux y sont installés depuis moins de 5 ans à plus de 46%. (Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020).

Des habitants des QPV plus fragiles en matière d'emploi et d'insertion

Les onze QPV du Tarn se caractérisent par leur taux de pauvreté élevé, situé dans la moyenne des QPV de la région mais de près de 36 points supérieur à la moyenne

du département (respectivement 51,3% contre 15,6%). Toutefois, le taux d'emploi y est légèrement plus favorable que dans les autres QPV d'Occitanie (34,1% pour les femmes et 46,1% des hommes des QPV du Tarn, contre 33,2% des femmes et 43,4% des hommes des QPV d'Occitanie). (Source : ANCT_ *Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la Ville_janvier 2022*)

Pôle emploi a classé les 105 QPV d'Occitanie selon 6 catégories⁴. Les QPV du Tarn se retrouvent dans quatre de ces six catégories :

- le centre-ville de Castres fait partie des 16 QPV d'Occitanie les plus privilégiés en matière d'accès à l'emploi (demandeurs d'emploi plus qualifiés et formés, de nationalité française en grande majorité, avec plus de personnes seules sans enfant et plus mobiles. Ainsi ces D.E. ont moins de freins à l'emploi.

- Crins - En Gach (Graulhet), Aillot-Bisséous-Lardailhé et Lameilhé (Castres), Aussillon-Lafalgalarie (Aussillon) font partie des 31 QPV de la région qui doivent faire face à des difficultés majeures en matière financière et de transports. Ces QPV cumulent les difficultés économiques, de transport et de contraintes familiales. Le taux de BRSA y est un peu plus important que dans les autres QPV. Le suivi y est renforcé par les équipes de Pôle emploi.

- Lentajou-Catalanis (Gaillac) et Veyrières-Rayssac (Albi) quant à eux ont des caractéristiques des QPV du littoral méditerranéen, par leur nombre de demandeurs d'em-

ploi peu formés et aux inscriptions de très longue durée. Majoritairement sans formation, les D.E. sont inscrits depuis plus de deux ans et sont davantage au RSA.

- Laden-petit train (Castres), Lapanouse et Cantepau (Albi), Rajol-Cérou-Gourgatieux-Boulloc-Verrerie (Carmaux) sont quant à eux parmi les seize QPV d'Occitanie cumulant toutes les difficultés : le taux d'accès à l'emploi y est le plus faible, les freins y sont plus élevés, les D.E. sont moins qualifiés, peu mobiles, la moitié ne sont pas indemnisés. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (personnes en situation de handicap ou d'invalidité) sont surreprésentés. Pôle emploi leur propose plus qu'ailleurs un accompagnement renforcé, voire global (accompagnement conjoint d'un conseiller de P.E. et d'un travailleur social de secteur).

Nous notons que les QPV du Tarn n'ont pas tous les mêmes caractéristiques économiques. Toutefois, comme dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine, la création d'établissements y est particulièrement dynamique (de 3 points supérieurs à la moyenne des EPCI qui les portent). Seuls les quartiers de La Falgalarié à Aussillon, le QPV de Carmaux, et principalement le Centre-ville de Castres dérogent à la règle. (Source : Insee, *Fiche Tissu économique _ France Métropolitaine et La Réunion - Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville*) Si les données ne nous disent pas la vitalité des établissements, nous notons la prévalence des micro-entreprises parmi les créations d'entreprises. Il serait intéressant d'approfondir

le sujet avec les partenaires afin de mieux saisir les logiques qui sont à l'œuvre comme cela a été fait sur la métropole bordelaise⁵.

Des crédits spécifiques à la politique de la Ville affectés sur ce champ thématique

En conformité avec les annonces du CIV et la déclinaison du Plan France relance dans les quartiers prioritaires, l'ANCT a progressivement renforcé les moyens d'action de l'État en faveur de la transformation des quartiers prioritaires pour lutter contre les effets de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales dans tous les domaines de son intervention. Le domaine de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité économique, priorité à suivre dans un contexte de dynamique économique nationale, doit s'appuyer sur les dispositifs existants PAQTE, Plan Un jeune une solution et sur le renforcement des moyens accordés dans Quartiers d'été.

Des moyens qui permettent une approche spécifique : du cousu-main en matière d'accompagnement

Depuis 2018, l'ANCT impose une mobilisation annuelle spécifique de la dotation politique de la Ville qui permet de s'assurer que 20% des crédits du BOP 147 soient consacrés par contrat de ville au pilier «emploi et du développement économique». Dans les cinq contrats du Tarn, ce pourcentage est toujours atteint voire dépassé certaines années dans certains contrats.

⁴ Les plus privilégiés pour l'accès à l'emploi / toulousains confrontés aux difficultés de stabilisation de l'emploi / face aux difficultés de transport / de peu formés et des inscriptions de très longue durée / centrés sur l'agriculture, très peu formés et de nationalité étrangère / cumulant toutes les difficultés.

⁵ A'urba / La création d'entreprises dans les Quartiers Politique de la Ville - avril 2021. Cette étude sur les QPV de la métropole bordelaise a mis en lumière que le profil -type des entrepreneurs des QPV sont plutôt d'être plutôt jeunes, sans emploi ou en recherche de complément d'activité, aux nombreux talents mais avec des freins qui nécessiteraient un accompagnement particulier pour s'inscrire dans un développement plus classique d'entreprise. Ils privilégient là aussi les micro-entreprises.

La politique de la Ville permet de répondre aux besoins des bénéficiaires. Les personnes ont besoin de plus de temps pour pouvoir intégrer un parcours de formation ou d'insertion. Par ses dispositifs, elle permet de prendre le temps de la rencontre avec des publics très éloignés (Projet OPERA_Graulhet) et le temps de la (re)mobilisation en amont du parcours (durée de 3 mois entre la 1^{ère} rencontre et la signature du contrat dans le dispositif Plag Pro_Albi). Ainsi les habitants des QPV sont plus nombreux que dans d'autres actions (entre 60 et 70% des cohortes dispositif Plag Pro_Albi).

Ces actions permettent de créer de la médiation entre les habitants et les entreprises, ne serait-ce qu'en travaillant à l'adéquation des CV des candidats qui deviennent alors plus attractifs ; la valorisation des savoir-faire des personnes qui sont le plus souvent peu ou pas qualifiées. Ainsi les regards de part et d'autre changent : les entreprises découvrent des profils intéressants, les candidats découvrent au travers des actions que les entreprises sont plus abordables qu'ils ne le pensaient. Pour les filières les plus complexes, la formation est proposée en interne à l'entreprise.

Des moyens spécifiques mis en œuvre dans les QPV ?

En complément et en appui des dotations financières, la préfecture affecte des postes adultes-relais dans les collectivités et les associations engagées dans les onze QPV. En 2020, le domaine de l'emploi, de l'insertion et de l'attractivité économique, a été renforcé par la préfecture avec l'embauche de deux personnes dans les missions locales (en décembre 2020_MJTN, en janvier 2021_MLTS) afin d'aller à la rencontre des jeunes.

Du côté des partenaires, on peut également citer :

- Partant d'un CIP référent, au fil du temps et en multipliant les permanences de proximité, ce sont 3 CIP qui se déplacent dans les QPV comme ailleurs (MJTN)
- Les missions locales ont multiplié les appels en plus de la systématisation de l'envoi de SMS rappelant les rendez-vous et les événements (MJTN-MLTS)
- La mobilisation des médiateurs de la ville de Castres et de l'adulte-relais de la Mission locale pour des actions communes entre Pôle emploi et la facilitatrice des clauses sociales, pour créer un lien plus fort de mobilisation dans les QPV (Castres-Mazamet).

- Une information diffusée par téléphone aux entreprises lorsqu'elles appellent pour inciter l'embauche de candidats issus des QPV (CMA) et de la même façon, au candidat qui démarcherait des entreprises.

De son côté, le Conseil régional Occitanie communique les infos suivantes

Comme d'autres collectivités, le CR Occitanie dédie des crédits spécifiquement à la politique de la Ville. D'un montant d'environ

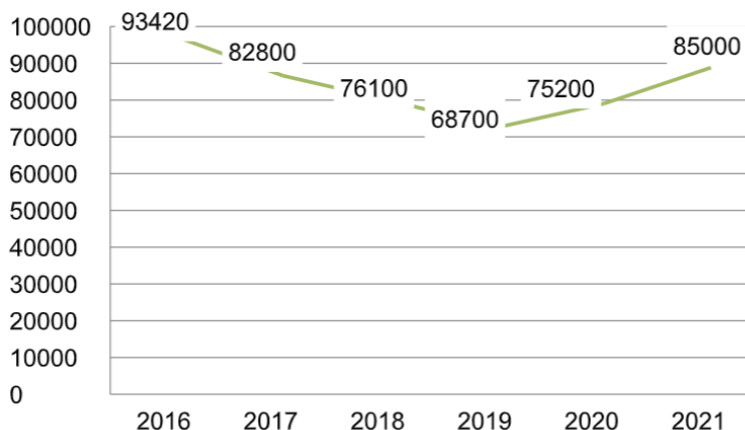
3 millions d'euros à l'échelle régionale, ces crédits représentent moins de 0,08% du budget de Droit commun de la collectivité. Il faut avoir en tête qu'en plus de ces crédits, certains dispositifs inscrits dans le droit commun de la collectivité régionale (notamment en lien avec la Direction de l'Emploi et de la Formation) sont également orientés vers les publics prioritaires, comme les Écoles Régionales de la Deuxième Chance ou les Maisons de l'Orientation (pour celles situées dans les quartiers faisant partie de la géographie prioritaire).

On signalera que le projet E2C dans le Tarn n'a pas été concrétisé à ce stade de l'évaluation finale des contrats de ville malgré des discussions et des éléments d'opportunité locaux favorables.

Crédits spécifiques du Conseil régional Occitanie, au travers du cofinancement des programmations des contrats de ville

Les subventions sont en diminution de 2016 jusqu'en 2019, baisse corrélée au nombre d'actions financées. Depuis 2020 et 2021, on note qu'elles sont en hausse. Il y a moins de dossiers rejetés, puisque 94% des dossiers sont acceptés.

> CR Occitanie - CDV du Tarn - Evolution du montant des subventions PDV - 2016/2021

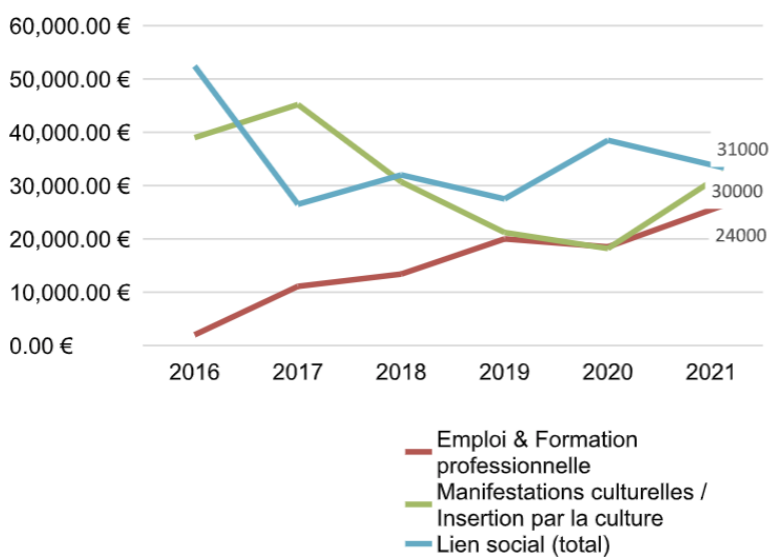


Les équipes notent une diminution du nombre d'actions en direction des jeunes (passant de 11 en 2016 à 7 dossiers en 2021). Quant aux actions spécifiquement orientées envers le public féminin, si l'objet n'était jusque-là pas traité dans les dossiers déposés, 2 actions sont apparues en 2021 portées par des compagnies théâtrales (Cavaluna_Albi, Nanaqui_Gaillac-Graulhet Agglomération). En matière de subventions politique de la Ville, l'emploi-formation professionnelle est en augmentation (1200 % pour un montant global de 24 000€) entre 2016 et 2021 mais n'est toujours pas à hauteur de la thématique culture (-23% pour un montant global de 30 000 €).

La Région réfléchit actuellement au passage et à l'articulation à trouver entre financements spécifiques PdV et financements de droit commun. En effet, à force de s'inscrire dans la durée, chaque année voit de nouveaux dossiers arriver en financement, induisant une réduction du financement moyen des actions malgré l'augmentation des enveloppes.

Une volonté de mobilisation du droit commun, en lien avec d'autres directions (direction des solidarités, de l'emploi et de la formation...) est effectivement amorcée. Par exemple, alors que la direction de l'emploi et de la formation avait mis en place plusieurs dispositifs visant à promouvoir l'entrepreneuriat, un d'entre eux avait été spécifiquement créé pour les habitants de ces quartiers prioritaires. Ce dispositif est par la suite devenu l'AAP Entrepreneuriat, qui fait aujourd'hui partie des missions du service politique de la Ville.

> CR Occitanie - CDV du Tarn - Evolution du montant des subventions PDV - 2016/2021



Crédits spécifiques du Conseil régional Occitanie, au travers de l'appel à projets Entrepreneuriat créé en 2018

Pour ce dernier appel à projets, seuls deux opérateurs y ont répondu en 2020 pour un montant total de 31 600.00 € (Carmaux_3CS ; GGA_Achtar). En 2021, un seul dossier a été déposé qui a été rejeté du fait d'une approche non spécifique aux QPV. C'est dans le cadre de cet AAP que BGE est financé pour réaliser son action d'accompagnement dans les QPV.

De son côté, le Conseil départemental du Tarn communique les infos suivantes

Le Département du Tarn contribue à la mise en œuvre du Contrat de ville, dans le cadre de ses compétences obligatoires telles que définies par la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République et de ses objectifs d'égalité des territoires et des citoyens. Il mobilise des crédits spécifiques aux contrats de ville mais également des

crédits liés aux dispositifs départementaux : Programme Départemental d'Insertion, Programme Local d'Aide à l'Investissement ainsi que les programmes départementaux portés par les services de la culture et de la jeunesse et des sports.

Ces crédits sont particulièrement concernés dès lors que l'articulation entre les crédits d'État et des collectivités territoriales est effective et que la définition des actions est partagée avec les services de la collectivité.

Conformément aux orientations de la politique départementale, les priorités d'intervention portent dans le pilier « Emploi, insertion professionnelle et développement économique » sur les actions permettant la levée des freins à l'emploi (la conciliation des temps de vie, l'acquisition de la langue française et des savoirs de base liés au monde professionnel) et à la mobilité (apprentissage du code de la route et prêt de véhicule), l'accompagnement dans l'accès à une activité

salariée (accompagnement dans et vers l'emploi), à la formation qualifiante et à la création d'entreprise. Au-delà des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), il s'agit de prendre en compte des personnes en situation de précarité comme les jeunes de moins de 25 ans, les habitants des quartiers prioritaires de la ville et les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Une approche qui n'est pas toujours appréhendée par tous et qui crée une frontière avec le monde économique

Si le temps pris et les moyens dégagés pour développer des actions semblent faire la plus-value de la politique de la Ville, il est rédhibitoire par son inscription dans une logique de rentabilité pour le champ du développement économique. Ce dernier répondra à des logiques opposées, faisant appel à la réactivité et l'agilité dans la réponse aux besoins des entreprises (immobilier, foncier...). Ainsi se creuse le fossé entre les deux champs, transformant le temps accordé en atout d'un côté en un aspect bloquant pour le développement économique de l'autre. De ce fait, les intercommunalités ne vont pas non plus développer d'informations spécifiques sur l'innovation qui permettrait aux habitants de mieux connaître l'offre d'accompagnement (Fab Lab, espaces de coworking, valoriser des équipements et des plateformes, ...).

Les chambres consulaires limiteront elles aussi le nombre de réunions dans une « logique d'optimisation de moyens, en raison de la réduction de sa ressource fiscale, et de recherche d'efficacité ». Nous notons un net changement de registre lexical entre l'approche sociale du monde de l'insertion et celui du monde du développement économique.

Les expériences et innovations dans les QPV parfois mal perçues ou mal connues du monde économique

Mais au-delà du vocabulaire employé qui retraduit l'approche de chaque partenaire, est notée parfois aussi une « incompréhension » dans la méthode développée en politique de la Ville. Sans être contre le principe de l'aller-vers, l'inadéquation de la méthode employée peut être perçue comme « un réel échec ». Ainsi les expériences de développement de projets propres aux QPV paraissent en inadéquation avec les objectifs, la population et surtout les partenaires à mobiliser.

Deux illustrations rendent compte de quelques difficultés réelles de terrain :

- l'implantation du Fab lab de l'Albigeois en QPV Cantepau n'a pas pris, la population n'ayant pas eu le sentiment que ce genre d'action était pour elle,
- l'action de basket dans les quartiers, à l'initiative de la MJTN, pour laquelle il a été très difficile de mobiliser des chefs d'entreprises qui ne souhaitent pas perdre leur temps « à taper la balle ». Ces actions sont perçues comme chronophages pour très peu de public mobilisé.



Si le temps pris et les moyens dégagés pour développer des actions semblent faire la plus-value de la politique de la Ville, il est rédhibitoire par son inscription dans une logique de rentabilité pour le champ du développement économique. [...]

Actions structurantes dans les quartiers prioritaires : des actions circonscrites et pragmatiques, qui permettent d'atteindre les objectifs en étant à taille humaine

« C'est comme leur donner les bagages avant de partir en voyage. »

Si des actions développées en direction des habitants des QPV ont pu être organisées à grande échelle -sur le format des actions de droit commun, elles n'ont pas semblé porter leurs fruits, en plus d'être chronophages, (exemple de 150 courriers envoyés ou 4500 SMS envoyés pour 3 personnes venues au final).

Les partenaires vont alors préférer cibler de « petites » actions : circonscrites dans le temps (action ponctuelle), par le nombre limité de personnes visées (un petit groupe de bénéficiaires accompagnement des familles Yézidies dans le Carmausin), par leurs objectifs plus ciblés (assurer le suivi d'une cohorte). Le développement d'actions spécifiques à la politique de la Ville se fait dans l'optique de permettre un meilleur étayage des publics accompagnés dans un parcours d'insertion. Ainsi, par ces actions, on va

prendre le temps d'aller à la rencontre des habitants des QPV, de leur proposer une autre porte d'entrée dans les dispositifs d'accompagnement que celles du Droit commun (en proposant d'autres formes d'approches). Ainsi les acteurs permettent un accès facilité aux publics prioritaires. Cela se traduit par des temps de rencontre moins formels avant d'entrer dans un parcours d'insertion, des modules spécifiques développés en supplément pour travailler la confiance en soi, la mise en relation et la confiance en direction des institutions, faire tomber les représentations, faire sortir ces habitants du sentiment d'exclusion qui les habite.

Ces actions permettent aussi de mettre en valeur les compétences et les savoir-faire des habitants des QPV.

NB : Certaines de ces actions sont présentées ci-après en annexes, classées par opérateur, par contrat ou par thématiques.

“

Le développement d'actions spécifiques à la politique de la Ville se fait dans l'optique de permettre un meilleur étayage des publics accompagnés dans un parcours d'insertion. Ainsi, par ces actions, on va prendre le temps d'aller à la rencontre des habitants des QPV, de leur proposer une autre porte d'entrée dans les dispositifs d'accompagnement que celles du Droit commun. [...]

Thème 7

MOBILISATION ASSOCIATIVE ET CONSEILS CITOYENS

1. Les associations, acteurs de la cohésion sociale

Les associations de proximité jouent un rôle essentiel pour la cohésion des territoires et l'émancipation des habitants des quartiers. Ces associations sont soutenues par l'État et par les autres partenaires pour agir au quotidien pour la solidarité et la citoyenneté grâce à l'engagement de leurs salariés et de leurs bénévoles, dans tous les domaines (éducation, culture, sport, insertion sociale et professionnelle, égalité femmes-hommes, santé...). Elles sont accompagnées financièrement par l'État et les collectivités territoriales au travers des contrats de ville.

La politique de la Ville porte la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'économique, du logement, de l'éducation, du social et de la sécurité afin d'amener des réponses aux populations et aux territoires fragilisés.

Les associations sont des partenaires essentiels de la politique de la Ville, autant pour le lien social et la solidarité qu'elles portent auprès des habitants que pour les projets innovants qu'elles développent en complémentarité des politiques publiques. Elles ont comme objectif de réduire les inégalités.

Elles participent aux projets de développement social définis par les partenaires du contrat de ville qui s'articule autour des trois piliers que sont la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi sans oublier l'éducation et la réussite éducative, les questions de santé, la prévention de la délinquance, la citoyenneté, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations, nouveaux enjeux des contrats de ville 2020 / 2022.

Plus d'une soixantaine d'associations locales sont engagées dans la programmation des cinq contrats de ville en 2022. Ce tissu, structurellement assez ancien et local, connaît souvent un vieillissement des cadres dirigeants, une diminution croissante du bénévolat et une implantation essentiellement en dehors des onze QPV. Conséquence d'une structuration d'un département essentiellement rural, le regard associatif sur l'action et l'intervention publique est souvent militant, interventionniste sur le seul pilier de la cohésion sociale des contrats de ville et en recherche parfois de fonds publics pour équilibrer les budgets et les situations financières. Beaucoup interviennent sur le champ du soutien et l'aide à la parentalité et l'accompagnement

des publics dans l'insertion sociale et professionnelle.

La taille et la structuration du réseau associatif tarnais dans la politique de la Ville permet la facilité et la fluidité des échanges et la connaissance rapide des dispositifs déployés.

Enfin, le comité départemental de la politique de la Ville, instance nouvelle de dialogue des acteurs territoriaux voulue par la ministre, a été installée en novembre 2021 par la préfète du Tarn dans un format restreint (élu, Conseil départemental, procureurs de la République, CAF) réunira désormais les signataires des cinq contrats de ville du Tarn.

La taille et la structuration du réseau associatif tarnais dans la politique de la Ville permet la facilité et la fluidité des échanges et la connaissance rapide des dispositifs déployés ; pour autant, la question de la coordination des projets dans chaque contrat de ville reste toujours à améliorer du côté des collectivités. Sur ce point, les associations déplorent elles-mêmes, à de rares exceptions, le manque et l'absence de projets structurants pilotés par les contrats de ville.

Compte tenu de leur importance, de leur place et de leur engagement dans les onze QPV, la participation des associations impliquées dans la politique de la Ville à la présente démarche évaluative a été proposée

par la préfecture et validée en comité départemental de la politique de la Ville, au même titre qu'une représentation des conseils citoyens existants.

L'organisation de la démarche d'évaluation

Deux réunions de travail thématiques ont été programmées, réunissant des représentants d'un panel représentatif des structures associatives impliquées et financées dans la politique de la Ville : niveau local, départemental, national, bénévolat/salariés, implication dans la politique de la Ville de longue date ou plus récente, implication – ou non – dans les opérations « Quartiers d'été », depuis leur lancement (2020), ou à partir des éditions suivantes...

D'autres partenaires œuvrant au plus près du monde associatif et de la politique de la Ville ont aussi été mobilisés, type SDJES 81 (structure

rattachée à la DSEN), DLA 81, en vue d'apporter leur expertise spécifique.

La première réunion (11 avril 2022) a été consacrée à des échanges et discussions sur les questions évaluatives suivantes :

- La politique de la Ville a-t-elle eu une influence sur l'existence de l'association, son maintien, sa consolidation ?
- Le contrat de ville a-t-il eu un impact de soutien à la vie associative ? A-t-il modifié la stratégie des associations ?
- Le contrat de ville a-t-il permis ou induit une adaptation de l'offre aux problématiques

du territoire ? Les associations ont-elles développé de nouvelles réponses à des problématiques identifiées ?

- Le contrat de ville a-t-il renforcé les dynamiques de coopération entre associations ?

La seconde réunion (5 mai 2022) a ensuite permis d'approfondir les réflexions autour des questions évaluatives suivantes :

- la politique de la Ville : culture commune / partenariats / coopérations / mutualisations ;
- améliorations et marges de progression.

Influence de la politique de la Ville sur l'existence ou la consolidation des associations ?

Large consensus sur une réponse positive à cette question.

La politique de la Ville a permis le développement du CIDFF et l'extension de sa couverture territoriale vers Carmaux, Gaillac, Castres-Lameilhé. Constat similaire pour l'AFEV qui se déploie désormais au niveau départemental. Pour CaVaLuNa, les actions réalisées dans le cadre de la politique de la Ville ont permis son intégration et engagement dans le territoire et ont participé à la stabilité de son activité grâce à la régularité des actions.

Tous les financements politique de la Ville sont affectés aux actions, ça aide à développer des savoir-faire. Ces financements ont également permis de passer la crise covid. ARALIA considère qu'elle continuerait sans la politique de la Ville mais souligne que 50% des effectifs d'interventions concernent les publics QPV. Un point spécifique Covid sera complété infra.

MJC Graulhet : On est « fondés » sur la politique de la Ville... Quand on a fusionné il y a 20 ans avec une association, l'outil politique de la Ville a été majeur. La structure s'est

depuis diversifiée, mais souhaite absolument maintenir cette partie sociale.

Le SDJES 81 (DSEN 81) souligne que la politique de la Ville a aussi permis de suppléer les baisses de financements de droit commun ; il y a complémentarité.

Impact et soutien à la vie associative

La politique de la Ville, outil partenarial, doit s'aborder en mixant avec d'autres outils et financements de droit commun. Elle apporte une grande plus-value, appelle et nécessite le partage entre acteurs, les regards croisés, les rencontres et échanges, qui modifient en retour la stratégie, car ils amènent à planifier des enjeux en commun.

Les publics QPV sont désormais repérés et comptabilisés (statistiques/bilans) mais restent un public « comme les autres » ; impact également vis-à-vis des actions spécifiques qui peuvent être mises en place en direction de ces publics. Le contrat de ville, outil contractuel, a aidé à identifier et diagnostiquer des besoins spécifiques, à développer des actions dédiées et à s'inscrire dans des partenariats.

D'aucuns pensent que « Tout ne doit pas être localisé sur le QPV » : il est important de faire sortir les habitants de leur lieu de vie et de mélanger les publics. Même si chacun admet que les fonds et moyens politique de la Ville doivent rester ciblés sur les publics des QPV.

Les offres d'hébergement de SOLIDAC sont quasi exclusivement situées en QPV ; le préjugé n'est pas forcément favorable de la part des bénéficiaires potentiels, mais l'accompagnement social est déterminant pour que l'installation se passe bien et s'avère au final très positive. Les permanences mises en place par le CIDFF ont de même contribué à donner à des personnes extérieures au QPV des motifs de s'y rendre, et à changer ainsi leur regard. La mixité et les échanges doivent se penser dans les deux sens ; ce double mouvement est important.

L'inscription dans le cadre de la politique de la Ville est une réalité de longue date pour la MJC de Graulhet ; en termes d'objectifs et de pratiques, les tendances ont évolué : il s'est longtemps agi de faire sortir les habitants de leurs quartiers alors qu'on est désormais clairement dans le « aller vers » ; les deux approches sont intéressantes et ne sauraient être exclusives l'une de l'autre.

Certaines associations sont « nées » avec la politique de la Ville ; l'objet-même de l'AFEV par exemple étant de lutter contre les inégalités dans les quartiers à l'échelle du département. Les étudiants bénévoles de l'association déploient leur aide sur les QPV, mais accompagnent également les jeunes vers l'extérieur (centre-ville,...). La politique de la Ville aide à porter ces actions sur la durée et à travailler sur la complémentarité d'actions en direction de publics différents : enfants, jeunes, familles, personnes âgées,... L'identification de problématiques spécifiques sur le public des personnes âgées s'est faite dans le cadre de la politique de la Ville ; elle a conduit à l'élaboration de projets spécifiques, inscrits dans la thématique prioritaire « lien intergénérationnel », tels que les dispositifs de colocation intergénérationnelle.

Pour une structure comme SOLIDAC, la politique de la Ville a également permis un développement sur l'ensemble du département, bien au-delà du noyau originel castrais. Association culturelle créée en 1998 en région parisienne et installée à Albi depuis 2015, CaVaLuNa s'inscrit dans la politique de la Ville depuis 2016. Son travail se développe sur deux terrains : création et diffusion de

spectacles, conception et mise en place de projets socioculturels. A travers ces actions socioculturelles, Cavaluna s'engage dans le territoire et auprès des habitants en vue d'explorer, renforcer et valoriser ce qui fait le « lien aux autres », en alliant création artistique et action citoyenne dans l'espace public. Tout le monde est bienvenu, habitants des quartiers et d'ailleurs.

La politique de la Ville a eu un fort impact dans la mise en place de partenariats avec d'autres acteurs et pour tisser de véritables liens avec des artistes locaux, des habitants, des associations, des acteurs du terrain et des institutions. Association culturelle à l'origine, CaVaLuNa s'est orientée via la politique de la Ville vers la réflexion et l'approfondissement d'une pratique d'imbrication entre l'artistique et le social, pour évoluer vers le socio-culturel, notamment par l'organisation, en pied d'immeubles, de rencontres entre habitants autour des ateliers citoyens et des ateliers artistiques (qui aboutissent à des créations participatives avec les habitants). Elle se trouve désormais en situation d'impulser des échanges et partenariats.

Dans le cadre de la politique de la Ville, l'enjeu est de mieux valoriser son impact social pour les porteurs de projets sportifs ou culturels ; la question des coopérations est également centrale, qui incite à mieux connaître les habitants et les autres associations, dans une perspective de « collaboration apprenante ».

Adaptation de l'offre, nouvelles réponses et besoin de sécurisation financière

Durant la Covid, le soutien et l'accompagnement ANCT / préfecture accordés aux associations ont été constants et pragmatiques. Toutes les demandes de report N+1 ont été validées par le délégué du préfet pour la politique de la Ville sous réserve du respect des obligations contractuelles.

Toutes ont été sollicitées et mobilisées sur les orientations fixées par la préfecture dès le premier jour du confinement (continuité éducative, aide alimentaire notamment). Avec les équipes des Programmes de Réussite Éducative (PRE), nombreuses ont joué un rôle majeur comme relais et intermédiaire des messages institutionnels.

La crise Covid a suscité l'extension et la généralisation des démarches dématérialisées ; les enjeux de la lutte contre l'illectronisme s'en sont trouvés accrus. Par exemple, un poste d'adulte-relais a été mobilisé par SOLIDAC pour porter une action dédiée à cette mission (programmation annuelle du Contrat de Ville) comme dans l'épicerie sociale Lou mercat de Gaillac.

La crise sanitaire s'est également doublée d'une sensible montée des violences intrafamiliales, qui constituent une problématique particulièrement aiguë pour le CIDFF sur les exercices 2020 et 2021. Les besoins en termes d'accès aux droits et l'information juridique sont également très sensibles pour le public spécifique des familles monoparentales. Sur l'accueil d'urgence, le constat est que les situations sont de plus en plus complexes, car profondément dégradées, avec une forte précarité à la fois économique et sociale.

La politique de la Ville a sur tous ces plans été d'un grand soutien ; elle a permis de mettre en œuvre des types spécifiques de réponses et de ne pas assumer seuls des prises en charge complexes, mais de conforter une approche multi-partenaire. Côté RSPI, constat qu'il touche beaucoup plus de personnes issues des QPV depuis la crise Covid.

La Covid a toutefois marqué une césure, avec désormais moins de rencontres qu'auparavant à l'initiative des chefs de projet. Pour certains (AFEV), ces espaces d'échanges manquent ; pour d'autres (RSPI), ce manque n'est pas vraiment ressenti, les réunions régulières ont repris, mais ça dépend sans doute des territoires. Le CIDFF note que l'excès de réunions peut être un autre risque ; on discute beaucoup dans la politique de la Ville, il faut ménager du temps pour la réflexion et le portage des actions.

Les actions de CaVaLuNa sont toujours construites à partir des échanges avec les acteurs sur terrain (centres sociaux et conseils citoyens principalement), à partir de leur vision, envies et besoin ; elles s'adaptent, même en cours de route si besoin, à la réalité du terrain.

Il peut y avoir des disparités entre les différents contrats de ville, les dynamiques – et les pratiques – ne sont pas forcément les mêmes, et il est parfois difficile de monter des projets conjoints avec d'autres acteurs (AFEV/EPE par exemple).

Du point de vue de la MJC de Graulhet, le contrat de ville constitue un outil très souple ; mais quand une problématique est détectée, il faut trouver le bon espace pour partager, échanger, et poursuivre

ainsi les réflexions ; les possibilités sont diverses (CLSPD, GUP, ...).

Les acteurs de terrain ne sont pas forcément en attente de participation dans le cadre de la gouvernance des contrats de ville, mais plutôt de meilleures conditions de préparation et de mise en œuvre des actions. La lettre de cadrage arrive tard, les délais pour élaborer, monter et présenter des projets pertinents dans le cadre de la programmation annuelle sont « impossibles ».

Il faudrait pouvoir être saisi très en amont, pour que chaque association ait le temps de construire ses projets, en se positionnant de manière vraiment pertinente. Le CIDFF abonde dans ce sens ; CaVaLuNa indique avoir déjà engagée des actions sans aucune garantie sur la moitié des financements sollicités. Cette prise de risque sur le plan financier renvoie concrètement au problème structurel de la temporalité administrative parallèlement à la mise en œuvre d'actions par les porteurs de projets.

ARALIA fait le choix de maintenir l'ensemble de ses actions, du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour éviter les ruptures de parcours, mais cette position constitue là aussi une prise de risque financière. L'option reste cependant d'adapter si besoin la durée des ateliers à partir de la rentrée. Cette question de temporalité dans la mise en œuvre des actions constitue un vrai sujet pour les acteurs.

Peut-être que la politique de la Ville ne permet de mobiliser que de petites sommes, pour de petits projets, quand il y aurait des besoins en termes d'actions structurantes, à déployer sur le long terme.

L'ANCT a progressivement mis en place plusieurs mesures visant à simplifier et pérenniser leur financement plus particulièrement avec des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO). Dans le Tarn, seize associations « politique Ville » bénéficient de ce dispositif dont le seuil ne peut être dépassé pour éviter, en quelque sorte, la sanctuarisation de ses dotations par contrat de ville et freiner l'émergence et la construction indispensables de nouveaux projets. Le représentant de l'État insiste sur la nécessité du renouvellement annuel et régulier des projets : en 2022, sur les 170 actions programmées dans les cinq contrats, 52 sont des actions nouvelles.

Les CPO restent donc un outil permettant de donner de la sécurité et de la visibilité sur certaines actions et assure pour une période donnée une certaine sanctuarisation de crédits, auxquels viennent s'ajouter depuis 2020 les lignes Quartiers d'été/Quartiers solidaires ainsi que tous les postes d'adultes-relais.

Les financements de droit commun constituent toujours une importante source de financement ; le SDJES 81 indique que le fonds « Vie associative » est également mobilisé sur 170/180 dossiers par an, essentiellement sur des projets en lien avec la culture et le sport. Ce FVDA est désormais assez connu et identifié par les porteurs de projets mais concerne surtout les petites associations. Un autre outil d'aide est mobilisable en soutien aux structures, le centre de ressources et d'information des bénévoles, actuellement en cours de transformation.

La participation des habitants est toujours difficile ; la MJC de Graulhet mobilise les habitants sur des micro-projets sur lesquels ils par-

viennent à se sentir en maîtrise. Ce public a besoin de temps, de pérennité, de continuité ; ça prend du temps de les amener à changer, il ne faut pas aller trop vite.

Certaines problématiques émergentes nécessitent en revanche de trouver des solutions rapides, par exemple la problématique des « jeunes invisibles ».

Enfin, grâce à la souplesse d'engagement des dotations Quartiers d'été et Quartiers solidaires, de nouvelles associations ont pu être financées pour de micro-projets destinés à la cohésion sociale dans les onze QPV. On note donc à la fois un élargissement de l'offre et un changement d'approche dans la construction des projets, plus rapide, opérationnelle et bien adaptée aux contextes locaux, avis unanimement partagé par tous les élus et acteurs locaux.



La participation des habitants est toujours difficile ; la MJC de Graulhet mobilise les habitants sur des micro-projets sur lesquels ils parviennent à se sentir en maîtrise. Ce public a besoin de temps, de pérennité, de continuité ; ça prend du temps de les amener à changer, il ne faut pas aller trop vite. [...]

Plus-value du dispositif adulte-relais

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme adultes- relais encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires des contrats de villes. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation. Ce dispositif est destiné à améliorer les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

Il répond à un double objectif : donner un cadre stable aux actions de médiation sociale dans les QPV et permettre à un habitant d'un QPV d'accéder à un emploi et à des formations qualifiantes ou des diplômes.

Les adultes-relais ont essentiellement des missions de dialogue social telles qu'accueillir, écouter, concourir au lien social dans une association ou tout acteur ou équipement de proximité et, très concrètement :

- faciliter le dialogue social entre service public et usagers
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, par exemple établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants ;
- contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie ;
- prévenir et aider à la résolution de petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ;
- faciliter le dialogue entre générations, accompagner et renforcer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises par les parents ou en leur faveur.

Leurs missions concernent des domaines diversifiés : le champ scolaire, la santé publique, les services publics, le logement, l'emploi, l'espace public, l'accès aux droits et aux services, le lien social, la vie de quartier, ...

Depuis 2019, le gouvernement a renforcé sa dotation afin de mieux ancrer le métier de la médiation sociale dans le champ de l'intervention sociale, tout en rendant plus facile l'extension des interventions sur de nouveaux domaines comme la médiation autour du numérique et la médiation dans les conseils citoyens. Dans le Tarn le dispositif Quartiers d'été a permis la dotation de 11 postes supplémentaires. A cette date, on compte 30 postes adultes-relais dont 7 au bénéfice de structures associatives, les autres se trouvant rattachées à des collectivités locales ou des établissements publics.

“

Depuis 2019, le gouvernement a renforcé sa dotation afin de mieux ancrer le métier de la médiation sociale dans le champ de l'intervention sociale, tout en rendant plus facile l'extension des interventions sur de nouveaux domaines comme la médiation autour du numérique et la médiation dans les conseils citoyens. [...]

Dynamiques de coopération entre associations

Constat partagé que les partenariats existaient mais que la politique de la Ville a renforcé ; la grande culture partenariale préexistante a été étendue, y compris sur les volets institutionnels et financiers. La politique de la Ville représente une forte plus-value en termes de dynamiques de coopération et conduit aussi à la coopération entre financeurs, qui constitue une véritable spécificité.

L'interconnaissance et les échanges réguliers permettent de définir des orientations plus efficaces pour les usagers et aux structures de se trouver moins isolées, appuyées sur de véritables dynamiques de coopération, et des chefs de projets qui personnalisent et incarnent la politique de la Ville. La politique de la Ville cible par essence des publics difficiles à atteindre, le lien de confiance est toujours fragile ; on a vraiment besoin de tous.

Le tissu associatif est très varié ; on va de 2 salariés ETP ou plus à des associations exclusivement constituées de bénévoles. On peut s'interroger sur le fait que la politique de la Ville pourrait avoir pour effet de prioriser les structures plus « professionnelles », parce que c'est assez « technique » de s'inscrire dans ce cadre.

La question de la professionnalisation va effectivement de pair avec le besoin d'expertise pour la définition de projets, la recherche de financeurs, le montage des dossiers, la production des bilans ; certaines associations manquent des ressources internes pour prendre en charge ces démarches et préfèrent rester « amateurs ». Par ailleurs, des associations de bénévoles bien implantées ont parfois du mal à s'ouvrir, se rencontrer, se faire connaître. On a

aussi le cas de figure de projets associatifs portés dans le but de se créer son propre emploi ; ces exemples sont rares mais ça peut arriver.

Il faut saluer le rôle des chefs de projets dans ces dynamiques ; ARALIA souligne que le projet de renouvellement urbain de Cantepau a ainsi pu s'appuyer sur un travail de coopération exemplaire de toutes les associations du quartier.

Pour des structures très « professionnelles », telles que la MJC de Graulhet par exemple, l'aide aux petites associations se pratique spontanément, le soutien peut passer par la mise à disposition de locaux, l'accompagnement pour faire le lien avec des partenaires institutionnels, ou autre... Ce type de démarche relève quasiment du réflexe, pour contribuer à favoriser les petites associations et toute démarche collective en général ; mais cette question du rôle des professionnels vis-à-vis des amateurs et des bénévoles est une question à creuser.

Ça pourrait aussi contribuer à des stratégies de coopération partagée ; les besoins de formation autour du « aller vers » doivent aussi être envisagés.

CaVaLuNa conçoit toujours ses actions sur la base de partenariats forts et dans une perspective d'approfondissement du lien avec les habitants. En 6 ans de concours à la politique de la Ville, collaboration avec 34 acteurs de terrain : centre sociaux, instances citoyennes, écoles, services municipaux, associations et artistes locaux (principalement sur Albi et Carmaux, mais aussi Gaillac). Certaines collaborations sont ponctuelles, d'autres se pérennisent sur un travail commun

à moyen terme sur les quartiers et permettent l'émergence de nouveaux projets.

“

L'interconnaissance et les échanges réguliers permettent de définir des orientations plus efficaces pour les usagers et aux structures de se trouver moins isolées, appuyées sur de véritables dynamiques de coopération, et des chefs de projets qui personnalisent et incarnent la politique de la Ville. [...]

La mutualisation : objectif partagé, mise en œuvre complexe

La question de la mutualisation de certains postes pourrait être étudiée ; ce qui coûte le plus, c'est le premier emploi. Pour une structure initialement basée sur le bénévolat, la marche est haute pour basculer en position d'employeur ; la mise à disposition de personnel peut être plus simple. Il existe aussi des formules de type groupement d'employeurs, ça se pratique dans le domaine du sport. Dans le champ de l'animation, c'est sans doute plus difficile, car les intervenants seraient toujours un peu sollicités sur les mêmes créneaux horaires.

Ce type de formule peut s'avérer très adaptée sur les fonctions-support (secrétariat, administration, comptabilité, ...), comme cela avait été expérimenté il y a déjà un certain temps à Labruguière. La mutualisation peut aussi s'envisager au niveau de l'ingénierie et de la réflexion.

Les associations se trouvent parfois plutôt en situation de concurrence, du fait de missions souvent très proches, à destination de publics/bénéficiaires se recoupant également beaucoup. Ceci est directement lié aux dispositifs et aux appels à projets sur lesquels les porteurs sont appelés à se positionner.

Cette concurrence renvoie aussi à la recherche des financements, lesquels conditionnent la vie (voire la survie) des structures ; mais elle n'exclut pas la recherche de synergies et de coopérations, dès lors que certaines réticences sont levées.

Au-delà de l'appel à projets pour la programmation annuelle des contrats de ville, d'autres appels à projets sont lancés tout au long de l'année ; les acteurs de terrain sont toujours en réaction, la coor-

dination devrait pouvoir se faire en amont, y compris avec les émetteurs d'appels à projets.

Des dispositifs de veille sur les appels à projets pourraient être très utiles, car les acteurs de terrain peuvent se sentir noyés sous les flots d'informations. C'est déjà une des missions du dispositif « Ressources », et les chefs de projet se doivent par ailleurs de travailler en amont pour relayer les informations utiles et les réajustements d'objectifs en lien avec les contrats de ville. Quand ils sont bien implantés dans leurs territoires, les centres sociaux sont également légitimes pour assurer cette fonction de coordination et éviter le « côte à côte » des acteurs sur certaines problématiques majeures : fracture numérique, pauvreté, parentalité,...

Il conviendrait de relancer les réunions d'échanges avec les associations sur les notes de cadrage des appels à projets contrats de ville, en veillant à les organiser très en amont, pour voir ce que chacun peut/veut mutualiser avant de répondre.

A Graulhet, la MJC tente de mettre en place une banque d'informations pour les fiches d'inscriptions des publics ; c'est un travail très compliqué et un vaste chantier, mais l'état d'esprit des associations va vers ce type d'approche et il faut surfer sur cette volonté partagée.

Les acteurs peuvent à la fois se sentir assez seuls et être en demande de davantage de coopérations et d'échanges, mais par ailleurs « couler » aussi sous le rythme des réunions, sachant que la politique de la Ville est intrinsèquement multi-partenariale et que chacun a ses propres réunions d'instances.

L'ensemble du temps mobilisé pour la participation à toutes ces réunions représente un volume tout à fait conséquent.

“

Les associations se trouvent parfois plutôt en situation de concurrence, du fait de missions souvent très proches, à destination de publics/bénéficiaires se recoupant également beaucoup.[...]

2. Les conseils citoyens, un levier pour la participation des habitants

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose la co-construction avec les habitants comme principe fondateur et axe d'intervention majeur de la politique de la Ville. Elle rend obligatoire, dans son article 7, la création des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV).

La circulaire du 2 février 2017 du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports portant sur les conseils citoyens rappelle les principes encadrant l'action des conseils citoyens : l'autonomie, la composition (parité femmes/hommes, deux collègues)

et leur représentation dans les instances du contrat de ville.

Les conseils citoyens ont pour objectif la participation directe et active de l'ensemble des acteurs des quartiers prioritaires. Ce collectif d'habitants et d'acteurs du quartier (associations, commerçants, professions libérales...) permet la création et la réalisation de projets ou d'actions pour améliorer la vie du quartier ; ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique globale en faveur des quartiers prioritaires, indépendamment des pouvoirs publics.

Avec des degrés divers variables selon les onze quartiers prioritaires, les conseils citoyens sont désormais pleinement associés au processus partenarial par leur participation aux instances de pilotage du contrat de ville. Par représentation, ils sont systématiquement invités dans les COPIL et Cotech des cinq contrats de ville et associés aux COPIL de la TFPB.

L'organisation de la démarche d'évaluation

La participation des conseils citoyens existants à la présente démarche évaluative a été validée en comité départemental de la politique de la Ville, au même titre qu'une représentation des associations impliquées dans la politique de la ville.

Deux réunions de travail thématiques ont été programmées, réunissant des représentants des conseils citoyens existants (ou en cours de constitution) sur le département.

Seul le conseil citoyen de Gaillac n'a pas été mobilisé par la collectivité et n'a pas participé aux réunions de travail.

La première réunion (1^{er} avril 2022), a été consacrée à une présentation des conseils citoyens et des échanges et discussions sur les questions évaluatives suivantes :

- Modalités d'organisation et de fonctionnement

- Niveau d'autonomie et de structuration ;
- Dynamique participative locale et la place des conseils citoyens dans cette dynamique.

Pour les conseils citoyens en cours de constitution, les questionnements portaient sur les démarches préalables engagées, les types de mobilisation vis-à-vis des habitants, les freins, les perspectives à court & moyen terme, ...

La deuxième réunion (26 avril 2022), a permis d'approfondir les réflexions autour des questions évaluatives suivantes :

- représentativité/légitimité
- autonomie/statut/échanges
- organisation/moyens matériels/ingénierie/formation
- impact/plus-value

Les premiers développements ci-dessous sont les témoignages directs apportés par les habitants.



Seul le conseil citoyen de Gaillac n'a pas été mobilisé par la collectivité et n'a pas participé aux réunions de travail. [...]

Une mise œuvre différenciée sur le territoire

Les conseils citoyens d'Albi

Des conseils de quartiers préexistaient à la mise en place des conseils citoyens et ont été maintenus après la création de ceux-ci, avec donc un certain doublonnage entre ces instances.

Dans le cadre de la programmation contrat de ville, les conseillers citoyens sont appelés à donner leur avis sur des projets bouclés, qui privilégient en outre les grosses associations et les actions reconduites ; il faudrait pouvoir disposer d'une mutualisation de l'ingénierie favorisant les petites associations et l'émergence d'actions nouvelles.

Pendant longtemps, il a manqué un accompagnement (service civique, adultes-relais, chef de projet, ...) pour épauler les conseillers citoyens dans le montage de projets, et des possibilités de mutualisation d'ingénierie. Le poste adulte-relais dérogé par la préfecture est donc un atout majeur pour la réussite du dispositif.

La participation à un conseil citoyen représente un investissement important ; même sur des réunions en fin de journée, il est souvent difficile d'y assister quand on travaille ; les employeurs sont tenus de dégager 6 jours par an pour les conseillers citoyens, mais ce sont des jours non payés dont la mobilisation représente donc un sacrifice.

Le manque de moyens est une question récurrente, même au niveau du simple remboursement de frais engagés : déplacements, parking, ...

Conseil citoyen de Lapanouse

Lancement en 2016 ; les candidats ont été motivés par l'originalité de

cette démarche de regroupement volontaire de citoyens autonomes et indépendants.

Formation des futurs conseillers citoyens pour travailler sur la charte et le règlement intérieur ; ce préalable a découragé plusieurs candidats, davantage motivés par l'action ; le nombre de conseillers citoyens est alors passé de 18 à 12. Le souhait était d'intégrer des jeunes, mais cela n'a pas pu se concrétiser.

Le conseil citoyen ne vit plus depuis quelques mois, la dynamique s'est enrayée au moment de la crise Covid ; il n'y a plus eu de réunion depuis 6 mois, même si l'envie et la motivation demeurent, et que de nouveaux conseillers citoyens pourraient se mobiliser. La boutique épicerie solidaire qui avait été mise en place fonctionne néanmoins toujours.

Conseil citoyen de Veyrières/Rayssac

La formation initiale a été intéressante mais très (trop) longue. Deux échecs initiaux : constituer une équipe représentative des populations des pavillonnaires et des immeubles ; intégrer des habitants de Rayssac.

Le conseil citoyen a pu s'exprimer quand il a eu la possibilité de s'adosser à des partenaires associatifs (ex : association Cavaluna) Le nombre de conseillers citoyens est progressivement passé de 19 à 7 ou 8, puis 1 à 3 désormais.

Peu de vie associative à Veyrières ; le principal point de rencontre des habitants est la boulangerie-presse, qui draine 800 à 900 personnes par jour ; il faudrait se focaliser sur l'école pour développer les contacts et le lien social.

Conseil citoyen de Cantepau

Conseil citoyen créé en 2015 et disposant d'une charte ; 31 membres initialement nommés mais seulement 8 à 10 en fin de mandat ; collège Habitants (collectifs/pavillonnaires) et collège Associatifs. Les conseillers citoyens ont bénéficié de 2 formations. Obstacles nombreux : manque d'écoute, mais surtout conseillers citoyens prenant des décisions sans concertation ni aval du conseil citoyen. De ce fait, les réunions ont été stoppées et des membres se sont retirés. Le Covid a également pesé dans cette interruption.

Pas de local dédié, les réunions ont lieu en principe à la MQC, tous les 2 mois ; comptes-rendus écrits, transmis aux associations pour modifications si nécessaire, avant diffusion à tous les membres et validation – ou pas – lors de la réunion suivante. Pas de page Facebook ni site internet pour le CC.

Soutien et accompagnement par une adultes-relais, puis dans le cadre du GIP, via différents relais.

Participation à une marche exploratoire pour la sécurité du quartier, en présence de monsieur Portet et d'un représentant de la Mairie. Deuxième marche concernant les possibilités de déplacement des personnes en situation de handicap sur le quartier. Participation tous les ans au « printemps des cultures » : stand et organisation d'une animation. Participation à la création des jardins partagés. La priorité dans le choix des actions a été de suivre les animations organisées par la MQC. Le conseil citoyen participe aux comités de pilotage et comités techniques du contrat de ville.

Malgré les efforts engagés, le conseil citoyen de Cantepau ne parvient

toujours pas à être vraiment visible. La Ville s'investit sur le quartier, ce qui peut susciter un manque de motivations du conseil citoyen.

Les rencontres et réunions du conseil citoyen soulèvent des questions en termes d'organisation (actifs, associations, jeunes, retraités, ...) ; comment trouver une organisation qui soit efficace, participative, productive dans l'intérêt de tous. Quelle serait l'heure la plus favorable pour tenir des réunions, sans décourager la participation ? Comment travailler davantage avec les autres conseils citoyens ?

Le conseil citoyen d'Aussillon / La Falgalarié

Le conseil citoyen de La Falgalarié est actif depuis janvier 2015 ; il est constitué de 2 collègues (habitants/associations) et compte une quinzaine de membres ; ses réunions se tiennent à la Maison de projet, sur un rythme habituellement mensuel.

Le conseil citoyen est actif dans le portage de nombreuses actions, mais il manque sans doute de visibilité et les habitants ne l'identifient pas forcément comme porteur et moteur de ces actions.

La forte mobilisation de la commune sur le quartier peut induire une moindre motivation des conseillers citoyens ; le management du chef de projet est de même très actif et le conseil citoyen tend à se reposer sur lui. Cette double tutelle ne responsabilise pas trop les conseillers citoyens.

Le conseil citoyen constitue une sorte de forum d'échanges, en interne et vis-à-vis de l'extérieur.

Dès le début de la crise Covid, au printemps 2020, le conseil citoyen de La Falgalarié a très rapidement repris ses réunions en mode « visio », sur un rythme quasi hebdo-

madaire jusqu'à la fin du confinement ; son rôle d'échange et d'interface en a ainsi été renforcé pendant cette période très difficile. Ces réunions lui ont aussi permis de continuer à avancer sur toutes les actions en cours, notamment la création d'un sentier botanique connecté au cœur du quartier : le Falgaflore.

Le conseil citoyen s'investit depuis plusieurs années sur des projets nature et environnement, qui contribuent à améliorer l'image du quartier, pour ses habitants comme vers l'extérieur. Le Falgaflore a été doublé l'année suivante d'un volet animalier (Falgafaune), projet qui a également associé les enfants du PRE, à travers des ateliers mis en place dans le cadre du Plan été.

Outre les projets portés en propre, le conseil citoyen est en lien direct avec toutes les actions lancées par la commune sur le quartier. Il est bien représenté dans les instances de gouvernance et dispose d'un budget pour financer des projets.

Les conseillers citoyens sont assidus et motivés ; l'instance a un contact direct avec la mairie et le soutien technique est assuré par le chef de projet.

Le conseil citoyen de Carmaux

Le conseil citoyen existe depuis février 2016 ; 18 conseillers citoyens ; collègue habitants et associatif.

Constitution en association, sans règlement intérieur mais avec des statuts ; réunions mensuelles. Présence hebdomadaire (chaque mercredi matin) dans les 4 QPV au contact direct des habitants. Action majeure : jardins partagés (& infrastructures autour). Travail en lien étroit avec le Service Civique (Unis-Cité). Présence du conseil citoyen dans toutes les instances de gouvernance.

Partenariat étroit avec la mairie, la CC, les bailleurs (Tarn Habitat, Groupe 3F).

Le conseil citoyen est resté très actif vis-à-vis des habitants durant la crise Covid.

Exemple singulier d'une équipe homogène, dont les membres se connaissent très bien au préalable et qui est restée remarquablement stable sur la durée ; réunions systématiquement suivies d'un repas en commun, permettant de prolonger les échanges et d'entretenir un lien fort entre membres du conseil. Souhait de renouveler et de rajeunir l'équipe ; des efforts sont poursuivis en ce sens.

Les permanences contribuent fortement au lien entre habitants et conseillers citoyens, qui sont connus et repérés. La présence régulière sur le terrain se double d'opérations particulières : visite Trifil, formation premiers secours, formation compostage, prévention des accidents domestiques, ... Ces manifestations ouvertes à tous permettent la participation de publics mixtes (QPV/hors QPV).

Le conseil citoyen de Carmaux a été à l'origine de la création d'une association de quartier. Il s'appuie sur une quinzaine d'associations partenaires et un lien tout à fait particulier avec Cavaluna.

La mairie apporte une subvention de fonctionnement ; les services techniques apportent toute leur aide sur certains projets.

Le conseil citoyen dispose en interne de l'expertise et des compétences permettant d'assurer en propre le montage des dossiers de demandes de subventions (maire, contrat de ville, fonds Quartiers d'été, ...), un des conseillers citoyens étant anciennement directeur d'un centre social. Cette « plus-value » apparaît tout à fait déterminante dans l'autonomie et le dynamisme du conseil citoyen.

Le conseil citoyen de Graulhet

Sous l'ancienne majorité municipale, une première démarche d'un conseil citoyen n'avait pas fonctionné ; sur l'impulsion de la préfecture, l'instance a été reconstituée il y a deux ans, mais avec les difficultés liées à la période du Covid.

Le conseil citoyen n'a pas de charte mais un RI ; il dispose d'un page Facebook et Instagram.

Fréquence habituelle des réunions : une par mois, avec ODJ et compte-rendu écrit.

Portage par l'association Léo Lagrange avec embauche d'une adulte-relais, médiatrice du conseil citoyen.

Formation des conseillers citoyens sur « le numérique au service de la participation citoyenne ».

Le conseil citoyen reste encore embryonnaire ; sur les 12 conseillers citoyens initiaux, 3 restent régulièrement présents, les autres ne viennent pas ; le collègue associatif est présent mais distinct.

Le principal handicap est un manque de représentativité et de légitimité, mais qui ne doit pas constituer un frein absolu. Un poste d'animateur dédié permettrait de s'investir dans tout le travail préparatoire en vue d'aller à la rencontre des habitants.

Besoin de formations également, mais ça coûte cher et il manque les moyens pour financer de telles actions.

Les conseillers citoyens sont peu identifiés par les habitants ; difficile de communiquer et de recruter. Des flyers ont été réalisés, des démarches de porte à porte lancées, mais ça ne prend pas trop. Il y a encore un travail sur l'identification par les habitants et sur la récolte de parole.

Après une année compliquée liée à la crise sanitaire, il y a peut-être un frémissement depuis le début de l'année ; le conseil citoyen est très sollicité sur les quartiers, c'est positif, et il est aujourd'hui identifié par tous les acteurs locaux et sollicité pour créer des partenariats.

Le conseil citoyen est convié à toutes les réunions d'instances de la politique de la Ville.

Difficulté à prendre la parole devant des professionnels ou élus ; le conseil citoyen est restreint de fait à la gestion de sujets pratiques.

Très bons rapports avec le chef de projet.

Les réunions la journée en semaine ne permettent pas aux travailleurs de participer. Le manque d'expertise des habitants sur certains sujets empêche de se saisir de leur rôle.

Manque de moyens financiers notamment pour les congés accordés aux habitants, les actions et les formations.

Le conseil citoyen de Gaillac

(Pas de présent : aucun retour)

L'initialisation, la participation et l'implication des conseillers citoyens dans le contrat de ville de Gaillac a été inscrite et rappelée par la préfecture dans le protocole PERR qui concerne la collectivité en 2019.

Les conseils citoyens de Castres

(Conseils citoyens en cours de constitution)

Sur proposition de la préfecture, une médiatrice a été recrutée depuis un peu moins d'un an (sous statut adulte-relais) par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pour travailler à la mise en place de conseils citoyens dans chacun des 4 QPV castrais.

À Lameilhé, la démarche est bien engagée, la liste des futurs conseil-

lers citoyens est déjà constituée.

Démarche également en cours à Laden, en parallèle de l'opération de renouvellement urbain.

Pour Bisséous et Lardailié, la démarche de mise en place de conseils citoyens s'appuie essentiellement sur les « marches exploratoires de femmes » pour mobiliser les habitants sur les thématiques cadre et qualité de vie, avec une priorité donnée aux problématiques école/éducation/sécurité.

La démarche de mise en place de conseils citoyens sur les QPV castrais est en bonne voie.

Une légitimité et une représentativité à construire dans le temps

La structure en deux collèges garantit une bonne assise en termes de légitimité ; repéré et visible, un conseil citoyen constitue un véritable interlocuteur du territoire.

Quand les conseillers citoyens sont connus et identifiés par les habitants, ils peuvent nouer des contacts et se faire le relais de certaines attentes. Une présence forte et régulière sur le terrain, l'organisation d'événements fédérateurs pour animer la vie de quartier, l'aide à la constitution d'association d'habitants et l'accompagnement sur la durée de ce type de démarche contribue à assoir la légitimité d'un conseil citoyen.

La légitimité vient aussi de la représentativité de la population, qui devrait pouvoir être étendue à d'autres acteurs locaux, par exemple des commerçants du quartier. La légitimité passe par une bonne identification des besoins de la population et par le portage d'actions dont on peut lui rendre compte. La reconnaissance du conseil citoyen par la mairie est aussi un paramètre essentiel.

Un manque de soutien et de reconnaissance de la mairie, une vie de quartier atone, des conseillers citoyens peu identifiés par les habitants, constituent des handicaps absolument majeurs.

Le rôle de médiateur et d'interface des conseillers citoyens n'est alors pas perçu comme tel par la population, la communication devient difficile et ils se heurtent alors plutôt à de la méfiance, qui sape en retour leur propre sentiment de légitimité, même s'ils sont légitimes en droit et que leur nomination vaut reconnaissance institutionnelle.

L'assise territoriale des conseils citoyens correspond au découpage des QPV ; quand ceux-ci rassemblent des espaces d'habitat mixte (individuel/collectif, propriétaires/locataires), la représentativité – et donc la légitimité – des conseillers citoyens peut s'avérer très compliquée et rester plus formelle que réelle. L'objectif de faire remonter la parole de ceux que l'on n'entend jamais ne peut alors pas être atteint ; est-il fondamentalement

utopique de chercher à rassembler ces populations issues d'entités territoriales distinctes ? Le positionnement des élus pour conforter cette ambition est essentiel.

L'intégration des habitants des « immeubles » est un enjeu tout à fait majeur, mais il ne doit pas être exclusif d'autres profils, qui seraient perçus comme a priori illégitimes. Il est important mais très difficile d'aller chercher des publics plus jeunes, plus diversifiés dans leurs origines et situations socio-économiques (femmes monoparentales, actifs, chômeurs, ...) ; il faut aller vers eux et essayer de faire le pont avec tout ce qui peut être perçu comme institutionnel, conseil citoyen compris.

Un conseil citoyen n'a pas pour vocation à se positionner comme une association de plus et doit maintenir l'ambition de libérer l'expression de ceux qui ne parlent jamais. Il faut travailler en amont pour s'interroger dès le départ sur la place d'un conseil citoyen dans la cité.

L'autonomie en question

Le législateur souhaite l'autonomisation des conseils citoyens, qui peut passer par une constitution en association, même si les textes laissent le choix.

Sur Carmaux, cette forme associative a permis au conseil citoyen de s'intégrer pleinement dans le partenariat local et notamment de s'appuyer sur un réseau d'une dizaine de partenaires étroits et réguliers : des conseillers citoyens sont ainsi présents et actifs au CCAS, à la mairie, à la communauté de com-

munes, chez le bailleur, ... Cela permet également de bénéficier de moyens en tant qu'association (subventions, mise à disposition gratuite de salles, appuis des services techniques, ...). Les conseillers citoyens présents dans ces structures sont effectivement sollicités, leur participation n'a rien de formel.

La constitution en association peut soulever la question de l'« institutionnalisation » d'un conseil citoyen, ce qui ne constitue du reste pas obligatoirement un problème

en soi. L'option associative n'est pas reproductible partout ; le premier frein est la difficulté à trouver des personnes souhaitant s'engager et s'investir sous cette forme, qui suppose du temps et une mobilisation importante. C'est une vraie prise de responsabilité individuelle, à laquelle tous les conseillers citoyens ne sont pas prêts à s'engager, et qui n'est donc pas adaptée à toutes les situations, au plan individuel comme collectif.

Il est plus facile d'être bordés par le chef de projet ou les élus, et l'autonomie peut être trouvée ailleurs, sur le portage d'actions, incluant la gestion de budgets.

Un dispositif d'accompagnement, par une adulte-relais/médiatrice comme sur Graulhet par exemple, participe de l'objectif d'autonomisation.

Une ingénierie et des moyens nécessaires et indispensables

Les besoins de formations apparaissent clairement, car il faut des connaissances, des outils, des méthodes, pour contribuer à gagner en légitimité. Concernant la formation des conseillers citoyens, il faut veiller à ce qu'elle ne les éloigne pas du terrain.

Le manque de moyens dévolus au financement de programmes de formations est sensible, sachant que les coûts peuvent être relativement élevés.

Très rapidement, la préfecture a proposé la mise à disposition d'un poste d'adulte-relais par conseil citoyen ; aujourd'hui ce sont quatre postes qui sont affectés à Graulhet, Gaillac, Albi et Castres.

Le financement de formations peut mobiliser des fonds contrat de ville. Le fonds de participation des habitants peut aussi être appelé en périphérie des conseils citoyens, son activation a l'avantage d'être très facile. On peut également se tourner vers les conventions d'abattement de TFPB pour trouver d'autres formes d'aides et d'appui (mise à disposition de locaux et/ou valorisation de personnels, intégrés dans les conventions signées par les bailleurs avec l'État).

Sans ingénierie, un conseil citoyen a du mal à fonctionner.

Quand l'accompagnement par un poste d'adulte-relais est marqué par une forte instabilité, avec des titulaires successifs, l'effet est beaucoup

moins positif. On ne peut pas non plus faire complètement abstraction de la question des moyens matériels ; en plus des moyens basiques de fonctionnement de l'instance, les conseillers citoyens peuvent être amenés à engager certains frais sans compensation.

Le conseil citoyen, une avancée et une plus-value pour le contrat de ville

L'impact et la plus-value d'un conseil citoyen ne peut s'apprécier que sur la durée ; pour les instances en cours de constitution (Castres) ou en phase de (re)-démarrage (Graulhet), cette question apparaît prématurée.

La plus-value pour le quartier et les habitants peut ressortir d'actions concrètes, le conseil citoyen peut « montrer l'exemple » et créer une dynamique vers l'action et le montage de projets.

Avec de bons outils et de bons moyens, un conseil citoyen peut véritablement arriver à créer des liens avec les habitants, et se positionner en relais vis-à-vis des partenaires institutionnels.

Le « plus » du conseil citoyen, et plus largement de la politique de la Ville, est de combiner l'écoute des habitants et les échanges avec d'autres acteurs et partenaires pour voir ce qui se fait ailleurs.

Les conseillers citoyens doivent s'inscrire dans le « aller vers », être

en situation de faire remonter les attentes et besoins des habitants, sachant que la mise en œuvre de réponses et solutions ne leur incombe pas en propre, même s'ils peuvent en être partie-prenante.

Cependant, le « aller vers » sans proposition derrière peut s'avérer très contre-productif. Le relais doit être montant et descendant ; il faut s'attacher à des retours d'informations vers la population.

Dès lors qu'il existe, le conseil citoyen participe aux instances de gouvernance du contrat de ville (comité de pilotage, commissions thématiques, groupes de travail, ...) et constitue un partenaire à part entière de la co-construction de la politique de la Ville.

Directeur de la publication : Jean-Philippe Portet (Délégué du préfet pour la politique de la Ville en charge des contrats de ville du Tarn)

Contributeurs : Didier Cuquel (Chef de projet du contrat de ville d'Aussillon)

Claire Gilgenkrantz (Cheffe de projet du contrat de ville de Castres)

Claudine Oms (Cheffe de projet du contrat de ville du Grand Albigeois)

Alexandre Coassin (Chef de projet du contrat de ville de Graulhet)

Carine Gayrard (Cheffe de projet du contrat de ville de Gaillac)

François Greffier (Chef de projet du contrat de ville de Carmaux)

Soutien méthodologique : Pascal Faure, Ressources & Territoires

Réalisation maquette : echocite@gmail.com



Retrouvez l'ensemble des documents
de l'évaluation finale (rapport complet,
synthèse et préconisations) sur :
www.tarn.gouv.fr